

Sachdokumentation:

Signatur: DS 2697

Permalink: www.sachdokumentation.ch/bestand/ds/2697



Nutzungsbestimmungen

Dieses elektronische Dokument wird vom Schweizerischen Sozialarchiv zur Verfügung gestellt. Es kann in der angebotenen Form für den Eigengebrauch reproduziert und genutzt werden (private Verwendung, inkl. Lehre und Forschung). Für das Einhalten der urheberrechtlichen Bestimmungen ist der/die Nutzer/in verantwortlich. Jede Verwendung muss mit einem Quellennachweis versehen sein.

Zitierweise für graue Literatur

Elektronische Broschüren und Flugschriften (DS) aus den Dossiers der Sachdokumentation des Sozialarchivs werden gemäss den üblichen Zitierrichtlinien für wissenschaftliche Literatur wenn möglich einzeln zitiert. Es ist jedoch sinnvoll, die verwendeten thematischen Dossiers ebenfalls zu zitieren. Anzugeben sind demnach die Signatur des einzelnen Dokuments sowie das zugehörige Dossier.

DÉTOUR DORÉ

La face cachée du commerce de l'or
entre les Émirats arabes unis et la Suisse



Tables de matières

3 Abréviations
Impressum



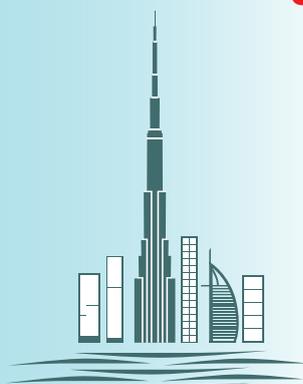
3 Méthodologie



4 Introduction



6 Résultats clés



8 Les Émirats arabes unis : Une plateforme de l'or à risque

8 Dubaï : plaque tournante de l'or

11 La faiblesse des contrôles douaniers

12 Le souk de l'or de Dubaï : porte d'entrée de l'or illégal

13 Le blanchiment de l'or

13 L'exemple du blanchiment de l'or des conflits à Dubaï

15 Les raffineries à Dubaï

16 Les raffineries certifiées DMCC Dubaï Good Delivery

17 Les raffineries non certifiées DMCC Dubaï Good Delivery

19 Une législation laxiste et fragmentée

21 Kaloti : Un empire de l'or à haut risque

21 L'histoire a débuté par la vente de bijoux

22 Kaloti, une histoire de famille

22 Deux raffineries à Dubaï en mains du leader émirati

24 Révélations et retrait du standard DMCC

25 Les approvisionnements problématiques de Kaloti

26 Le comptoir d'achat de Kaloti au souk

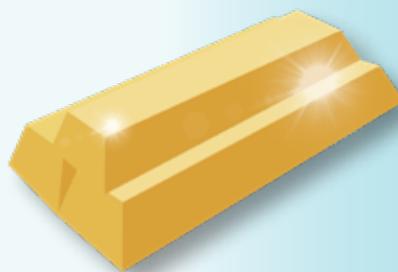
28 Kaloti, le Soudan et son or des conflits

32 Kaloti au Suriname : une raffinerie qui éveille les soupçons

34 Kaloti aux USA : une faillite liée à des pratiques douteuses

35 Des rapports d'audit inaccessibles

36 Kaloti : une réputation ternie et un partenaire à éviter dans le secteur



37 La Suisse : Destination importante de l'or douteux des EAU

37 Raffineries suisses : des pratiques d'approvisionnement différentes

40 Valcambi est le principal importateur suisse d'or en provenance des EAU

43 Analyse : le devoir de diligence de Valcambi est défaillant

46 Les mesures que Valcambi devrait prendre en se basant sur le guide de l'OCDE

47 Le standard de la LBMA et ses audits

50 Les acheteurs en fin de chaîne d'approvisionnement

53 La législation suisse sur le commerce de l'or



58 Recommandations

61 Notes

81 SWISSAID



Abréviations

- AFD : Administration fédérale des douanes
- AGR : African gold refinery
- BCMP : Bureau central du contrôle des métaux précieux
- CDF : Contrôle fédéral des finances
- DMCC : Dubai multi commodities centre
- DGD : Dubai good delivery
- EAU : Emirats arabes unis
- EY : Ernst and Young
- EPMR : European partnership for responsible minerals
- FARC : Forces armées révolutionnaires de Colombie
- GAFI : Groupe d'action financière
- GDL : Good delivery list
- IPMR : International precious metal refiners
- KML : Kaloti metals logistics
- KSMH : Kaloti suriname mint house
- KYC : Know you customer
- KYP : Know your product
- LBA : Loi sur le blanchiment d'argent
- LBMA : London bullion market association
- LCMP : Loi sur le contrôle des métaux précieux
- OAR : Organisme d'autorégulation
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
- OCMP : Ordonnance sur le contrôle des métaux précieux
- PGR : Premier gold refinery
- RCOI : Reasonable country of origin inquiry
- RDC : République démocratique du Congo
- RJC : Responsible jewellery council
- RMAP : Responsible minerals assurance process
- RMI : Responsible minerals initiative
- RGG : Responsible gold guidance
- RSF : Rapid support forces
- SBGA : Swiss better gold association
- SFS : Center for a Secure Free Society
- SPM : Société pour les peuples menacés

Méthodologie

Cette étude est le fruit d'un travail d'enquête et d'analyse mené d'octobre 2019 à juillet 2020 par SWISSAID en Suisse et aux Emirats arabes unis. De nombreux acteurs du secteur de l'or ont été interrogés lors d'un voyage à Dubaï, effectué début 2020. A cette occasion, l'enquête s'est également enrichie de plusieurs visites et entretiens dans le fameux souk de l'or. L'organisation non gouvernementale britannique Global Witness a également réalisé une enquête parallèle sur le commerce de l'or.

Après d'importantes recherches documentaires, les chercheurs ont interrogé plus d'une centaine de personnes en lien avec le commerce de l'or : raffineries, sociétés de trading, essayeurs, sociétés de transports, sociétés d'audit, représentants de l'Etat, groupes horlogers et joaillers, experts du monde académique, journalistes, représentants de la société civile, banques ainsi que des organisations et des associations internationales comme l'OCDE et la LBMA. La recherche se base également sur les statistiques de Comtrade et Swissimpex ainsi que des bases de données internationales sur le commerce de l'or.

Enfin, les enquêteurs ont analysé les réponses de questionnaires envoyés à une trentaine d'acteurs : raffineries, banques, sociétés de trading, entreprises technologiques et joailleries. Les principaux résultats de l'étude ont été envoyés à plusieurs entreprises et organisations concernées pour leur permettre de répondre aux points soulevés.

Le présent rapport se divise en six parties. La première se concentre sur le commerce de l'or aux Emirats arabes unis. La deuxième traite des activités du groupe Kaloti. La troisième étudie la situation des raffineries suisses. La quatrième interroge la fiabilité du standard de la LBMA et de ses audits. La cinquième se focalise sur les acheteurs en fin de chaîne d'approvisionnement et la sixième analyse la législation suisse.

Impressum

« Détour doré – La face cachée du commerce de l'or entre les Émirats arabes unis et la Suisse »,

recherche de SWISSAID publiée en juillet 2020.

Auteur : Marc Ummel, responsable du secteur des matières premières, SWISSAID, m.ummel@swissaid.ch, 031/350 53 60.

Collaborations : Eliane Beerhalter, Inès Blondel, Karin Diennet-Schnider, Delphine Neyaga, Wangpo Tethong, Anaëlle Vallat.

Mise en page : Joséphine Billeter

Photographies : Photo de Couverture et photo p. 29 : REUTERS - stock.adobe.com. Autres: SWISSAID, Joséphine Billeter

Pour toute reproduction, merci d'obtenir au préalable le consentement de l'auteur.

Le texte en français fait foi.



Introduction

Décembre 2019, locaux de l'administration suisse à Berne. Une année après la publication du rapport sur l'or du Conseil fédéral, une réunion rassemble les plus grands acteurs du secteur de l'or. Tout le monde est présent : autorités, société civile, monde académique, organisations internationales, associations mondiales de la branche ainsi que les plus grandes raffineries d'or au monde basées en Suisse. Après des heures de discussion, une question interrompt soudainement des débats jusqu'ici courtois :

« Qui importe encore de l'or de Kaloti ? »

La question laisse place à un long silence. Le malaise est palpable, particulièrement auprès des représentants des raffineries. Pour une fois, personne ne prend la parole pour entamer le refrain maintes fois martelé : « Pour des raisons de confidentialité, nous ne pouvons pas fournir d'informations sur nos clients et fournisseurs ». Mais Kaloti, géant mondial du raffinage de métaux précieux à Dubaï, n'est pas un fournisseur comme les autres. Personne ne veut être officiellement associé à ses approvisionnements douteux et à son image déplorable. Si les raffineries présentes préfèrent se taire, c'est qu'elles ont des doutes sur les pratiques de leur concurrent. Jamais, pourtant, elles ne les émettront publiquement. La modératrice mettra fin à l'ambiance tendue en glissant qu'il n'y aura pas de réponse. Le représentant de la plus grande raffinerie de métaux précieux au monde l'a échappé belle.

Dans le secteur de l'or, tout le monde connaît les relations historiques et problématiques qu'entretiennent Kaloti et Valcambi. A la suite de plusieurs scandales, parmi lesquels la perte du standard des bonnes pratiques en vigueur à Dubaï, le groupe émirati a perdu un large crédit aux yeux des acteurs de l'industrie de l'or. Une grande majorité lui a aujourd'hui tourné le dos. Oui, mais pas tous.

Premier raffineur de Suisse, leader mondial de la branche, Valcambi n'a jamais annoncé officiellement mettre un terme à ses relations avec Kaloti. Barricadé derrière les informations cadencées des autorités douanières et sous couvert de confidentialité, Valcambi, installé au Tessin, a continué d'opérer en toute impunité.

Au travers de multiples témoignages et de documents, cette étude lève le voile sur le commerce de l'or entre les Emirats arabes unis et la Suisse, et se penche en partie sur cette relation problématique. Elle dénonce l'hypocrisie d'un système où des acteurs recourent à des intermédiaires pour masquer l'origine de l'or, plutôt que de s'approvisionner directement à la source. Ces pratiques alimentent pourtant les pires violations des droits humains.

Résultats clés

Principale plaque tournante du commerce international de l'or, la Suisse raffine et transforme deux tiers du précieux métal mondial. Elle entretient des relations commerciales intenses avec les Emirats Arabes Unis (EAU). Ces derniers étaient le plus grand exportateur d'or vers la Suisse en 2019 (en termes de valeur). Ainsi, l'an dernier, 149 tonnes d'or d'une valeur de 6,8 milliards de francs suisses ont quitté les Emirats pour rejoindre le sol helvétique afin d'y être raffinés.

Du smartphone jusqu'aux mines d'or contrôlées par des groupes armés au Soudan, SWISSAID a remonté plusieurs chaînes d'approvisionnement impliquant des raffineries helvétiques. Cette étude révèle pour la première fois l'identité des sociétés qui se trouvent derrière le commerce de l'or entre les EAU et la Suisse. Elle met en lumière des relations à priori impensables entre certaines raffineries suisses certifiées par le standard international de bonnes pratiques de la branche (London Bullion Market Association - LBMA) et des sociétés émiraties aux usages douteux et aux approvisionnements liés à de l'or des conflits.

Raffineries suisses : des pratiques d'approvisionnement très différentes qui interpellent

- Plus grand raffineur de métaux précieux au monde, **Valcambi**, installé au Tessin, est le principal importateur suisse d'or en provenance des EAU. Une grande partie de ses importations proviennent de fournisseurs problématiques, tels que Dijllah et le groupe de dimension mondiale Kaloti.
- **Argor Heraeus**, situé au Tessin, importe également de l'or des EAU. Le groupe explique cependant qu'il va réévaluer certaines relations d'affaires après la mise en garde de plusieurs interlocuteurs, dont SWISSAID. Il reconnaît qu'il est parfois difficile de connaître l'origine de ce précieux métal et qu'il existe un risque d'importer de l'or problématique provenant du souk de Dubaï.
- **PAMP**, toujours au Tessin, importe uniquement des lingots d'or certifiés par le standard international de la LBMA transitant par les EAU.
- **Metalor**, dans le canton de Neuchâtel, refuse catégoriquement de s'approvisionner aux EAU car il n'est pas en mesure d'en tracer l'origine et estime qu'il existe un risque d'importer de l'or illégal.

Graves lacunes dans la législation suisse

En Suisse, il existe des manquements importants dans le contrôle des importations d'or et dans la supervision des raffineries. Ces dernières ne sont pas tenues de s'assurer que l'or a été produit sans violer les droits humains. Les statistiques douanières manquent assurément de transparence et ne permettent pas de connaître l'origine réelle de l'or importé en Suisse transitant par Dubaï.



De l'Afrique à la Suisse en passant par Dubaï, le mythe de l'or « recyclé »

- La raffinerie Valcambi, et dans une moindre mesure Argor-Heraeus, importe de l'or en provenance de sociétés de trading basées à Dubaï, telles que Ashoka et Intl FC Stone. Alors que ces raffineries déclarent importer uniquement de l'or recyclé des EAU, l'étude montre qu'une **partie de cet or proviendrait de mines africaines et du souk de Dubaï**. L'or est transformé par des raffineries aux EAU avec lesquelles les sociétés suisses n'ont aucun lien direct, ce qui les empêche d'en retracer l'origine et de s'assurer des bonnes conditions de son extraction.
- En 2018, la moitié de l'or transitant par Dubaï provenait du continent africain (402 tonnes). **Une grande partie de cet or est exporté illégalement de pays africains avant d'être déclaré aux EAU.**

Valcambi : une relation problématique avec Kaloti et un devoir de diligence défaillant

- **Valcambi** s'approvisionne chaque année (16,5 tonnes en 2018 et 4 tonnes en 2019) directement auprès de Kaloti, un groupe ayant été mis en cause pour ses approvisionnements en or illégal. En 2015, le groupe émirati a été retiré du standard DMCC en vigueur à Dubaï pour ses pratiques douteuses découvertes lors de l'affaire de l'audit maquillé de EY.
- **Trust One Financial Service (T1FS)** est le plus grand fournisseur d'or en provenance des EAU à Valcambi (19 tonnes en 2018 et 44 tonnes en 2019). Il dispose de liens personnels très étroits avec Kaloti, l'un de ses dirigeants étant également l'un des directeurs du groupe émirati.

Les approvisionnements douteux de Kaloti n'ont pas disparu

- **Aux EAU**, le groupe émirati dispose d'un comptoir d'achat dans le souk de l'or depuis lequel il importerait de grandes quantités d'or en provenance d'Afrique. Notre enquête sur place montre qu'à travers cet office, Kaloti s'expose à des risques très importants et ouvre la porte à l'importation d'or potentiellement problématique.
- **Au Soudan**, Kaloti est le principal client de la Banque centrale et de la raffinerie de Khartoum depuis plusieurs années. Le Groupe d'experts des Nations Unies mentionne clairement que cette banque achète de l'or des conflits au Darfour. Des milices armées soudanaises, impliquées dans des crimes de guerre et des violations des droits humains, ont vendu l'or des mines qu'elles contrôlent aux institutions du gouvernement auprès desquelles Kaloti s'approvisionne.
- **Au Suriname**, Kaloti dispose d'une raffinerie (KSMH) détenue conjointement avec un gouvernement à haut risque. Cinq ans après son inauguration, la KSMH ne raffine pas d'or et ne le fera peut-être jamais. Les contradictions entre les intérêts du groupe émirati et les mandats du gouvernement du Suriname suscitent des interrogations quant aux pratiques réelles de cette « raffinerie ». Elle a été accusée d'être liée à des activités de blanchiment d'argent et de certification d'or douteux.
- **Aux États-Unis**, la société affiliée du groupe émirati a fait faillite en 2018 car elle ne parvenait plus à obtenir de prêts bancaires. Les banques ne souhaitent pas prendre le risque de financer des transactions qui pourraient être liées à de l'or illégal. Cette société s'approvisionnait en or en Amérique latine auprès de plusieurs fournisseurs douteux.



Dubaï : plateforme de l'or à risque

- Les **contrôles des autorités douanières dans l'émirat demeurent très faibles**, l'or transporté en bagage à main reste une pratique courante. Il serait donc toujours facile de passer la douane des EAU avec de l'or d'origine illégale.
- Le souk de l'or est toujours un **point d'entrée de l'or illégal**, des commerçants acceptent encore aisément de l'or d'origine douteuse sans procéder à des contrôles. L'enquête réalisée sur place montre qu'il est aisé de **blanchir de l'or des conflits**.
- Plusieurs sociétés de trading et de raffineries à Dubaï ont des **pratiques douteuses**, certaines d'entre elles s'approvisionnent auprès de fournisseurs liés à l'or des conflits en RDC.
- Les acteurs du secteur de l'or aux EAU sont soumis à une **légalisation laxiste et fragmentée**. Le Dubaï Multi Commodities Centre est un régulateur impuissant confronté à un conflit d'intérêts.

Manquements dans le devoir de diligence des acteurs en fin de la chaîne d'approvisionnement

- Les banques, les industries de la technologie, les joaillers et les groupes horlogers appliquent des procédures de diligence raisonnable très différentes. La grande majorité des 15 entreprises analysées ne dispose **pas des procédures nécessaires pour éviter d'avoir de l'or potentiellement problématique** dans leur chaîne d'approvisionnement.

L'autorégulation du secteur est insuffisante

- Les audits auxquels les raffineries sont soumises ne sont **pas assez transparents**. La London Bullion Market Association (LBMA) dispose d'un **pouvoir limité** et n'est pas en mesure d'identifier les fournisseurs de ses raffineries membres.

LES ÉMIRATS ARABES UNIS : une plateforme de l'or à risque



Dubaï : plaque tournante de l'or

Surnommée la « City of Gold », Dubaï est une plaque tournante du commerce international de l'or. Grâce à une législation attractive et la mise en place d'infrastructures physiques, financières et commerciales, entre 25%¹ et 40%² de l'or mondial passe par Dubaï. Selon les statistiques de Comtrade, les Émirats Arabes Unis (EAU) ont importé 923 tonnes d'or en 2018 d'une valeur de 27 milliards de dollars.³ Parmi ces importations, 402 tonnes d'or sont arrivées en provenance de pays africains (voir graphique 1).⁴

Dotée d'une excellente position géographique, la plus grande ville des EAU dispose d'infrastructures de qualité. Son aéroport, un des plus grands au monde, joue un rôle central dans ce commerce⁵ avec des connexions directes vers la majorité des pays exportateurs d'or. Attirées par ces infrastructures et une fis-

calité avantageuse, plus de 4000 sociétés sont actives dans le secteur de l'or à Dubaï.⁶ Selon un dernier rapport de l'émirat de Dubaï, 2498 entreprises travaillent dans le secteur des bijoux en or, 1184 dans le négoce de l'or, 392 en tant qu'orfèvres et moins d'une dizaine dans les activités de raffinage.⁷

Pour sortir de la dépendance historique au pétrole et devenir l'un des plus importants centres de négoce au niveau international, plus de 37 zones franches ont été créées à Dubaï.⁸ La plus grande est le Dubaï Multi Commodities Centre (DMCC). Ce dernier a été créé en 2002 par le Cheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, émir de Dubaï et également Premier ministre des EAU. Afin de faire de l'émirat un lieu central du commerce mondial de l'or, la fondation du DMCC a été accompagnée par la création du « Dubai Gold and Commodities Exchange » (DGCX), des entrepôts d'or hautement sécurisés et un standard pour les raffineries.⁹ Le DMCC abrite aujourd'hui 17'000 sociétés et plus de 60'000 employés.¹⁰



Dubaï : porte d'accès au marché international pour l'or artisanal africain

Au cours des dix dernières années, les exportations d'or des pays africains vers les EAU ont fortement augmenté, comme le montre le graphique ci-dessous.¹¹ Plusieurs rapports ont démontré qu'une partie de cet or a été produit en violation des droits humains et de l'environnement et a été utilisé par des groupes armés dans le financement des conflits, à l'image de la République démocratique du Congo (RDC), du Soudan ou du Burkina Faso.¹² Une grande partie de cet or est exporté illégalement des pays africains

avant d'être déclaré aux EAU.¹³ Il en résulte ainsi des pertes de revenus très importantes pour les États producteurs qui ne bénéficient pas de la richesse de leurs sous-sols.

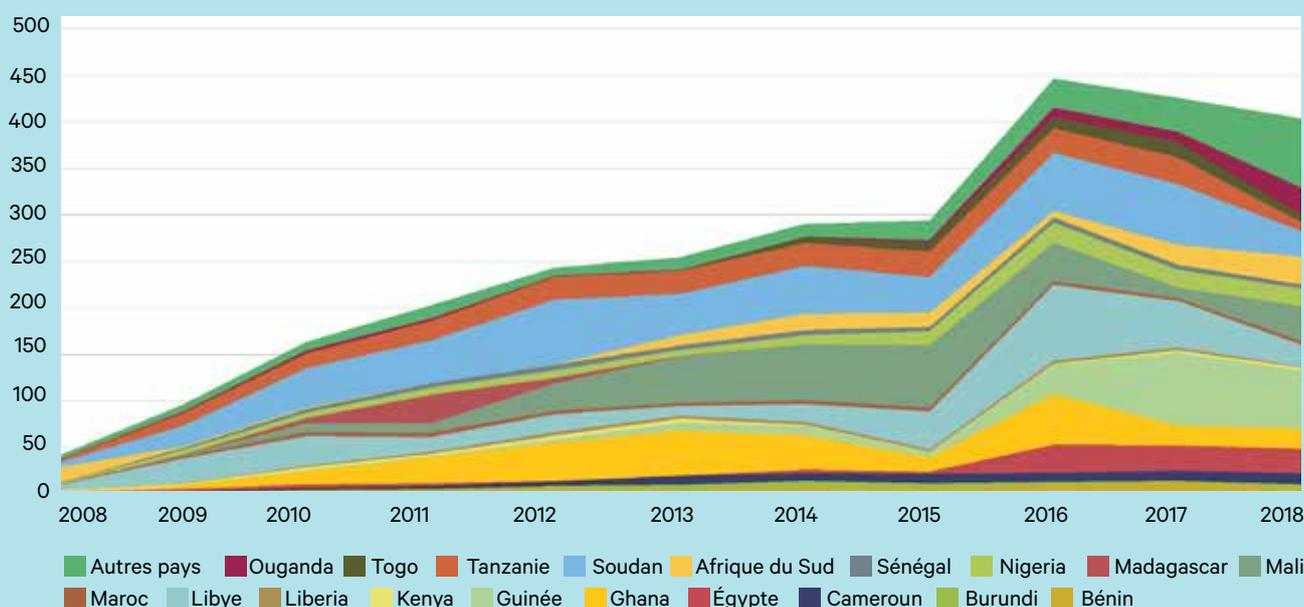
Si l'exploitation aurifère artisanale peut être la source des pires violations, elle peut également avoir un impact socio-économique très positif quand elle est exercée de manière responsable. En développant le « Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement

Importations d'or des Émirats arabes unis en provenance des pays africains entre 2008 et 2018



Quantité (Tonnes)

Source : UN comtrade



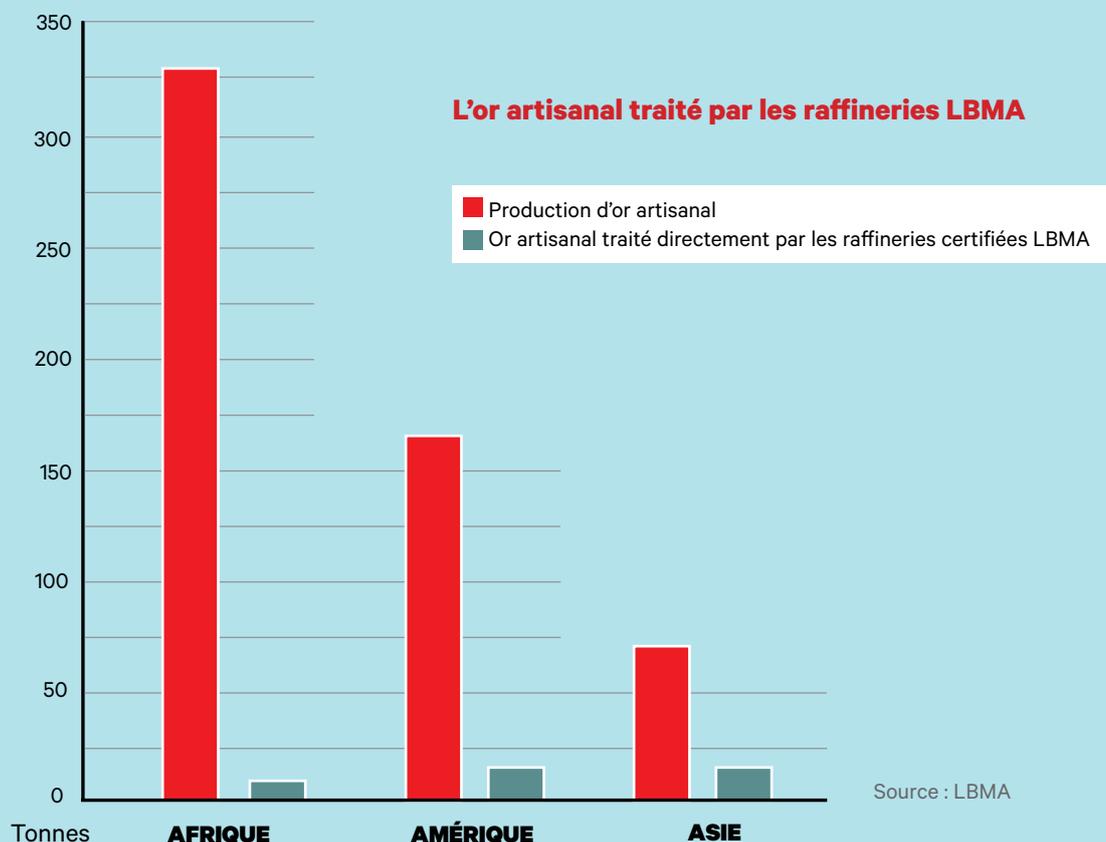
ment responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque »¹⁴, l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) a été la première organisation à soutenir ouvertement le secteur des mines artisanales. À la question de l'intérêt d'acheter de l'or issu de l'artisanat minier, l'OCDE répond dans son livret qu'« en s'engageant pour une production et des approvisionnements responsables, on nourrit sur le long terme le développement économique des communautés minières des pays producteurs, on augmente les revenus des États, on réduit le rôle du secteur de l'or dans le financement de conflits, dans la violation de droits humains et dans les exactions de groupes armés (...) ».¹⁵

Sur la base de ces déclarations, les plus grandes raffineries d'or au monde devraient s'approvisionner directement auprès des mines artisanales pour participer au développement économique local et lutter contre les violations des droits humains. La réalité est pourtant toute autre, comme le montre le graphique ci-dessous.

Seules quelques tonnes d'or artisanal africain sont exportées directement auprès des raffineries certifiées par la London Bullion Market Association (LBMA), le standard de référence dans le secteur. La très grande majorité de cet or part à Dubaï où certaines raffineries suisses s'approvisionnent, ce qui leur évite de devoir faire un travail de diligence compliqué sur le continent africain.

Il y a donc une certaine hypocrisie de ces sociétés suisses à affirmer haut et fort qu'il n'y a pas d'or artisanal africain dans leur chaîne d'approvisionnement alors qu'elles se fournissent à Dubaï en or « recyclé ». Questionnées sur le sujet, elles répondent généralement que cet or ne vient pas d'Afrique mais dans la plupart des cas de déchets d'or, tels que des vieux bijoux.¹⁶ Si ces affirmations se révèlent en partie fausses, comme le montre l'étude actuelle, ces raffineries oublient que l'or de ces bijoux pouvait être quelques mois plus tôt dans une mine d'or africaine aux mains d'un groupe armé.

Pointées du doigt, les raffineries ne sont pas les seuls acteurs de la chaîne d'approvisionnement à devoir prendre leurs responsabilités. Les banques, les industries technologiques ainsi que les grands groupes horlogers et joailliers ne peuvent pas partir du principe qu'on leur livre de l'or « éthique ». Ils doivent s'engager financièrement dans la formalisation des mines artisanales. Michael Mesarić, CEO de Valcambi, la plus grande raffinerie de métaux précieux au monde installée en Suisse, le souligne : « Pour s'engager dans les mines artisanales, nous avons besoin de l'engagement de l'acheteur. La LBMA ne comprend pas cela. Si j'étais payé 60 millions de dollars pour légitimer et formaliser les mines artisanales, dans cinq ans, 40 à 50% de l'ensemble des mineurs artisanaux pourraient avoir accès au marché international et seraient formalisés ».¹⁷





La faiblesse des contrôles douaniers

Critiqués depuis de nombreuses années, les contrôles des autorités douanières à Dubaï demeurent très faibles. La facilité du passage des douanes est un élément central favorisant l'importation d'or d'origine illégale. Les EAU autorisent l'importation de l'or sous deux formes : par cargaison (fret), confié à un agent de fret, ou dans les bagages à main d'un passager.

Concernant les importations d'or dans les bagages à main, les autorités douanières des EAU ne fournissent pas d'explications sur les procédures.¹⁸ À Dubaï, cet or est généralement déclaré car il n'y a pas d'incitation à faire de la contrebande.¹⁹ Les bagages à mains passent dans un appareil à rayon X et il n'y a pas de taxe.²⁰ Selon un rapport des Nations Unies daté de 2016, le nom du pays d'origine est simplement vérifié avec la présentation de la carte d'embarquement et aucun autre document n'est requis.²¹ Dans une lettre de réponse au Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC en 2017, les autorités des EAU ont indiqué que les individus transportant de l'or dans leurs bagages doivent fournir leur adresse et une copie de leur passeport, déclarer l'iden-

tité et l'adresse de l'exportateur et fournir le nom du destinataire de la marchandise.²² De leur côté, les acteurs du secteur interrogés par SWISSAID affirment qu'il faut simplement présenter, au-delà du passeport, un certificat du pays d'origine et une facture originale.²³ En payant une amende, il serait même possible d'être dispensé de présenter un certificat d'origine.²⁴ De nombreux faux passeports ou de certificats falsifiés seraient également en circulation.²⁵ L'ensemble des acteurs interrogés, en particulier dans le souk de l'or à Dubaï, affirment que le passage de la douane ne constitue jamais un problème.²⁶

Le transport d'or brut dans les bagages à main est l'une des méthodes les plus répandues pour amener de l'or illégal à Dubaï.

Le transport d'or brut dans les bagages à main est l'une des méthodes les plus répandues pour amener de l'or illégal à Dubaï.²⁷ Les nombreux vols des pays africains vers Dubaï et la politique clémente d'obtention

des visas alimentent ces pratiques.²⁸ Le Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC affirme que « le fait que les trafiquants d'or accèdent facilement au marché de Dubaï est la conséquence des lacunes de la législation des EAU et des failles de leur système de contrôle de l'or transporté dans des bagages à main ».²⁹ Le rapport dénonce également la législation des EAU qui « ne considère pas les activités de contrebande comme une infraction ».³⁰

Face à ces critiques, les EAU ont récemment mis en place des nouvelles procédures pour contrôler l'or transporté dans les bagages à main, notamment en provenance de la RDC. Mais selon le rapport du Groupe d'experts de l'ONU de 2019, « toutes les procédures n'ont pas été pleinement appliquées ».³¹ Le rapport de l'organisme intergouvernemental GAFI (Groupe d'action financière), publié en avril 2020, affirme que « la valeur des saisies est probablement inférieure à ce que l'on pourrait s'attendre aux Émirats arabes unis, l'un des principaux points de transit

de l'or au niveau international. Bien que des sources publiques rapportent que de l'or est passé en contrebande d'Afrique de l'Ouest vers les EAU, aucune saisie ou confiscation n'a été effectuée à cet égard ».³² Il serait donc toujours facile de passer la douane des EAU avec de l'or d'origine illégale.

Une fois déclaré à l'aéroport, le métal précieux transporté par fret est généralement amené directement vers les raffineries et celui transporté en bagage à main est majoritairement destiné au souk.

Le souk de l'or de Dubaï : porte d'entrée de l'or illégal

Élément central dans le commerce de l'or à Dubaï, le souk est un point d'entrée majeur de l'or illégal sur le marché. Au cours de son enquête, SWISSAID a constaté que des commerçants acceptent toujours aussi facilement de l'or d'origine douteuse sans aucun contrôle. Ces pratiques, dénoncées par plusieurs rapports dans le passé, sont toujours d'actualité.

Étape touristique incontournable, le principal souk de l'or est situé dans le quartier historique de Deira. Composé de plusieurs allées bordées de boutiques remplies de bijoux étincelants, il accueille plus de 380 détaillants.³³ On y trouve des lingots et des bijoux sous toutes les formes et toutes les couleurs mais on peut également vendre très facilement son or. Situé dans un cadre plus climatisé, le « Dubaï Gold & Diamond Park » est un autre souk important. Il est attenant

aux usines de fabrication des bijoux où des centaines d'employés travaillent dans des conditions éprouvantes.

Basés dans le souk de Deira, Arakkal Bullion, Bura-shed Jewellery LLC, Amaan Jewellery Trading LLC ou encore Fast Bullion Jewellery Trading LLC ont expliqué à SWISSAID qu'ils acceptaient de l'or de tous les pays sans problème.³⁴ La grande majorité de la dizaine de commerçants rencontrés ne demande aucun document spécifique et recommande simplement à leur fournisseur d'avoir les papiers nécessaires pour le passage à la douane à Dubaï.³⁵ Fast Bullion Jewellery Trading LLC est la seule société rencontrée à exiger un document KYC (Know your customer) de ses fournisseurs. Après discussion, SWISSAID a compris que ce document sert avant tout à éviter de recevoir



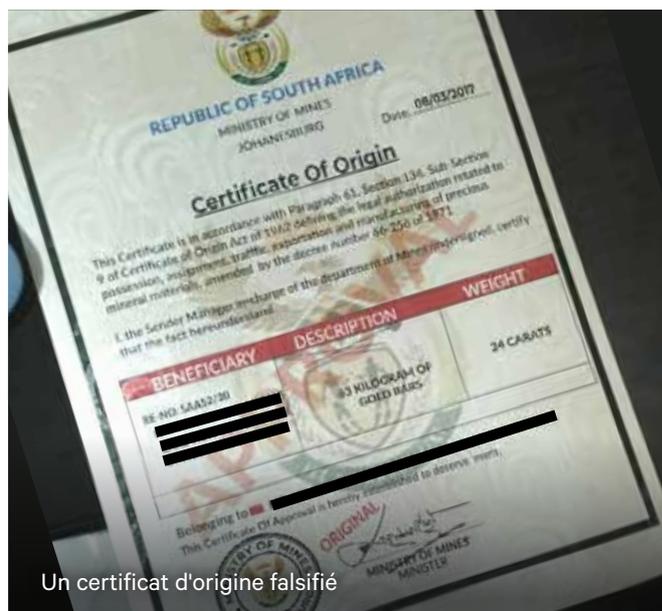
une qualité d'or faussée (tromperie sur la pureté de l'or) et non pas pour s'assurer de sa provenance légale. En effet, cette société a confié à SWISSAID qu'elle ne s'oppose pas à l'importation d'or exporté illégalement.³⁶ Burashed Jewellery, de son côté, indique s'approvisionner largement en Afrique.³⁷ Il y a quelques années, ce commerçant allait directement chercher l'or dans les pays d'extraction, notamment auprès des groupes armés en RDC. Mais suite à différents problèmes, il préfère désormais attendre que les courtiers lui livrent l'or. Plusieurs rapports confirment que l'or artisanal africain, exporté illégalement, est facilement vendu dans le souk de Dubaï.³⁸ Un rapport de l'ONU mentionne également que le groupe d'experts a rencontré dans ce souk des personnes de la région des Grands Lacs qui ont reconnu avoir aidé des contrebandiers à vendre illégalement leur or à Dubaï.³⁹

Le blanchiment de l'or

Au cours de ses entretiens, SWISSAID a constaté qu'il est possible de s'approvisionner en or d'origine douteuse et de le « blanchir » en or certifié par un standard international reconnu. Cette pratique relativement simple se déroule notamment dans le souk et serait assez courante.⁴⁰ Le courtier amène l'or « problématique » auprès d'un commerçant du souk. De son côté, le commerçant achète en cash un lingot certifié LBMA ou ► DMCC DGD (Dubai Good Delivery) sur le marché. Le commerçant remet l'or certifié au client en échange de l'or douteux amené par le courtier et du paiement d'une prime. La prime pour un lingot d'or certifié LBMA serait de 4 dollars par once.⁴¹ L'intérêt de cette pratique pour l'acheteur réside dans le prix très attractif payé pour l'or « problématique », bien en-dessous du prix du marché. Il serait ensuite écoulé sur le marché local ou envoyé en Inde. Les raffineries certifiées LBMA ou DMCC DGD se retrouvent donc impliquées malgré elles dans ce blanchiment d'or, à travers leurs lingots. Interrogées, elles reconnaissent

► Les standards du DMCC

Les acteurs du secteur de l'or à Dubaï peuvent s'affilier de manière volontaire aux certifications du DMCC. Lancé en 2014, le « Responsible Market Participant » s'adresse à tous les acteurs du marché de l'or, dont les traders, bijoutiers ou agrégateurs. Le « Dubai Good Delivery (DGD) », fondé en 2005, et le « Market Deliverable Brand (MDB) », créé en 2014, sont spécifiquement destinés aux raffineries. Le MDB a récemment été repris par le DGD et il n'existe ainsi plus qu'un seul standard pour les raffineries aux EAU.



Un certificat d'origine falsifié

L'exemple du blanchiment de l'or des conflits à Dubaï

En se faisant passer pour un simple acheteur, SWISSAID a découvert qu'il est facile de s'approvisionner en or provenant de régions en conflit et transitant par Dubaï. Basé à Kampala en Ouganda, un trader d'or contacté explique qu'il s'approvisionne en grande partie en RDC auprès de groupes armés. L'intérêt de la RDC réside principalement dans ses prix très attractifs. Si le bénéfice est plus grand et qu'il a des relations à long terme avec ces personnes, le trader reconnaît qu'il n'est pas facile de travailler avec ces groupes armés.

Le processus est simple. Le trader se rend en voiture avec son équipe de sécurité à l'est de la RDC pour s'approvisionner en or auprès de différentes mines détenues par des groupes armés. L'or franchit facilement la frontière et est raffiné à Kampala. Le trader prend ensuite l'avion jusqu'à Dubaï accompagné de son or en bagage à main. Le passage à la douane se fait aisément car il dispose d'un certificat du pays d'origine et un contrat signé avec l'acheteur de cet or à Dubaï, généralement situé dans le souk de l'or. Comme on peut le voir sur la photo ci-dessus, le certificat du pays d'origine provient d'Afrique du Sud. Si le trader refuse de divulguer le processus pour falsifier ce document, il explique utiliser toujours ce même pays pour exporter son or, sans aucun problème. Questionné sur la démarche pour faire certifier cet or par un standard international, il a proposé d'utiliser la procédure décrite précédemment. Dans les anciennes offres d'achat partagées par le trader, il est écrit qu'il s'agit d'or « nuggets ». Un type d'or largement répandu dans les mines situées dans les zones de conflits dans l'Est de la RDC.



le problème sans pouvoir le contrôler.⁴² Lors de la vente de leurs lingots, les raffineries ne connaissent que leurs premiers acheteurs et perdent ensuite la trace du précieux métal. Par exemple, SWISSAID a vérifié qu'il n'est pas possible d'acheter des lingots en cash à l'office de PAMP situé dans le souk de Deira. Quelques offices plus loin, White Lily Gold and Diamond LLC vend pourtant des lingots d'or PAMP que l'on peut payer en liquide. Au-delà du blanchiment d'or « problématique », la possibilité d'acheter facilement de l'or certifié en cash ouvre la voie au blanchiment d'argent.

Plusieurs mélanges d'or auraient également lieu à l'intérieur du souk. Selon un rapport de l'organisation « Partnership Africa Canada » (PAC), l'or originaire de pays déclarés comme problématiques, comme la RDC, est parfois mélangé avec de l'or extrait dans des pays considérés comme acceptables, tels que l'Afrique du Sud ou le Ghana.⁴³ De même, l'or minier serait parfois mélangé avec des déchets d'or et vendu à des raffineries sans que cela soit détecté.⁴⁴

S'il est évident que de l'or douteux entre dans le souk, la question est de savoir où il est acheminé par la suite. Selon les témoignages recueillis, il y aurait

L'ensemble des raffineries basées à Dubaï s'approvisionne en or auprès du souk.⁴⁶

plusieurs fonderies à l'intérieur du souk, certaines personnes parlent même de véritables raffineries.⁴⁵ Des commerçants ont également leurs propres fonderies situées à l'étage au-dessus de leur office, à l'image de Fast Bullion. Après avoir fondu l'ensemble de l'or récolté, les commerçants l'utilisent pour leur propre fabrication de bijoux, le vendent à des raffineries ou à des offices qui traitent directement avec les raffineries.

Plusieurs sources confirment que l'ensemble des raffineries basées à Dubaï s'approvisionne en or auprès du souk de Deira.⁴⁶ Les raffineries non certifiées « Dubaï Good Delivery » (DGD) utiliseraient des quantités d'or beaucoup plus importantes en provenance du souk que les raffineries certifiées DGD, plus regardantes sur l'origine de cet or.⁴⁷

Les raffineries à Dubaï

Les raffineries jouent un rôle central dans le commerce de l'or. Elles s'approvisionnent auprès de différentes sources et raffinent le métal précieux à un degré très élevé de pureté pour produire des lingots, des médaillons ou des pièces. Une fois raffiné, l'origine de cet or est impossible à retracer physiquement. Les raffineries ont donc une responsabilité particulière dans la chaîne d'approvisionnement.

Il est difficile de connaître le nombre précis de raffineries actives à Dubaï. Il existe peu d'informations et les autorités du DMCC et des EAU n'ont pas répondu aux sollicitations de SWISSAID. Basée sur les entretiens réalisés à Dubaï et les informations du registre du commerce des EAU⁴⁸, une liste non-exhaustive des raffineries a été dressée. Elle est divisée en trois catégories selon les appréciations que SWISSAID peut émettre sur la base des informations en sa possession :

- Les raffineries actives
- Les raffineries actives mais où il y a un doute sur leur réelle activité de raffinage
- Les raffineries qui pourraient avoir cessé leur activité

Ces raffineries sont basées à Dubaï et à Sharjah (au nord de Dubaï), même si les sièges de certaines de ces sociétés sont basés à Abu Dhabi, à l'image d'IPMR.

À la lumière de ce tableau, on découvre qu'aucune raffinerie n'est actuellement certifiée LBMA à Dubaï, c'est-à-dire enregistrée sur la Good Delivery List (GDL) de l'association londonienne. Emirates Gold est un « LBMA associate member »⁴⁹, ce qui signifie qu'il est soumis à un audit selon les critères de la LBMA mais n'est pas reconnu comme membre de la GDL. Seules trois raffineries ont la certification DMCC Dubai Good Delivery (DGD). Les autres n'ont aucune certification, à l'exception de Sam Precious Metals. L'analyse de ces acteurs incontournables du commerce de l'or à Dubaï se divise ainsi en deux catégories : les raffineries certifiées DGD et les raffineries non certifiées. Kaloti et MTM&O sont analysées dans la deuxième partie du rapport. La troisième partie traitera des relations de certaines de ces raffineries avec les entreprises suisses.



Nom	Certification	Ancienne certification
Emirates Gold DMCC	DGD, LBMA associate member, RMI	
Al Etihad Gold Refinery DMCC	DGD, RMI, RJC	
IPMR (International Precious Metals Refiners) LLC	DGD	
Al Kaloti Jewellers Factory LTD		DGD (2010-2015)
MTM&O Gold Refinery DMCC		
Sam Precious Metals FZ LLC	RJC	
Gulf Gold Refinery FZE		MDB (2015-2017)
Dijllah Gold Refinery FZC		DGD (2017-2018)
Al Rawais Gold Refinery		
Fujairah Gold FZC		MDB (2014-2019)
Premier Gold Refinery LLC		
Motiwala Gold refinery		
Ary Gold Factory & refinery		
Agor Precious Metals		
Gulf Gold Refinery Services		
Kamana Gold Refinery		
TG Gold Refinery DMCC		
AL Ghurair (Giga Gold) Refinery		DGD (2008-2010)
Al Gaith Gold Refinery		DGD (2009-2012)
ICON Gold Refinery FZCO		



Les raffineries certifiées DMCC Dubaï Good Delivery

Al Etihad Gold Refinery, IPMR (International Precious Metal Refiners) et Emirates Gold sont les trois raffineries des EAU enregistrées auprès du DMCC DGD. La dernière citée a d'ailleurs été fondée par le citoyen suisse Mohamad Shakarchi en 1992.⁵⁰ SWISSAID a eu des échanges informels avec certaines d'entre elles et leurs clients.

Sur la base des informations récoltées, SWISSAID n'est pas en mesure de juger les procédures de diligence de ces raffineries. Ces sociétés affirment effectuer un travail très important en remontant la chaîne d'approvisionnement de l'or et en prenant des mesures en cas de doute. Dans son rapport d'audit de 2018, Emirates Gold affirme par exemple avoir stoppé trois chaînes d'approvisionnement en Afrique de l'Ouest faute d'avoir obtenu les informations nécessaires de la part des fournisseurs.⁵¹ Plusieurs raffineries certifiées LBMA ont toutefois expliqué à SWISSAID, de manière confidentielle, qu'elles ont des doutes sur le standard DGD et les pratiques de ces raffineries.⁵² Apple a également décidé de retirer Al Etihad et IPMR de la liste de ses fournisseurs en 2019, au contraire d'Emirates Gold.⁵³ La marque à la pomme explique sobrement que les raffineries exclues le sont, soit pour des problèmes liés aux audits, soit pour avoir été rapportées par erreur. Mais même dans ce cas, Apple prend des mesures pour que ces raffineries ne figurent plus dans sa chaîne d'approvisionnement à l'avenir.

Les raffineries DGD s'approvisionnent majoritairement en or recyclé, mais également auprès de mines artisanales africaines ou sud-américaines. Elles ont peu d'accès aux mines industrielles, réservées presque

exclusivement aux raffineries certifiées LBMA.⁵⁴ Les raffineries DGD reconnaissent qu'elles s'approvisionnent également au souk de Dubaï où elles exigent un nombre important de documents permettant de retracer l'origine de l'or. Elles refusent la majorité du temps l'or minier en provenance du souk et acceptent de l'or recyclé, tout en vérifiant scrupuleusement que cet or n'est pas mélangé à de l'or minier. Ces raffineries expliquent que leur travail de diligence est rendu compliqué par la circulation de faux documents.⁵⁵

Les trois raffineries n'ont pas souhaité partager les quantités d'or qu'elles traitent. Sur son site internet, Emirates Gold, affirme transformer plus de 200 tonnes d'or par année.⁵⁶ Cependant, les personnes interrogées estiment que la raffinerie en question transformerait des quantités bien inférieures.⁵⁷ Un rapport d'audit d'IPMR indique que la société a traité 95,4 tonnes d'or en 2018 en provenance de 33 fournisseurs.⁵⁸ Il s'agirait uniquement d'or recyclé.⁵⁹

Certaines raffineries certifiées DGD ont expliqué refuser des quantités importantes d'or car elles ne parviennent pas à retracer son origine.⁶⁰ Les standards et les audits auxquels elles sont soumises ne leur permettent pas d'accepter ce type d'or. Elles estiment ainsi perdre des marchés importants car les fournisseurs préfèrent se tourner vers des raffineries moins regardantes et moins exigeantes en terme de diligence raisonnable. Les raffineries DGD ont ainsi le sentiment d'être face à une concurrence déloyale vis-à-vis des autres raffineries à Dubaï, soumises à aucun contrôle et alimentant les problèmes bien connus du commerce de l'or.

Les raffineries non certifiées DMCC Dubai Good Delivery

Au-delà des trois raffineries certifiées DGD, le tableau identifie quatorze raffineries (dont celles où il y a un doute sur leur activité de raffinage) qui ne sont pas soumises au standard DGD. Parmi elles, Sam Precious Metal est la seule à être affiliée à un standard : le Responsible Jewellery Council (RJC) Code of Practices (COP)⁶¹, un standard minimal.⁶² Plusieurs acteurs du secteur de l'or (raffineries, sociétés de trading et sociétés de transport) ont confié à SWISSAID qu'ils refusent catégoriquement de travailler avec ces raffineries non certifiées car ils se méfient de leurs pratiques.⁶³ Certaines d'entre elles ont en effet des pratiques douteuses et s'approvisionnent auprès de fournisseurs problématiques.

En refusant d'être affiliées à un standard, ces raffineries ne sont pas soumises à un audit externe. Ces sociétés sont pourtant parfaitement éligibles pour adhérer au standard du DMCC DGD. En effet, plusieurs d'entre elles l'avaient obtenu par le passé : Kaloti, Dillah, Al Ghurair Giga Gold et Al Gaith.⁶⁴ Fujairah Gold et Gulf Gold Refinery étaient quant à elles membres

En refusant d'être affiliées à un standard, ces raffineries ne sont pas soumises à un audit externe.

du standard MDB.⁶⁵ Les raisons pour lesquelles ces raffineries ont été délistées ou ont choisi de ne plus y adhérer ne sont pas communiquées publiquement.

La majorité de ces raffineries font partie de sociétés plus larges, actives dans le trading, la finance, la fabrication et la vente de bijoux. L'histoire de ces entreprises a d'ailleurs souvent débuté par la fabrication de bijoux avant le lancement des activités de raffinage. Un acteur du secteur de l'or à Dubaï a d'ailleurs affirmé à SWISSAID que certains groupes ont créé leur propre raffinerie pour cacher l'origine réelle de leur or.⁶⁶ De plus, un nombre important de ces raffineries disposent d'offices ou de filiales de trading dans le souk de l'or.

Ce chapitre n'a pas pour ambition d'analyser les pratiques de l'ensemble de ces raffineries, mais de montrer quelques exemples illustrant les doutes légitimes à l'encontre de ces entreprises.

Les liens des raffineries avec l'or des zones de conflit en RDC

Les sociétés Agor, Premier et Motiwala ont toutes importé de l'or d'origine douteuse en provenance d'Ouganda.⁶⁷ Cet or vient de la raffinerie African Gold Refinery (AGR), créée par le Belge Alain Goetz. Publié en 2018, un rapport de l'ONG « The Sentry » démontre

qu'AGR a importé des quantités d'or importantes en provenance des zones de conflit en RDC.⁶⁸ Début 2020, Alain Goetz et son frère ont été reconnus coupables de blanchiment d'argent et de fraude par un tribunal d'Anvers.⁶⁹ Ils ont été condamnés à 18 mois de prison avec sursis pour les activités frauduleuses de la raffinerie belge Tony Goetz, une de leurs nombreuses sociétés. Même si la raffinerie AGR est désormais inscrite sur toutes les listes noires, elle continue d'exporter de l'or à Dubaï.

Fondée en 2006, Agor est une société enregistrée à Dubaï et codétenue par Alain Goetz.⁷⁰ Sur son site internet, elle propose des activités de raffinage et de trading et mentionne ses liens avec NV Tony Goetz.⁷¹ Selon « The Sentry », Agor a importé 1,4 tonne d'or d'une valeur de 56,5 millions USD de la raffinerie AGR entre 2015 et 2016⁷². Précision intéressante : Agor a la même adresse et le même numéro de téléphone à Dubaï que la société Goetz Gold LLC. Cette dernière a importé 14,6 tonnes d'or d'AGR entre 2016 et 2017.⁷³

La société Premier Gold Refinery (PGR) LLC a été créée en 2014. Sur son site internet, elle affirme que son devoir de diligence est basé sur les standards de la LBMA, de l'OCDE et du DMCC.⁷⁴ Pourtant, aucune trace d'un quelconque audit, élément indispensable requis par ces standards. SWISSAID a découvert dans le registre du commerce des EAU que la société appartient elle aussi à Alain Goetz.⁷⁵ La raffinerie indique accepter de l'or minier de nombreux fournisseurs locaux et internationaux.⁷⁶ Au cours de ses recherches, SWISSAID a découvert qu'une société de trading, PGR Gold Trading LLC, a importé de l'or en octobre 2019 de la raffinerie problématique AGR en Ouganda.⁷⁷

Dubaï abrite également la société Motiwala Gold Refinery. Cette dernière ne dispose pas de site internet mais plusieurs voix ont confirmé qu'elle est bien active.⁷⁸ Cinq sociétés sont enregistrées aux noms de Motiwala dans le registre du commerce des EAU.⁷⁹ Les liens entre Motiwala Gold Refinery et Motiwala Jewellers semblent évidents. Muhammad Ayaz indique être un associé des deux sociétés.⁸⁰ Le rapport de « The Sentry » précise que Motiwala Jewellers a importé de l'or de la raffinerie AGR en 2017.⁸¹ D'après l'ONG suisse « Société pour les peuples menacés » (SPM), Motiwala Jewellers a également reçu de l'or douteux de la RDC en 2014.⁸² Des documents révèlent que Motiwala est l'un des principaux fournisseurs de Kaloti. Des transactions de 527 millions USD en cash ont notamment eu lieu entre les deux parties en 2012.⁸³ Un ancien responsable d'une raffinerie LBMA a confié à SWISSAID qu'il y a une probabilité élevée que Motiwala collabore toujours avec Kaloti.⁸⁴

Des sociétés de « raffinage » qui n'en sont pas réellement

Au-delà des liens de ces trois raffineries avec AGR et l'or « problématique » de la RDC, d'autres sociétés se présentant comme des « raffineries » ont des pratiques douteuses. L'adresse de Kamana Gold Refinery, enregistrée depuis 2018 dans le registre du commerce, renvoie à un simple entrepôt et l'adresse email n'est pas professionnelle.⁸⁵ La société TG Gold Refinery dispose, elle, d'un site internet où les certificats publiés et l'adresse email ne correspondent pas au nom de la société.⁸⁶ Les initiales de TG correspondent étrangement à celles de Tony Goetz, mais aucune preuve n'atteste qu'il se trouve derrière cette société.

Gulf Gold Refinery Services (GGRS) appartient à la société TLI Global Group, dont la holding est basée à l'île Maurice.⁸⁷ Détenu par des Britanniques, le groupe possède des concessions minières en Afrique et en Amérique du Sud.⁸⁸ Sous la rubrique « Refinery Services » de son site internet, le groupe explique avoir une capacité de production de 100 tonnes et la possibilité de raffiner de l'or à 999.9.⁸⁹ Dans une réponse par email adressée à SWISSAID, le CEO William Mckeag, affirme pourtant que leur raffinerie est en construction et qu'ils travaillent en ce moment avec des raffineries partenaires.⁹⁰ Une note spéciale retrouvée sur leur site internet confirme cela.⁹¹

L'importation d'or en bagage à main semble être une pratique courante de cette société. Dans un document daté de 2019, celle-ci explique les procédures à suivre.⁹² Le CEO a expliqué à SWISSAID que le groupe importe plus de 500 kg d'or par semaine d'Afrique de l'Est, notamment de RDC et d'Ouganda sans aucun problème.⁹³ Il a également mentionné travailler avec plusieurs raffineries à Dubaï, dont Kaloti et Motiwala. La raffinerie Al Etihad a expliqué à SWISSAID, preuves à l'appui, avoir catégoriquement refusé de travailler avec cette société.⁹⁴ Un ancien responsable d'une raffinerie LBMA a confirmé les pratiques problématiques de Gulf Gold Refinery.⁹⁵

Les pratiques douteuses de Dijllah

Le groupe Dijllah indique disposer de plusieurs sociétés : Dijllah Jewellery FZCO, Dijllah Jewellery DMCC et Dijllah Gold Refinery FZC.⁹⁶ Certaines de ces entités sont situées dans le souk de l'or de Deira. D'une capacité de production de 400 kg d'or par jour⁹⁷, la raffinerie était certifiée DGD uniquement entre décembre 2017 et décembre 2018.⁹⁸ L'adhésion à un standard pour une période aussi courte suscite plusieurs interrogations. Un rapport d'audit de 2017 indique que Dijllah a reçu 33,7 tonnes d'or pour raffinage en 2016, dont 5,2 tonnes (15%) d'or minier.⁹⁹ Le rapport précise que Dijllah n'a pas reçu cet or directement des mines mais que l'ensemble de son approvisionnement provient

de ses clients basés à Dubaï. Acheter de l'or minier qui ne provient pas directement de la mine comporte des risques importants, notamment au niveau de sa traçabilité. De plus, le rapport explique que 17 millions USD¹⁰⁰ ont été payés en cash pour des achats d'or et 61 millions USD¹⁰¹ ont été reçus en cash suite aux ventes réalisées.¹⁰²

Ce même rapport d'audit indique que cinq cas de non-conformité avec un risque moyen ont été signalés en lien avec l'identification des risques et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.¹⁰³ Ces problèmes n'ont apparemment pas empêché la raffinerie d'être certifiée DGD une année après cet audit critique. On peut s'interroger sur la poursuite de ces pratiques car la certification qui avait été obtenue a pris fin une année plus tard. Interrogé sur les raisons de ce retrait de la liste, Dijllah a simplement répondu ne pas avoir demandé de certification pour 2019.¹⁰⁴ L'entreprise Aptiv, active dans le secteur de l'automobile, indique dans son rapport publié en 2019, qu'il y a des raisons de croire que la raffinerie Dijllah s'approvisionne en RDC ou dans les pays voisins.¹⁰⁵ De son côté, Apple a décidé de retirer la raffinerie Dijllah de la liste de ses fournisseurs en 2019.¹⁰⁶

Ces quelques exemples démontrent que certaines raffineries basées à Dubaï ont des pratiques douteuses et sont liées indirectement à des violations de droits humains ainsi qu'au financement de conflits. Pour comprendre comment ces entreprises peuvent opérer à Dubaï sans aucun contrôle, il convient de se questionner sur la législation en vigueur et interroger les actions et le rôle du DMCC.



SWISSAID a tenté d'entrer en contact avec le DMCC à Dubaï.

Une législation laxiste et fragmentée

Comment expliquer le laxisme des autorités sur les activités de ces raffineries ? Plusieurs rapports et différents entretiens confirment le manque de mesures visant à encadrer le commerce de l'or à Dubaï.¹⁰⁷ Au-delà des problèmes liés aux contrôles douaniers et à la possibilité d'importer facilement de l'or transporté en bagage à main, les règles auxquelles sont soumises les raffineries sont insuffisantes. SWISSAID a tenté de contacter le DMCC et des représentants du gouvernement des EAU à plusieurs reprises, sans succès. Preuve de leur manque d'engagement, les EAU ne font pas partie des pays à s'être engagés pour la mise en œuvre du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence.¹⁰⁸

Le premier problème réside dans l'architecture législative encadrant le commerce de l'or aux EAU. Il est fragmenté entre le niveau fédéral, les différents émirats et les zones franches. Au niveau des EAU, le commerce des métaux précieux est régulé par la loi fédérale n.11 de 2015.¹⁰⁹ Cette loi contient une lacune car elle stipule que les produits bruts ne sont pas couverts par les dispositions de poinçonnage.¹¹⁰ La législation sur la sécurité et les échanges de marchandises¹¹¹ indique que toutes les transactions doivent être rapportées quotidiennement. Bien que le gouvernement doive avoir une vue d'ensemble des transactions problématiques, il n'y a pas de cas public connu où cela a été abordé.¹¹² En octobre 2019, une nouvelle politique a été adoptée pour renforcer la compétitivité des EAU sur le marché de l'or.¹¹³ Cette politique comprend notamment l'introduction d'un standard international de l'or et l'instau-

ration d'une plateforme fédérale pour le commerce de l'or et la traçabilité de son origine. Cependant, les mesures concernant la traçabilité ne sont pas clairement définies et semblent loin d'être la priorité de cette nouvelle politique.

L'émirat de Dubaï a la compétence de créer des zones franches sur son territoire¹¹⁴, ce qui augmente le risque d'attirer des flux financiers illicites. En effet, ces zones sont une opportunité pour la création de plateformes de négoce non régulé et sans contrôle.¹¹⁵ Les sociétés basées dans ces zones franches sont réglemen-

« Les EAU sont exposés à des risques inhérents de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. » GAFI, 2020 ¹¹⁸

tées par leur propre cadre. Elles bénéficient de régimes spéciaux pour les taxes et sont exonérées des lois fédérales des EAU sur le droit des sociétés.¹¹⁶

Les zones franches abritent également des entrepôts dont la surveillance peut s'avérer problématique. Dans un rapport du Département d'État des États-Unis, le commerce de l'or aux EAU est explicitement cité comme étant vulnérable au blanchiment d'argent.¹¹⁷ Le rapport du GAFI indique que les EAU sont considérés comme une « cash-intensive economy », ce qui expose le pays à « des risques inhérents de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ». ¹¹⁸ Le GAFI a identifié des problèmes dans la surveillance

de certains secteurs à haut risque aux EAU, comme les marchands d'or.¹¹⁹ Selon son rapport, en tant qu'importante plateforme financière et commerciale mondiale, les EAU doivent prendre des mesures urgentes pour mettre fin aux flux financiers qu'ils attirent.¹²⁰

DMCC : un régulateur impuissant et soupçonné de conflit d'intérêts

Au-delà des différents niveaux de législations, le rôle du DMCC pose problème car il est confronté à un conflit d'intérêts. D'un côté, il est chargé de promouvoir et faciliter le commerce de l'or, de l'autre il a la responsabilité de le réguler et le contrôler. Un ancien responsable d'une raffinerie LBMA a expliqué à SWISSAID que le problème est bien connu dans le secteur et que des discussions sont en cours depuis des années pour séparer le DMCC en deux entités.¹²¹ Dans le cas de l'affaire opposant l'auditeur Amjad Rihan à son ancien employeur EY, la Haute Cour de Londres a évoqué ce conflit d'intérêts dans son jugement d'avril 2020. Le juge a conclu que le DMCC n'était « évidemment pas impartial et neutre » et qu'il a fait pression sur EY pour qu'il dissimule ou minimise les méfaits de Kaloti.¹²² Le juge a estimé que « le DMCC essayait de manipuler le processus [d'audit] et de manipuler EY Dubaï dans le but de promouvoir l'industrie du raffinage de l'or et dissimuler son côté obscur ».¹²³

Une autre lacune importante du DMCC concerne l'affiliation au standard DGD. Comme démontré dans la partie précédente, seules trois raffineries adhèrent à ce standard alors que les autres opèrent en toute impunité. Le DMCC se révèle ainsi largement déficient dans son rôle de régulateur du secteur de l'or aux EAU.

En 2016, les règles du DMCC sur le devoir de diligence raisonnable pour les chaînes d'approvisionnement de l'or (« DMCC Rules »)¹²⁴ ont été développées pour remplacer les précédentes (« DMCC Guidance »)¹²⁵ élaborées en 2012.¹²⁶ Basées sur le Guide de l'OCDE, ces dispositions comprennent l'établissement d'un système de gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'identification et l'évaluation des risques de cette chaîne, des audits par des tiers et des rapports annuels.¹²⁷ Ces règles sont obligatoires uniquement pour les membres affiliés au standard DGD¹²⁸ et l'efficacité de la mise en œuvre de ces mesures dépend du DMCC et non pas des autorités des EAU.¹²⁹

Dans une étude parue en 2018, l'OCDE a estimé qu'en 2016, seuls 45% du « DMCC Guidance » et 29% de la mise en œuvre de ces règles étaient pleinement alignés sur les cinq étapes de diligence requises par l'OCDE.¹³⁰ Suite à ces premières critiques, une nouvelle évaluation réalisée en 2018 a montré que les règles du DMCC étaient désormais alignées à 84% mais sans information sur la mise en œuvre.¹³¹ Malgré ces progrès,



des lacunes importantes subsistent et l'OCDE a formulé plusieurs recommandations, en particulier : l'amélioration des capacités des auditeurs pour renforcer la rigueur des contrôles, une meilleure prise en compte de l'ensemble des risques de l'annexe 2 du Guide de l'OCDE dans l'évaluation des risques de la chaîne d'approvisionnement et la réalisation de visites de terrain pour toutes les chaînes d'approvisionnement à risque.¹³²

Environ 2000 sociétés actives dans le commerce de l'or et des métaux précieux sont basées dans la zone franche du DMCC à Dubaï.¹³³ Ces sociétés n'ont pas l'obligation de mettre en œuvre les « DMCC Rules », mais simplement de signer une lettre d'engagement.¹³⁴ Cette lettre engage les sociétés à mettre en place une politique d'approvisionnement responsable, de respecter les réglementations nationales et internationales et de reconnaître qu'elles ont reçu une copie du « DMCC Rules » (anciennement DMCC « Guidance »)¹³⁵. Le rapport de l'OCDE affirme que le DMCC n'a fait aucun suivi et n'a pris aucune mesure.¹³⁶ Si l'OCDE reconnaît qu'il s'agit d'un premier pas important pour sensibiliser l'industrie de l'or, aux yeux de SWISSAID une simple « lettre d'engagement » est largement insuffisante pour que ces sociétés mettent en œuvre les « DMCC Rules ». Quant aux raffineries situées dans l'émirat de Sharjah, elles n'ont même pas besoin de signer cette lettre.

Le groupe Kaloti illustre parfaitement ce problème. Il possède son siège et une raffinerie dans la zone franche du DMCC et une seconde raffinerie à Sharjah. Etant donné qu'il n'est pas certifié DGD, le groupe peut opérer en toute liberté et n'est pas tenu de respecter et mettre en œuvre les « DMCC Rules ». A la lecture du chapitre suivant et du chapitre « Les raffineries non certifiées DMCC Dubaï Good Delivery », il serait pourtant urgent de rendre ces règles juridiquement contraignantes.

KALOTI :

Un empire de l'or à haut risque



L'histoire a débuté par la vente de bijoux

Kaloti, un groupe de portée mondiale dont l'histoire illustre parfaitement les problèmes liés au commerce de l'or à Dubaï. Après avoir été retiré de la liste du standard DGD par le DMCC,¹³⁷ le groupe émirati est devenu beaucoup plus discret, comme en témoigne son site internet en partie figé depuis 2016.¹³⁸ Plus de cinq ans après les faits, une plongée au cœur de l'entreprise familiale démontre que certaines de ses pratiques sont toujours autant problématiques.

Simple vendeur de bijoux, Munir Ragheb Mousa Al Kaloti (abrégé Munir Kaloti) a créé l'une des plus grandes sociétés internationales actives dans le secteur de l'or. Forcé de quitter Jérusalem en raison du conflit israélo-palestinien, il s'est réfugié aux EAU en 1968.¹³⁹ Alors que le commerce de l'or n'existait pas à Dubaï, il s'est lancé en 1988 dans la production et la vente de bijoux. Accompagné de son gendre Monzer Medakka, tout juste revenu d'Italie muni d'un diplôme de joailler,¹⁴⁰ ils ont fondé le groupe Kaloti Jewellery International. Après la construction d'une raffinerie d'or dans l'émirat de Sharja en 1991,¹⁴¹ le groupe familial dirigeait la plus grande usine de bijoux des EAU au milieu des années 1990.¹⁴² En 2000, les activités se sont développées avec le commerce de lingots d'or¹⁴³ et le groupe a enregistré sa première société dans la zone franche du DMCC en 2004.¹⁴⁴ Il s'est ensuite rapidement éten-

du avec la création de filiales à Hong Kong (2007), en Turquie (2009), à Singapour (2010), une société affiliée à Miami (2011) et une raffinerie au Suriname (2015).¹⁴⁵ Des bureaux de représentation du groupe ont été créés au Pérou et en Bolivie.¹⁴⁶ Au cours de ses recherches, SWISSAID a également découvert que Kaloti a des liens personnels très étroits avec une société discrète enregistrée à Londres : Trust One Financial Services (voir p. 42).

Kaloti est aujourd'hui un groupe intégré, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeurs. Du financement à la fabrication de bijoux, en passant par le trading,

Kaloti est un groupe intégré, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeurs.

la logistique, l'analyse de l'or et les activités de raffinage, il dispose de ses propres sociétés actives dans le monde entier.¹⁴⁷ Le siège principal de Kaloti se trouve à Dubaï dans la fameuse Almas Tower, résidence du DMCC.¹⁴⁸

Cette tour accueille également la branche financière de l'entreprise, dirigée un temps par Jeffrey Rhodes, figure incontournable du commerce de l'or à Dubaï.¹⁴⁹ Les bureaux du Bullion Office de Kaloti et de Kaloti Jewellery LLC se trouvent dans le souk de l'or, situé dans le quartier de Deira à Dubaï.¹⁵⁰ Kaloti a également créé sa société de transport baptisée Kaloti Trans DMCC.¹⁵¹ Dans une brochure, le groupe émirati indique qu'il possède ses propres véhicules de transport blindé.¹⁵²

Kaloti, une histoire de famille

Le fondateur, Munir Kaloti, a plusieurs membres de sa famille qui travaillent pour le groupe. L'un de ses fils, Osama Munir Ragheb Kaloti¹⁵³, est le directeur général de Kaloti Jewellery LLC.¹⁵⁴ Une de ses filles est mariée à Monzer Zouher Medakka¹⁵⁵, co-fondateur et actuellement co-CEO de Kaloti Precious Metal.¹⁵⁶ Autre membre de la famille, Dina Kaloti est directrice de la conformité pour Kaloti Jewellery International.¹⁵⁷ Elle est mariée¹⁵⁸ à Tarek Zouhair El Mdaka qui est co-CEO de Kaloti Precious Metals.¹⁵⁹ Awni Kaloti, un autre membre de la famille, est le directeur général de Kaloti Metals & Logistics aux Etats-Unis.¹⁶⁰



Deux raffineries à Dubaï en mains du leader émirati

Kaloti est considéré comme le plus grand raffineur des EAU, même s'il est difficile de connaître ses quantités de production et ses parts de marché précises. En 2011, le groupe émirati affirmait importer 40% de l'or de Dubaï¹⁶¹ alors qu'Amjad Rihan,

Kaloti est considéré comme le plus grand raffineur des EAU.

ancien auditeur d'Ernst & Young (voir p. 24), indiquait en 2019 que Kaloti détenait 50 à 55% du marché de l'or à Dubaï.¹⁶² Selon un spécialiste du secteur, la position dominante du groupe s'expliquerait en partie par ses activités douteuses lui permettant d'accepter de l'or de toutes les origines.¹⁶³ Le fait de ne pas être certifié DGD pourrait constituer un avantage puisque les contraintes sont moindres. En 2013, Kaloti était au centre d'un empire aurifère de 32 milliards USD.¹⁶⁴

Kaloti dispose de deux raffineries aux EAU. La première est la raffinerie historique du groupe, située à Sharjah au nord de Dubaï. Elle dispose d'une capacité de raffinage de 300 tonnes d'or par année¹⁶⁵ et est enregistrée sous le nom de Kaloti Gold Factory LLC.¹⁶⁶ Un autre document du DMCC indique que le nom de cette raffinerie est Kaloti Jewellers Factory LTD.¹⁶⁷

La deuxième raffinerie est située dans la zone franche du DMCC. D'une capacité de raffinage de 1400 tonnes par année, elle a coûté 60 millions USD.¹⁶⁸ Présentée comme l'une des plus grandes raffineries d'or au monde, ses travaux ont débuté en 2013 sous les feux des projecteurs avec la présence du DMCC et des médias.¹⁶⁹ Véritable fierté du groupe, ce nouveau bijou devait lui permettre de tripler sa production d'or.¹⁷⁰ Lorsque sa raffinerie de Sharjah a été retirée de la

liste DGD par le DMCC, Kaloti a soudainement coupé toute communication sur l'inauguration et le fonctionnement de sa nouvelle raffinerie. Au cours de sa recherche à Dubaï, SWISSAID a eu de la difficulté à l'identifier avant de comprendre qu'elle dispose d'un nom discret : MTM&O Gold Refinery. Inscrite au registre du commerce depuis 2017,¹⁷¹ le nom Kaloti n'y apparaît pas au contraire des autres filiales du groupe. Certaines sources estiment que ce nom a été choisi pour cacher le passé du groupe alors que d'autres n'y voient aucune raison particulière.¹⁷²

La nouvelle raffinerie de Kaloti dispose d'un nom discret : MTM&O Gold Refinery.

L'intitulé MTM&O reprendrait le nom de ses quatre copropriétaires : Munir, Tarek, Monzer et Osama. Sur place, SWISSAID a constaté que la raffinerie est imposante et semble bien active. Le nom de Kaloti n'apparaît pas, mais les motifs du mur rappellent ceux du groupe.

Les informations sur l'activité de ces deux raffineries sont contradictoires. Shazib Majeed, « Senior Financial Accountant » de Kaloti, a indiqué à SWISSAID que les deux raffineries sont bien actives.¹⁷³ Un ancien responsable d'une raffinerie LBMA a visité celle de Sharjah il y a quelques années. Selon lui, la raffinerie MTM&O fonctionne au ralenti et l'ensemble de l'or du groupe serait raffiné à Sharjah, un endroit discret à l'abri des regards.¹⁷⁴ Une autre source estime que c'est le contraire, la raffinerie de Sharjah ayant laissé la place à la nouvelle.¹⁷⁵ Dans sa lettre de réponse à SWISSAID, Kaloti explique que la raffinerie de Sharjah est fermée et qu'elle a été remplacée par une nouvelle.¹⁷⁶

Kaloti Precious Metals : un groupe de dimension mondiale



Les sociétés et les activités de Kaloti à Dubaï

- (A) **Raffinerie à Sharjah** – Kaloti Gold Factory
- (B) **Comptoir d'achat** dans le souk de l'or à Deira
 - Kaloti Jewellery LLC
 - Kaloti Bullion Office
- (C) **Aéroport** International de Dubaï
- (D) **Siège de Kaloti** dans l'AlmasTower
 - Kaloti Jewellery International DMCC
 - Kaloti Financial Institutions
- (E) **Raffinerie à Dubaï** – MTM&O Gold Refinery

- Les transports sont probablement réalisés par la société Kaloti Trans DMCC
- Courtier transportant l'or en bagage à main
- Or acheminé par avion (en bagage à main ou par cargaison, fret)



Révélation et retrait du standard DMCC

Kaloti a obtenu la certification « Dubai Good Delivery » en 2010 et était « associate member » de la LBMA depuis 2004.¹⁷⁷ Ces certifications ont été mises à mal lorsque les pratiques douteuses du groupe ont éclaté au grand jour en 2014. Un rapport de la société d'audit Ernst & Young (EY) a en effet fait l'objet d'une fuite et été révélé dans une étude de Global Witness.¹⁷⁸ Ce document démontrait que Kaloti, sans effectuer les contrôles nécessaires sur les fournisseurs, a payé 5,2 USD milliards en cash, représentant plus de 40% de la valeur de l'ensemble de ses transactions en 2012.¹⁷⁹ De nombreuses transactions étaient effectuées sans diligence raisonnable et présentaient des risques de blanchiment d'argent et de financement de conflits, notamment au Soudan et en RDC.¹⁸⁰ Kaloti a également classé de l'or minier comme étant de l'or recyclé.¹⁸¹ Selon l'étude de Global Witness¹⁸², un reportage de France 2¹⁸³ et les déclarations de l'ancien auditeur d'EY Amjad Rihan¹⁸⁴, Kaloti aurait acheté quatre tonnes d'or recouvert d'argent exporté du Maroc avec des documents falsifiés. L'or aurait été recouvert d'argent pour tromper les autorités et éviter les restrictions d'exportation d'or au Maroc.¹⁸⁵ Un reportage de la BBC explique que ce métal précieux provenait en réalité de groupes criminels qui blanchissaient les revenus de trafiquants de drogue.¹⁸⁶ Interpellé, Kaloti indique qu'il « n'a jamais acheté, entreposé en son nom ou jamais vu des lingots d'or recouverts d'argent (du Maroc ou d'ailleurs) ».¹⁸⁷

Face aux résultats accablants de l'audit, Kaloti a tenté de se débarrasser de ces conclusions gênantes. Une décision de la Haute Cour de Londres en 2020 retient

que le groupe émirati était de connivence avec le régulateur du DMCC et l'auditeur.¹⁸⁸ Les cadres supérieurs d'EY ont tenté d'éviter de signaler l'affaire à la LBMA, contrairement à ce qu'exigeaient les directives d'audit de

EY a aidé Kaloti à dissimuler son implication dans le traitement de l'or illégal en réécrivant des passages du rapport de conformité.¹⁹⁰

l'association londonienne auxquelles Kaloti était soumis en tant que membre associé.¹⁸⁹ EY a aidé Kaloti à dissimuler son implication dans le traitement de l'or illégal en réécrivant des passages du rapport de conformité.¹⁹⁰ En plein audit, EY a également accepté à tort les changements opérés par le DMCC dans les procédures d'audit.¹⁹¹ Par conséquent, au lieu d'être classifié « non-compliant low risk », le rapport final de EY mentionne que Kaloti était « compliant with low risk deviation », ce qui a permis à la raffinerie d'être « fully compliant » avec le standard du DMCC.¹⁹²

A la suite de cette affaire, Amjad Rihan, auditeur chez EY, a claqué la porte et déposé plainte contre son ancien employeur pour avoir voulu dissimuler la vérité. En avril 2020 et après un long procès, la société d'audit EY a finalement été condamnée à lui verser 10,8 millions de dollars.¹⁹³ Kaloti « conteste fermement de nombreux éléments qui ont été présentés par les parties à la Cour et dont le caractère inexact peut être démontré », selon lui.¹⁹⁴



Après l'audit maquillé d'EY, la société Grant Thornton (GT) a audité les opérations aurifères de Kaloti pour la période d'octobre 2013 à octobre 2014.¹⁹⁵ A la suite de ce rapport, le DMCC a retiré la raffinerie de Sharjah de la liste des raffineurs accrédités DGD en 2015.¹⁹⁶ Dans sa réponse à SWISSAID, Kaloti indique qu'« il n'y a jamais eu aucun motif justifiant le retrait ou l'expulsion de Kaloti du DMCC GDL [DGD] ». ¹⁹⁷ Dans un communiqué, le DMCC expliquait pourtant que Kaloti Gold Factory LLC ne remplissait pas les critères requis pour conserver cette certification.¹⁹⁸ Kaloti estimait alors que cette exclusion n'aura pas d'impact significatif sur sa capacité à conduire ses opérations.¹⁹⁹ Il affirmait même que sa nouvelle raffinerie demandera le statut DGD.

Les deux raffineries de Kaloti ne sont soumises à aucun audit obligatoire de la part du DMCC.

Cinq ans plus tard, aucune des deux raffineries du groupe à Dubaï et Sharjah ne détient la certification DGD. Par conséquent, elles ne sont soumises

à aucun audit obligatoire de la part du DMCC. Questionné sur l'adhésion au standard, Kaloti a expliqué que le « le DMCC a publiquement invité Kaloti Jewellery Factory (la raffinerie de Sharjah) à faire une demande pour réintégrer la liste GD [Good Delivery], mais comme cette raffinerie était sur le point d'être fermée (comme c'est le cas actuellement) pour être

remplacée par une nouvelle, il n'était pas logique pour Kaloti, d'un point de vue commercial, de refaire une demande d'adhésion ». ²⁰⁰ Concernant la nouvelle raffinerie, Kaloti indique que « toute nouvelle raffinerie doit avoir trois ans de production et satisfaire les critères du DMCC avant de pouvoir faire une demande d'adhésion pour devenir DMCC GD [DGD]. La nouvelle raffinerie n'a pas encore terminé cette période d'exploitation ». ²⁰¹ Enregistrée en 2017 à Dubaï, ²⁰² elle aurait la possibilité d'adhérer prochainement au standard si elle satisfait aux critères.

Kaloti a également perdu sa certification « associate member » de la LBMA et n'apparaît pas dans la liste des 109 raffineries conformes de la « Responsible minerals initiative ». ²⁰³ Le groupe ne serait plus que membre du Shanghai Gold Exchange (SGE) ²⁰⁴, de la Borsa en Turquie ²⁰⁵ et du New York Mercantile Exchange (NYMEX) ²⁰⁶, selon les informations de son site internet.

Les approvisionnements problématiques de Kaloti

Les marges sont faibles dans les activités de raffinage et pour gagner de l'argent les raffineries ont besoin de gros volumes. Face à ce défi, Kaloti a développé un grand réseau d'approvisionnement. Selon un rapport d'audit datant de 2014, Kaloti se fournirait en or de deux manières : auprès de son comptoir d'achat dans le souk et au travers de livraisons internationales remises directement à sa raffinerie. ²⁰⁷ Le groupe émirati s'approvisionnerait également auprès de fournisseurs disposant de locaux à l'intérieur du souk à Dubaï, selon un rapport d'audit de 2015. ²⁰⁸

S'il n'est pas possible de connaître l'origine de l'ensemble de l'or raffiné par Kaloti, la recherche de SWISSAID montre qu'une part importante provient de mines artisanales et de sources à risques où certains de ses concurrents « responsables » évitent de s'approvisionner. Dans un rapport d'audit de 2014, Kaloti indique avoir fait des visites de terrain de ses fournisseurs à risque en Amérique du Sud, en Afrique de l'Ouest et sur le sous-continent indien. ²⁰⁹ Interpel-

lé par SWISSAID, Kaloti mentionne les incitations de l'OCDE à soutenir les mines d'or artisanales et affirme qu'il « s'engage avec les mineurs artisanaux responsables en utilisant tous les protocoles de diligence raisonnable appropriés de l'OCDE ». ²¹⁰ S'approvisionner en or artisanal est une pratique positive soutenue par SWISSAID et d'autres organisations de la société civile, mais cela doit se faire en appliquant des mesures de diligence rigoureuses.

Plusieurs sources, dont un ancien responsable d'une raffinerie LBMA entretenant de bonnes relations avec des représentants du groupe, affirment que les approvisionnements de Kaloti en or minier et recyclé évoluent sans cesse en fonction du marché et des opportunités. ²¹¹ Shazib Majeed, « Senior Financial Accountant » de Kaloti, a par exemple expliqué à SWISSAID que son amie possédait une compagnie active dans l'or qui travaille parfois avec Kaloti. ²¹² Elle s'approvisionne notamment au Ghana, en Malaisie et en Thaïlande en or minier et recyclé.

Le groupe émirati aurait une multitude de relations avec des sociétés de trading et des groupes joailliers à Dubaï, dont certaines ont des pratiques douteuses. Les liens avec Motiwala ont été révélés dans le passé par l'ONG SPM²¹³ et le CEO de Gulf Gold Refinery a expliqué à SWISSAID qu'il travaille avec Kaloti.²¹⁴ Les pratiques douteuses de ces deux sociétés ont été expliquées en pages 17-18. Les recherches menées par SWISSAID sur les sources d'approvisionnement tendent à montrer que certaines pratiques douteuses du groupe n'ont pas disparu.



Le comptoir d'achat de Kaloti au souk

Le souk de l'or à Dubaï est une plaque tournante importante du commerce de l'or illégal, en particulier en provenance d'Afrique. C'est dans cet endroit que Kaloti dispose depuis plusieurs années de son propre comptoir d'achat. SWISSAID s'est rendu dans cet office situé au deuxième étage du bâtiment « Gold Centre ».²¹⁵ Le récit du passage dans ce comptoir d'achat a été présenté à Kaloti qui a répondu de manière détaillée dans sa lettre à SWISSAID.

L'entrée de l'office est signalée par une simple inscription KJ (Kaloti Jewellery). A l'intérieur, plusieurs affiches interdisent de prendre des photos ou de filmer. SWISSAID a demandé au premier collaborateur rencontré si Kaloti accepte d'acheter de l'or de Tanzanie. Sans réponse, il a été dirigé directement vers ce qui semblait être un des responsables de l'office. Surpris par le fait que SWISSAID n'avait pas d'or à lui présenter, l'employé de Kaloti a indiqué ne pas pouvoir accepter de l'or de Tanzanie car cet État fait partie de la liste des pays où le groupe refuse de s'approvisionner. Questionné sur la possibilité de faire passer cet or tanzanien par un autre pays avant d'être exporté à Dubaï, l'employé a indiqué qu'il accepterait cet or sans problème tant que les papiers sont en règle, à savoir une déclaration du pays d'origine et une facture. Kaloti se défend dans sa lettre en indiquant que même si l'employé, qu'il qualifie de « junior », tentait d'accepter

de l'or d'une origine inacceptable pour le groupe, cet or serait signalé dans les procédures ultérieures et la transaction n'aurait pas lieu.²¹⁶ Il ajoute que les documents d'exportation du premier pays identifieraient la source originale et que les procédures de Kaloti ne pourraient pas être contournées.²¹⁷ Il est surprenant de voir un tel écart entre les propos tenus par l'employé et la lettre de Kaloti. De plus, il est risqué de se reposer sur un simple document d'exportation qui peut être facilement falsifié, comme l'affirment plusieurs acteurs du secteur²¹⁸ et comme le montre SWISSAID dans cette étude (voir page 13).

Affichée au mur à l'intérieur de l'office, la liste des pays où Kaloti refuse de s'approvisionner comporte notamment la Tanzanie, le Kenya, la RDC, l'Ouganda ou le Sud Soudan. Pour le Soudan, il est mentionné que les transactions peuvent se faire uniquement à travers les institutions du gouvernement. Une deuxième liste mentionne plusieurs pays à risque où un devoir de diligence renforcé doit être appliqué. L'employé de Kaloti a expliqué à SWISSAID que la liste reprend les directives de l'OCDE concernant les pays où il ne faut pas s'approvisionner en or. Cette position est pour le moins surprenante, car, comme le précise Louis Marchal, expert de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises : « L'OCDE n'émet aucune recommandation sur les pays auprès desquels il faudrait ou il ne faudrait pas s'approvisionner. Plus encore, elle attire l'attention sur le fait que de telles listes peuvent contribuer à marginaliser les communautés et sociétés travaillant de manière responsable dans des pays à risques et conduire à l'adoption de stratégies d'embargo et de boycott par certains acteurs du secteur privé. ».²¹⁹ Les propos de la lettre de Kaloti diffèrent

fondamentalement des explications de l'employé du comptoir d'achat. Dans sa lettre, Kaloti décrit parfaitement le rôle du Guide de l'OCDE et affirme à juste titre que cette organisation internationale ne dresse pas de liste de pays avec lesquels le commerce est interdit. Le groupe émirati indique que si l'employé a affirmé à SWISSAID que la liste reprend les directives de l'OCDE concernant les pays où il ne faut pas s'approvisionner en or, « cela ne reflète pas la réalité, les politiques de Kaloti ou son attitude à l'égard de l'approvisionnement responsable ». ²²⁰

L'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest n'est pas mentionné sur ces deux listes alors que des pays comme le Burkina Faso, le Mali ou le Niger abritent des groupes jihadistes contrôlant certaines mines d'or. ²²¹ L'employé de Kaloti a confirmé à SWISSAID qu'il n'y avait aucun problème pour importer de l'or du Burkina Faso. De son côté, le groupe émirati indique que ce n'est pas la responsabilité de l'employé de décider des pays avec lesquels Kaloti va traiter et que ces décisions sont prises par l'équipe de direction. ²²² Le groupe confirme que la deuxième liste exposée dans son comptoir d'achat concerne les pays à haut risque où il pourrait éventuellement s'approvisionner si une diligence raisonnable renforcée était réalisée et s'il peut s'assurer qu'il n'y a pas de minerais de conflits. ²²³ Alors que plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest exportent de l'or illégal et abritent des mines contrôlées par des groupes armés, il est surprenant que ceux-ci n'apparaissent pas sur cette liste. On peut légitimement se demander si Kaloti applique une diligence renforcée pour ses approvisionnements dans cette région et dispose des informations suffisantes pour le faire.

Concernant la RDC, Kaloti semble davantage conscient des risques. Il explique à juste titre dans sa lettre qu'il est possible de s'approvisionner dans ce pays en or

A travers ce comptoir d'achat, Kaloti prend des risques très importants et ouvre la porte à l'importation d'or potentiellement problématique.

propre qui n'est pas lié aux conflits. ²²⁴ Il refuse toutefois de le faire car il affirme n'avoir pas accès à suffisamment d'informations de terrain pour mener à bien une diligence renforcée en RDC. ²²⁵

Kaloti indique qu'il applique les directives de l'OCDE et mentionne qu'une fois que le client a rempli les critères de diligence et qu'un compte a été ouvert, il peut envoyer la marchandise ou se rendre directement dans l'office du souk pour livrer son or. ²²⁶ Shaukat Hussein, ancien responsable de la sécurité pour Kaloti jusqu'en 2019, explique notamment qu'il devait collecter l'or transporté en bagages à main. ²²⁷ Sur la base

de cette information, on peut penser que l'or transporté en bagage à main ne semble pas être un problème pour le groupe émirati.

A travers ce comptoir d'achat dans le souk, il paraît évident que Kaloti prend des risques très importants et ouvre la porte à l'importation d'or potentiellement

Un individu disposant d'un compte chez Kaloti peut vendre de l'or potentiellement douteux dans ce comptoir avec une simple facture et une déclaration du pays d'origine facilement falsifiables.

problématique. Un individu disposant d'un compte chez Kaloti peut vendre de l'or potentiellement douteux dans ce comptoir avec une simple facture et une déclaration du pays d'origine facilement falsifiables. Un commerçant rencontré

dans le souk a confirmé à SWISSAID que Kaloti importe chaque semaine des grandes quantités d'or en provenance d'Afrique dans son comptoir. ²²⁸

Au-delà de ces pratiques à risque, une enquête de la télévision française ²²⁹ sème le doute sur l'approche « tolérance zéro » pour les transactions en cash adoptée par Kaloti en 2014. ²³⁰ Officiellement, dans les bureaux de l'Almas Tower, un patron du groupe explique que Kaloti paie ses fournisseurs d'or uniquement par chèque ou virement bancaire. Il indique même qu'en étant le plus gros acheteur du marché, le groupe émirati a plus de règles à suivre que les autres. Mais en se rendant dans le souk de l'or, les enquêteurs de France 2 ont découvert une autre réalité. Les propos des employés de Kaloti démontrent que les transactions en cash sont toujours possibles.

Dans sa lettre à SWISSAID, Kaloti se défend en expliquant tout d'abord qu'il s'agissait d'un « employé junior » parlant ourdou et dont le niveau d'anglais est très faible. ²³¹ Il indique qu'« au pire, l'employé a mal informé le journaliste, ou, plus probablement, a mal compris la question du journaliste ». ²³² Kaloti précise que ses employés n'ont pas l'autorité d'accepter de l'or de personnes n'ayant pas préalablement passé les contrôles de blanchiment d'argent et ne disposant pas d'un compte. ²³³ Il précise également qu'il y a plusieurs procédures de contrôle avant que l'or soit accepté et qu'aucune transaction en cash n'a été réalisée pour l'or depuis août 2013. ²³⁴

Kaloti, le Soudan et son or des conflits

Au cours de son histoire, le Soudan a été déchiré par des conflits meurtriers où la lutte pour le contrôle des matières premières a joué un rôle majeur. Après l'indépendance du Sud Soudan en 2011, le régime de Khartoum a perdu ses principales réserves pétrolières et misé sur l'industrie aurifère.²³⁵

A la tête du pays pendant plus de 30 ans avant d'être déchu en 2019, l'ancien président Omar el-Béchir fait l'objet d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale. L'homme est accusé de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre dans le conflit du Darfour qui a fait plus de 300'000 morts²³⁶ dans la première décennie des années 2000.²³⁷ Isolé au niveau international, l'ancien président soudanais est tout de même parvenu à vendre l'or de son pays à travers les institutions du gouvernement. Son principal partenaire est une compagnie mondiale bien connue : Kaloti.

Le groupe émirati s'approvisionne au Soudan depuis de nombreuses années. Plusieurs rapports affirment qu'il avait déjà acheté en 2012 plus de 57 tonnes d'or auprès de fournisseurs douteux,²³⁸ ce que le groupe conteste.²³⁹ Détentrice du monopole des exportations depuis 2013, la Banque centrale du Soudan est devenue un partenaire privilégié de Kaloti. Une partie de l'or transitant par cet établissement financier provient de mines contrôlées par des groupes armés.²⁴⁰

Kaloti : partenaire privilégié de la banque centrale et de sa raffinerie

En 2012, la première raffinerie d'or du pays a été inaugurée par le président Omar el-Béchir.²⁴¹ D'une capacité de production de 328 tonnes d'or par année, sa construction s'inscrit dans la volonté du gouver-

nement de développer le secteur aurifère.²⁴² Basée à Khartoum, la raffinerie d'or est détenue par la Banque centrale du Soudan (70%), le ministère des finances et de l'économie nationale (15%) et le ministère des mines (15%).²⁴³ Elle est

« Kaloti Precious Metals est le principal client de la Banque centrale du Soudan. »²⁵⁰

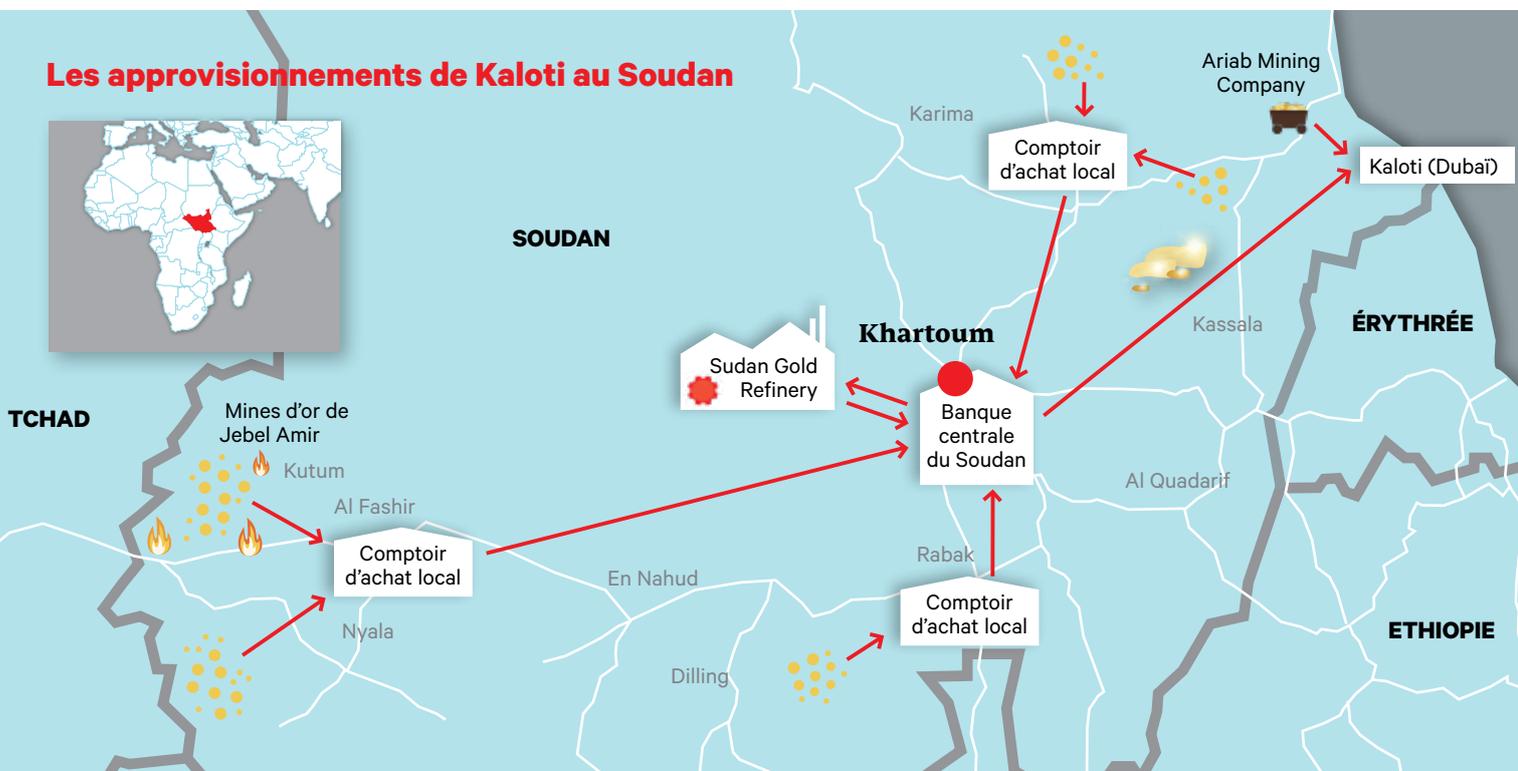
Ministère des finances du Soudan (2015)

gérée directement par la Banque centrale.²⁴⁴ La prise en main du secteur aurifère par le gouvernement est allée de pair avec l'instauration d'un monopole des exportations d'or en faveur de la

Banque centrale en 2013.²⁴⁵ Seule entité à pouvoir exporter ce métal, elle a mis en place des centres pour acheter l'or aux mineurs artisanaux avant de le raffiner à Khartoum et de l'exporter.²⁴⁶ Son monopole sur les exportations d'or a été réduit en 2017²⁴⁷ avant d'être définitivement abandonné en 2020²⁴⁸.

Kaloti s'est approvisionné en or auprès de la Banque centrale du Soudan et de sa raffinerie à Khartoum au cours des dernières années. Un document confidentiel du DMCC, consulté par SWISSAID et basé sur des rapports d'audit de Kaloti en 2013 et 2014, le démontre en indiquant que « la raffinerie d'or du Soudan est l'un des principaux fournisseurs de Kaloti ».²⁴⁹ Le ministère des finances soudanais affirme dans un autre document daté de 2015 que « Kaloti Precious Metals est le principal client de la Banque centrale du Soudan ».²⁵⁰ Plusieurs sources ont également confirmé les approvisionnements du groupe émirati en 2013, 2017, 2018 et 2019 auprès de ces deux institutions en mains du gouvernement.²⁵¹

Les approvisionnements de Kaloti au Soudan



Troisième plus grand producteur d'or africain, le Soudan a produit 93 tonnes d'or en 2018.²⁵² Entre 2012 et 2018, les EAU ont importé 95% de l'or exporté par ce pays africain.²⁵³ Le gouvernement d'Omar el-Béchir était si désespéré de mettre la main sur l'or qu'il l'achetait localement au-dessus du prix du marché pour ensuite le vendre à Dubaï en échange de devises.²⁵⁴ Selon le ministère des finances soudanais, le prix de l'or vendu par la Banque centrale à l'étranger était 10 à 25% en dessous du prix du marché.²⁵⁵ Selon ses calculs, le Soudan a perdu au cours des six dernières années (le document date de 2015) 1,1 milliard USD en raison de la différence de prix entre le marché international et le prix auquel l'or a été vendu.²⁵⁶ Le ministère indique que ces prix inférieurs sont dus « aux risques liés aux sanctions et à la situation monopolistique de Kaloti ». ²⁵⁷ En s'approvisionnant auprès de la Banque centrale malgré les sanctions internationales, Kaloti a réalisé des bénéfices très importants. Il a également pris le risque de s'engager avec des entités gouvernementales placées sur liste noire par les Etats-Unis.²⁵⁸

Une partie de l'or transitant par la Banque centrale et sa raffinerie est hautement problématique. Issu de la région du Darfour, cet or a été considéré comme participant au financement des conflits par le groupe d'experts des Nations Unies.²⁵⁹

L'emprise d'Abbala sur les mines d'or de la région de Jebel Amir

La guerre sanglante du Darfour, liée à des tensions ethniques et politiques, s'est en partie transformée en conflit pour le contrôle des mines d'or. Après la perte des pétrodollars et les incitations du gouvernement à exploiter les mines artisanales, des centaines de milliers de mineurs ont afflué au Darfour où des gisements d'or ont été découverts.²⁶⁰ Cette véritable ruée vers l'or a conduit à des affrontements violents entre milices tribales dans la région de Jebel Amir. Dans la première partie de l'année 2013, plus de 800 personnes ont été tuées, 150'000 personnes déplacées²⁶¹ et 150 villages ont été brûlés.²⁶² Des fonctionnaires et diplomates de l'ONU ont indiqué à Reuters que le gouvernement était complice de ces violences en encourageant des milices à prendre le contrôle des mines d'or.²⁶³ Selon un rapport de « Enough Project », la milice Abbala a été soutenue par le gouvernement.²⁶⁴

La guerre sanglante du Darfour, liée à des tensions ethniques et politiques, s'est en partie transformée en conflit pour le contrôle des mines d'or.²⁶³



Photo : © REUTERS - stock.adobe.com

Dans son rapport de 2016, le Groupe d'experts des Nations Unies mentionne clairement que la Banque centrale du Soudan achète de l'or des conflits.²⁶⁵ Il affirme

Dans son rapport de 2016, le Groupe d'experts des Nations Unies mentionne clairement que la Banque centrale du Soudan achète de l'or des conflits.²⁶⁵

que « l'or extrait des mines artisanales de Jebel Amir est sans aucun doute possible « souillé » par le conflit, au sens où l'entend l'OCDE, et représente une partie des achats d'or que la Banque centrale du Soudan effectue auprès des

sociétés minières du Darfour ». ²⁶⁶ Dans sa lettre à SWISSAID, Kaloti explique d'une part qu'il a fourni des informations à l'ONU pour la préparation de ce rapport.²⁶⁷ D'autre part, que le rapport repose en partie sur des hypothèses et que les preuves ne sont pas basées sur des données quantitatives robustes.²⁶⁸

Le rapport du Groupe d'experts mentionne que le groupe armé Abbala contrôle plus de 400 mines dans la région de Jebel Amir.²⁶⁹ Les revenus annuels de cette milice s'élevaient à plus de 54 millions USD avec le prélèvement de taxes illicites auprès des prospecteurs et des commerçants, l'exploitation directe des mines et l'exportation illégale de l'or.²⁷⁰ Selon les chiffres de l'ONU, les mines de cette région produisent plus de 8500 kilos d'or par année.²⁷¹

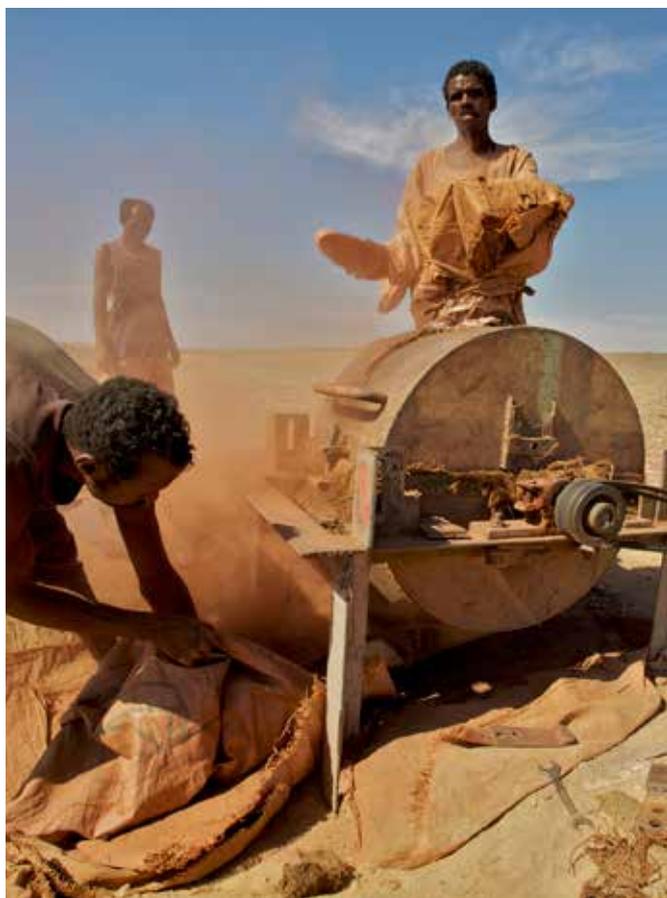
Le groupe armé Abbala était dirigé par le cheikh Moussa Hilal.²⁷² Chef d'une milice janjawid pendant le conflit meurtrier du Darfour, il fait l'objet de sanctions de l'ONU pour des violations des droits humains et des attaques perpétrées contre des civils.²⁷³ La BBC affirme qu'une partie de l'or en possession des miliciens de Hilal a été vendue aux institutions du gouvernement soudanais.²⁷⁴ Moussa Hilal a été arrêté en 2017 au Soudan par une unité des Forces de soutien rapide (Rapid Support Forces - RSF).²⁷⁵ Cette arrestation serait en partie liée à la volonté des RSF de prendre le contrôle des mines d'or de Jebel Amir.²⁷⁶

Les RSF ont commis des crimes de guerre et de graves violations des droits humains au Darfour au cours des dernières années.²⁷⁹

Le contrôle des mines par les RSF

Le contrôle des mines par les RSF

Les RSF sont un puissant groupe paramilitaire aligné sur les services de sécurité soudanais. Créées en 2013 par un décret du président Omar el-Béchir, ces forces sont composées d'anciens combattants janjawid²⁷⁷ et sont dirigées par Mohammed « Hemedti » Hamdan Daglo, un ancien chef janjawid accusé de multiples exactions au Darfour.²⁷⁸ Amnesty International indiquait en 2019 que les RSF ont commis des crimes de guerre et de graves violations des droits humains au Darfour au cours des dernières années.²⁷⁹



Les RSF ont pris le contrôle des mines de Jebel Amir en 2017. Peu après, le ministre de l'Intérieur demandait une intervention des forces armées soudanaises pour reprendre le contrôle des 400 mines d'or de cette région.²⁸⁰ Le parlement a préféré légitimer les RSF avec l'adoption d'une loi qui a permis au président d'intégrer cette milice à l'armée soudanaise.²⁸¹

Aux commandes des RSF, Hemedti a amassé une fortune considérable par le biais du contrôle des mines d'or et des liens très étroits avec la compagnie de trading soudanaise Aljunade.²⁸² Le frère de Hemedti, Abdul Rahim Daglo, et deux de ses fils sont à la tête de cette compagnie.²⁸³ Aljunade et RSF sont parvenues à mettre la main sur une grande partie du marché de l'or au Soudan en contrôlant de nombreuses mines dans plusieurs régions du pays.²⁸⁴ Une carte montre par ailleurs qu'Aljunade possède la seule grande concession dans la région de Jebel Amir au Darfour.²⁸⁵ Reuters indique dans un article que la société Aljunade a vendu une partie de l'or à la Banque centrale à un taux préférentiel.²⁸⁶ L'autre partie a illégalement contourné l'institution bancaire et a été exportée directement à Dubaï à la société Rozella.²⁸⁷ Selon le directeur général d'Aljunade, ces dernières exportations se sont produites uniquement pendant trois mois en 2018.²⁸⁸ Il apparaît donc clairement qu'une partie importante de l'or d'Aljunade, et par conséquent des RSF, est passée par la Banque centrale. Une source a confirmé les approvisionnements de Kaloti auprès de la Banque centrale en 2018.²⁸⁹

Après avoir été très proche du président soudanais el-Béchir, Hemedti a participé au coup d'État qui l'a renversé en avril 2019 suite à des mois de contestation populaire.²⁹⁰ Il est aujourd'hui vice-président du Conseil de Souveraineté, un gouvernement provisoire issu de représentants civils et militaires.²⁹¹

Avec la fortune amassée en grande partie grâce au commerce de l'or, les RSF ont acheté en 2019 des centaines de pick-up qu'elles ont équipé de mitrailleuses.²⁹² Selon Global Witness, des véhicules du même type ont été utilisés par les RSF dans les massacres de manifestants pro-démocratie en juin 2019.²⁹³ Des militants prodémocratie ont été tués et retrouvés dans les eaux du Nil et des jeunes femmes ont été violées.²⁹⁴ Ces violences des troupes de Hemedti ont fait plus de 150 victimes.²⁹⁵

Bien que les mines de Jebel Amir aient été récemment reprises par le gouvernement,²⁹⁶ il existe un risque important que l'exploitation de l'or continue d'alimenter les conflits sanglants du Soudan. En janvier 2020, l'ONU a signalé que la « découverte de nouvelles mines d'or a suscité des tensions à l'échelle locale. Les rebelles, les forces de sécurité et les milices se disputant le contrôle de ces sites».²⁹⁷

Des manquements dans les procédures de diligence de Kaloti

Les informations recueillies dans ce chapitre et le rapport du Groupe d'experts de l'ONU montrent clairement que les institutions du gouvernement soudanais ont acheté de l'or participant aux financements des conflits. SWISSAID n'affirme pas que Kaloti a acheté délibérément de l'or des conflits auprès de la Banque

Il y a des risques importants que de l'or des conflits ait été importé par les raffineries de Kaloti à Dubaï.

centrale et de sa raffinerie. Cependant, il y a des risques importants que de l'or des conflits ait été importé par les raffineries de Kaloti à Dubaï compte tenu des approvisionne-

ments du groupe émirati auprès de la Banque centrale et de sa situation de monopole avec cette banque. Le document confidentiel du DMCC mentionne que Kaloti considère la raffinerie du Soudan comme un fournisseur à risque et applique par conséquent une diligence renforcée à son égard.²⁹⁸

Au vu des informations publiques sur l'or de conflits transitant par la Banque centrale, le groupe émirati aurait pourtant dû suspendre immédiatement sa relation avec cette institution bancaire et la raffinerie du Soudan. Le Guide de l'OCDE, que Kaloti affirme respecter, indique clairement dans son annexe 2 qu'une société doit suspendre immédiatement ou cesser toute relation avec des fournisseurs en amont lorsqu'un risque raisonnable a été identifié qu'ils s'approvisionnent ou soient liés à des tiers, soutenant directement ou indirectement des groupes armés non-étatiques²⁹⁹ ou commettant des atteintes graves.³⁰⁰ Interpellé, Kaloti affirme qu'il a appliqué toutes les procédures de diligence raisonnable renforcées, telles que décrites dans

Ariab Mining Company : une autre propriété de l'État soudanais

Au-delà des approvisionnements de la Banque centrale et de la raffinerie de Karthoum, Kaloti achète également de l'or de la compagnie industrielle Ariab Mining Company. SWISSAID a eu accès à des documents montrant que le groupe émirati a importé de l'or de cette mine en 2017 et en 2020.³⁰⁶ Depuis la vente des parts de la société canadienne Mancha Resources Inc en 2015, la compagnie minière Ariab est entièrement détenue par le gouvernement soudanais.³⁰⁷ Kaloti indique que la mine appartient à l'État par l'intermédiaire du Ministère des Mines et de la Banque de développement industriel.³⁰⁸



l'annexe 2 du Guide de l'OCDE, pour l'ensemble des transactions en provenance de zones à risques ou affectées par un conflit.³⁰¹

Kaloti dit s'être approvisionné au Soudan uniquement en or exporté par le biais du gouvernement.³⁰² Il ajoute qu'il ne s'est pas fourni en or des conflits auprès de la Banque centrale. Le groupe émirati confirme que le Soudan est une zone à haut risque où il applique des mesures de diligence renforcées. Il explique qu'il n'a jamais acheté de l'or du Darfour et dispose de toutes les pièces justificatives nécessaires pour montrer les sources et la légitimité de l'or acheté.³⁰³ Ces informations ainsi que les rapports d'audit de Kaloti n'ont pas été partagés avec SWISSAID.

Kaloti mentionne encore que l'intention de l'OCDE et des Nations Unies n'est pas d'interdire le commerce des minerais avec les zones à risques et affectés par des conflits.³⁰⁴ Bien que SWISSAID soit d'accord avec cette affirmation, l'engagement dans ces pays doit se faire en respectant scrupuleusement le guide de l'OCDE, dont l'objectif est justement d'éviter que les entreprises contribuent à des conflits par leurs pratiques d'approvisionnement.³⁰⁵

Kaloti au Suriname : une raffinerie qui éveille les soupçons

Kaloti s'est engagé au Suriname dans une relation d'affaires avec un gouvernement à haut risque.

A l'image du Soudan, Kaloti s'est engagé au Suriname dans une relation d'affaires avec un gouvernement à haut risque. Dans ce pays d'Amérique du Sud, le groupe émirati est allé encore plus loin car il a construit sa propre raffinerie. Inaugurée en 2015, elle est détenue conjointement par Kaloti, le gouvernement du Suriname et des traders d'or locaux.³⁰⁹ Baptisée Kaloti Suriname Mint House (KSMH), elle dispose d'une capacité de raffinage de 60 tonnes d'or par année.³¹⁰

Le gouvernement du Suriname était à la recherche d'un investisseur pour construire une raffinerie. Un ancien responsable d'une raffinerie LBMA a indiqué à SWISSAID que Kaloti était une des seules entreprises à avoir accepté de s'engager dans une joint-venture au vu de la réputation sulfureuse du président Dési Bouterse.³¹¹ Pour rappel, le président Bouterse a été condamné par contumace aux Pays-Bas en 1999 pour trafic de drogue³¹² et aurait travaillé avec des trafiquants d'armes brésiliens impliqués dans la vente d'armes en échange de cocaïne entre le Suriname et la Colombie.³¹³ En 2019, il a également été condamné à vingt ans de prison par un tribunal militaire du Suriname pour avoir fait exécuter des personnes proches de l'opposition alors qu'il était le dictateur du pays (1980-1987).³¹⁴ Après avoir repris la tête du pays en 2010, Dési Bouterse a été déchu du pouvoir en mai 2020 après la perte des élections.³¹⁵

La capacité de 60 tonnes de la raffinerie de KSMH est largement supérieure à la production d'or du pays. Selon les dernières statistiques de la Banque centrale du Suriname en 2016, le pays produit 30 tonnes d'or par année,³¹⁶ dont 65% proviennent des mines artisanales (19,5 tonnes).³¹⁷ Les deux grandes mines d'or du pays, exploitées par la compagnie canadienne IAMGOLD et la compagnie américaine Newmont, sont exemptées de faire passer leur or par la KSMH.³¹⁸ Selon un rapport du « Center for a Secure Free Society » (SFS), le président Bouterse exercerait toutefois une forte pression sur ces deux multinationales minières pour qu'elles utilisent la KSMH.³¹⁹ Le CEO d'une raffinerie suisse s'approvisionnant auprès de l'une de ces deux mines a indiqué à SWISSAID qu'il aurait un grand problème si son or devait passer par la KSMH car elle est détenue par le groupe Kaloti.³²⁰ Une société de transport, reconnue au niveau international et très active dans le secteur de l'or, a également expliqué à SWISSAID qu'elle refuse de travailler au Suriname en raison de la présence du groupe émirati.³²¹

Le rapport du SFS estime que la KSMH serait la porte d'entrée idéale de l'or illégal et des niveaux élevés de blanchiment d'argent qui l'accompagnent.³²² Selon un rapport de l'OCDE publié en 2018, les FARC de Colombie sont soupçonnées d'avoir exporté au Suriname de l'or illégal des régions qu'elles contrôlent.³²³ Le rapport évoque une vaste opération de blanchiment d'argent au Suriname compte tenu des relations de longue date du président Bouterse avec les organisations criminelles et les FARC ainsi que les faibles quantités d'or raffiné par la KSMH.³²⁴ Interpellé à ce sujet, Kaloti explique que ces accusations sont sans fondement car la KSMH ne fournit aucune capacité de raffinage à qui que ce soit.³²⁵ Le gouvernement du Suriname a également rejeté les critiques du rapport du SFS et affirmé que « Kaloti et sa filiale KSMH ont une excellente réputation mondiale ».³²⁶

KSMH : une « raffinerie » au service du gouvernement ou de Kaloti ?

Le rapport de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) au Suriname indique que la KSMH était à l'époque la filiale de Kaloti Precious Metals (probablement avant février 2015 comme l'indique le rapport).³²⁷ Une société du nom de « Kaloti Precious Metals Suriname DMCC » a par ailleurs été enregistrée à Dubai en 2012 et est toujours active selon le registre du commerce des EAU.³²⁸ En évoquant le projet de construction de la raffinerie au Suriname, Munir Kaloti déclarait en 2011 qu'« une



Le gouvernement du Suriname travaille main dans la main avec Kaloti

partie importante de l'or des exploitations minières à petite échelle du Suriname est déjà exportée vers notre raffinerie de Dubaï pour y être traitée ». ³²⁹ La volonté d'exporter l'or de ce pays d'Amérique du Sud à Dubaï a été confirmée en 2015 par le communiqué de presse du groupe indiquant qu' « elle [la KSMH] va également accroître l'approvisionnement en or à Dubaï, en particulier à la nouvelle raffinerie d'or de 60 millions USD, actuellement en construction dans l'émirat ». ³³⁰ Avec la KSMH, le groupe semble ainsi intéressé à consolider ses approvisionnements en or au Suriname mais plus largement en Amérique latine. Dans une interview, Tarek Al Mdaka, co-CEO de Kaloti, indiquait que la KSMH permettra d'avoir plus d'opérations minières en Amérique latine, comme au Pérou, en Colombie et en Guyane. ³³¹

Même si les déclarations ci-dessus semblent indiquer que la KSMH sert les intérêts de Kaloti, la raffinerie agirait avant tout pour le compte du gouvernement du Suriname. Dans sa lettre de réponse à SWISSAID, le groupe émirati indique que la « KSMH est mandatée par le gouvernement du Suriname pour effectuer des inspections d'or et fournir des entrepôts et des installations pour des analyses et des tests ». ³³² Le mandat des autorités du Suriname avait déjà été mentionné dans le rapport d'audit de la fiduciaire BDO en 2017. ³³³ Ce dernier a été publié un mois après les allégations de l'organisation américaine SFS affirmant que « le gouvernement peut certifier l'exportation de toute quantité d'or, réelle ou fictive, à partir d'une raffinerie [KSMH] qui existe uniquement sur le papier ». ³³⁴ Confirmant l'existence et les opérations de cette raffinerie, le rapport d'audit de BDO explique qu'en vertu de la loi sur les devises du Suriname, la KSMH est désignée comme « l'institution chargée du traitement de l'or avant son exportation. Le traitement de l'or consiste à frapper, couler et fondre l'or en barres, à analyser l'or pour déterminer sa pureté et à le marquer ». ³³⁵ Selon le rapport de SFS, la responsabilité d'évaluer l'or et de prélever les taxes sur les exportations d'or a été transférée de la Banque centrale à la KSMH juste après l'inauguration de la raffinerie en 2015. ³³⁶ Questionné sur les mesures de diligence pour ses approvisionnements au Suriname, Kaloti a simplement répondu à SWISSAID que la KSMH ne vend et n'achète pas d'or. Au vu des risques liés au commerce de l'or au Suriname et dans la région (encadré), la KSMH devrait selon SWISSAID, appliquer une diligence renforcée même si l'or ne lui appartient pas.

Le gouvernement du Suriname affirmait en 2017 que « KSMH ne vend pas d'or, mais transforme l'or produit localement appartenant à ses clients. Ce qui permet des exportations de haute qualité, sûres et transparentes depuis le Suriname ». ³³⁷ Dans sa lettre à SWISSAID, Kaloti affirme cependant que la « KSMH

n'achète et ne vend pas, n'importe et n'exporte pas d'or, et ne s'approvisionne par conséquent pas en or à Paramaribo, au Suriname ou ailleurs ». ³³⁸ Ces propos sont surprenants sachant que le groupe déclarait en 2015 que la KSMH permettra notamment d'accroître l'approvisionnement de la raffinerie de Kaloti à Dubaï. ³³⁹ En 2018, les EAU ont importé 11,2 tonnes d'or en provenance du Suriname. ³⁴⁰ Bien qu'il y ait des probabilités importantes que les raffineries de Kaloti à Dubaï se trouvent derrière ces transactions, SWISSAID n'est pas en mesure de le confirmer.

Si les activités de la KSMH sont limitées à des opérations d'analyse et de transformation de l'or, pourquoi avoir construit une raffinerie qui, selon les déclarations du groupe émirati, « devrait produire à terme jusqu'à 60 tonnes d'or raffiné lorsqu'elle fonctionnera à pleine capacité » ? ³⁴¹ De plus, le gouvernement du Suriname semblait vouloir augmenter ses revenus avec l'exportation d'or raffiné par la KSMH. Dans son plan d'élaboration des politiques (2017-2021), le gouvernement évoquait la KSMH et indiquait que l'amélioration de la pureté de l'or, à travers le raffinage, augmente la valeur des exportations. ³⁴² Il affirmait également que « le raffinage de l'or signifie une augmentation des revenus de l'Etat ». ³⁴³ En 2013, un haut responsable de la société indiquait que la KSMH devrait avoir une production annuelle de 60 tonnes d'or raffiné dans sa deuxième phase, qui devrait commencer en 2016 selon Munir Kaloti. ³⁴⁴ Dans sa lettre à SWISSAID, Kaloti explique cependant que « bien qu'il soit prévu que la KSMH commence à fonctionner comme une raffinerie à l'avenir, le raffinage n'a pas encore débuté et on ne sait pas encore si et quand cela se produira ». ³⁴⁵

Cinq ans après son inauguration, la KSMH ne raffine pas d'or et elle ne le fera peut-être jamais. SWISSAID n'est pas en mesure de déterminer si la KSMH offre

Cinq ans après son inauguration, la KSMH ne raffine pas d'or et elle ne le fera peut-être jamais.

uniquement de simples services pour le gouvernement du Suriname ou si elle est également impliquée dans des activités de blanchiment d'argent et de certification d'or d'origine douteuse, potentiellement envoyé aux raffineries de Kaloti à

Dubaï. Cependant, les contradictions entre les déclarations des différentes parties sur les activités et le mandat de la KSMH suscitent des interrogations sur les pratiques réelles de cette « raffinerie ».

L'or au Suriname

Responsable d'importante déforestation et de pollution, une grande partie de l'activité aurifère au Suriname s'opère dans l'illégalité.³⁴⁶ Un rapport du département d'État américain mentionnait que les enfants sont vulnérables au travail forcé dans les mines d'or et que des femmes sont victimes de trafic sexuel dans les zones d'exploitation minière illégale situées à l'intérieur du pays.³⁴⁷ Un autre rapport du département d'État américain souligne que le commerce de l'or au Suriname est lié à des activités de blanchiment d'argent.³⁴⁸

Paramaribo : plaque tournante du commerce de l'or illégal

Le Suriname est une importante plaque tournante du commerce de l'or dans la région. Les « gold shops » de Paramaribo y jouent notamment un rôle central.³⁴⁹ Enquêtant sur le sujet, un journaliste a expliqué à SWISSAID qu'il a constaté que le devoir de diligence de plusieurs « gold shops » est très faible, au point que certains d'entre eux ne connaissent pas l'origine de leur approvisionnement.³⁵⁰

La législation laxiste, une taxation préférentielle et la possibilité de vendre son or à un prix attractif payé en dollars américains sont des incitations pour la contrebande des pays alentours.³⁵¹ Pour l'exportation d'or depuis le Suriname, une taxe d'1% seulement est appliquée.³⁵² Cette taxe, sensiblement inférieure à celles appliquées dans les pays alentours, expliquerait notamment les exportations illégales d'or de la Guyane Française et de la Guyane vers le Suriname.³⁵³ En 2015, le gouvernement guyanais avait déjà alerté sur des exportations d'or illégal de son pays vers le Suriname par avion.³⁵⁴ Le ministre des ressources naturelles guyanais estimait en 2016 que 50 à 60% de l'or guyanais était exporté illégalement, notamment vers le Suriname.³⁵⁵

Kaloti aux USA : une faillite liée à des pratiques douteuses

Une part importante des approvisionnements de Kaloti en Amérique latine passait par la société Kaloti Metals Logistics LLC (KML). En 2018, cette société a fait fail-

« Kaloti Metals Logistics a fait faillite car elle ne parvenait plus à obtenir des prêts bancaires. »³⁵⁶

lite car elle ne parvenait plus à obtenir des prêts bancaires, selon les affirmations de l'avocat de la société.³⁵⁶ Un article du journal « Miami Herald » relatait que les banques ne veulent pas prendre le risque de financer des transactions qui pourraient être liées à de l'or illégal.³⁵⁷

Kaloti a choisi d'établir cette société à Miami en 2010 car la ville est une plaque tournante du commerce international et elle est placée à un endroit stratégique pour recevoir l'or des principaux producteurs d'Amérique latine.³⁵⁸ Selon Awni Kaloti, ancien directeur général et propriétaire de cette société américaine, 75% de l'or de KML venait d'Amérique latine et 25% des États-Unis.³⁵⁹ KML était l'un des plus gros acheteurs d'or aux États-Unis et s'approvisionnait notamment en or minier au Pérou, Bolivie, Équateur, Guyane et de pays dans les Caraïbes.³⁶⁰ Il disposait également de bureaux de représentation au Pérou et en Bolivie.³⁶¹ KML vendait la majeure partie de son or à Kaloti Precious Metals à Dubaï.³⁶² Bien que Kaloti indique sur son

site internet qu'il dispose d'une « compagnie affiliée » à Miami depuis 2011,³⁶³ Kaloti Precious Metal et KML sont deux sociétés indépendantes qui travaillaient ensemble, selon le « Miami Herald ».³⁶⁴

Plusieurs articles de presse en 2014 et 2016 mentionnent que KML s'est approvisionné en or en Amérique latine auprès de fournisseurs douteux.³⁶⁵ Une enquête du site d'investigation péruvien « Ojo Público » démontre que des tonnes d'or illégal péruvien ont transité par la Bolivie avant d'être exportées aux États-Unis, notamment auprès de KML.³⁶⁶ Des enquêtes contre les exportateurs boliviens ont été ouvertes par les autorités de La Paz.³⁶⁷ Selon des articles de « InsightCrime » et « El Comercio », KML s'est également approvisionné en or en Équateur auprès des sociétés Clearprocess et Spartan.³⁶⁸ Les dirigeants de ces deux sociétés sont accusés par le procureur d'avoir conclu des accords avec des trafiquants d'or péruviens et d'avoir caché l'origine réelle de l'or avec de faux documents.³⁶⁹

Malgré la faillite de KML, Awni Kaloti est toujours actif dans le secteur de l'or. En 2019, il a créé la société Global American Consulting à Miami.³⁷⁰ Sur son blog, il indique que la firme est active dans le secteur du négoce des métaux précieux et dispose également de capacités de raffinage.³⁷¹

Des rapports d'audit inaccessibles

Kaloti se présente comme une entreprise responsable. Fier de ses pratiques « honnêtes et éthiques »,³⁷² le groupe émirati déclare adhérer étroitement au Guide de l'OCDE³⁷³ et se vante de « respecter les normes les plus élevées d'intégrité, d'excellence et de conformité ». ³⁷⁴ La réalité est pourtant bien différente. Les approvisionnements à risque dans son comptoir d'achat à Dubaï, les relations avec des institutions soudanaises liées à de l'or des conflits et les importations douteuses en provenance d'Amérique du Sud montrent que la diligence raisonnable de Kaloti est insuffisante. Interpellé, Kaloti indique respecter pleinement ses obligations en matière de diligence raisonnable et de lutte contre le blanchiment d'argent et faire l'objet d'un audit annuel indépendant.³⁷⁵

Dans un document daté de 2018, Kaloti se vante des conclusions de « nombreux audits » auxquels il a été soumis.³⁷⁶ Il déclare dans un communiqué de presse qu'il en publie les rapports pour des raisons de transparence et pour se conformer aux directives du

DMCC.³⁷⁷ Cependant, le site internet du groupe émirati ne contient qu'un seul rapport daté de 2014.³⁷⁸ Questionné sur les audits de ces dernières années et la possibilité de les partager, Kaloti a répondu à SWISSAID qu'il est « audité chaque année par un auditeur indépendant sur sa conformité avec les procédures de l'OCDE, ainsi que sur toutes les obligations légales et réglementaires en matière de luttes contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme ». ³⁷⁹ Il précise que « les conclusions qui en résultent sont mises à disposition de toutes les parties prenantes ou, le cas échéant, de ses régulateurs et autres autorités compétentes ».³⁸⁰ Malgré

Malgré ses demandes, SWISSAID n'a reçu aucun rapport d'audit de Kaloti.

ses demandes, SWISSAID n'a reçu aucun rapport d'audit de Kaloti. Bien qu'il déclare respecter le Guide de l'OCDE, il semble ignorer l'étape 5 de ce même guide exigeant des raffineries la publication des rapports d'audits les concernant.³⁸¹



Kaloti : une réputation ternie et un partenaire à éviter dans le secteur

Après les révélations de 2015 et la perte de la certification DMCC DGD, de nombreuses sociétés de transport, de trading, de raffinage et d'acteurs en fin de la chaîne d'approvisionnement, ont mis un terme à leurs relations avec le groupe émirati. Plusieurs d'entre eux ont indiqué à SWISSAID refuser de travailler avec Kaloti et éviter la compagnie à cause de ses approvisionnements problématiques.³⁸² Après avoir cessé de collaborer en 2015, une entreprise refuse toujours catégoriquement de travailler avec le groupe émirati car elle estime que ces pratiques douteuses ont perduré.³⁸³

« Il est impensable pour une raffinerie certifiée LBMA de s'approvisionner auprès de Kaloti. »³⁸⁶

Un ancien responsable d'une raffinerie LBMA

Un trader basé à Londres explique qu'il a récemment eu une discussion avec un représentant de Kaloti où il a très vite senti que les pratiques étaient questionnables.³⁸⁴ Une autre société indique qu'elle stopperait immédiatement la relation avec un client collaborant avec Kaloti.³⁸⁵ Enfin, un ancien responsable d'une raffinerie LBMA rapporte qu'il est impensable pour une raffinerie certifiée LBMA de s'approvisionner auprès de Kaloti.³⁸⁶ Même s'il estime que le groupe émirati semble avoir pris certaines mesures pour améliorer la traçabilité, de trop nombreuses zones d'ombre persistent.

Si Kaloti continue d'importer de grandes quantités d'or à haut risque dans ses raffineries, c'est qu'il a des acheteurs. Une raffinerie ne stocke jamais son or, elle le transforme ou le raffine rapidement pour l'envoyer à son destinataire. SWISSAID a découvert que le groupe émirati apparaît dans la liste des fournisseurs de plusieurs entreprises (certaines d'entre elles sont analysées à la p. 50). De son côté, Apple avait pris des mesures après la décision du DMCC de retirer Kaloti de la liste DGD.³⁸⁷ La société avait mandaté une enquête externe pour éviter à tout prix que l'or de Kaloti se retrouve dans sa chaîne d'approvisionnement.



LA SUISSE : Destination importante de l'or douteux des EAU



Raffineries suisses : des pratiques d'approvisionnement différentes

La Suisse est la principale plaque tournante du commerce international de l'or. Elle raffine et transforme chaque année deux tiers de l'or mondial³⁸⁸ et abrite quatre des neuf plus grandes raffineries d'or au monde³⁸⁹ : Metalor, Valcambi, Argor et PAMP. Toutes membres de la Good Delivery List de la LBMA³⁹⁰, ces raffineries vendent des lingots d'or prisés dans le monde entier.

La position dominante de la Suisse dans le secteur de l'or s'explique en partie par sa place financière et le rôle des banques qui possédaient les plus grandes raffineries du pays. La législation favorable, la neutralité politique, les excellentes infrastructures et la proximité historique avec l'Italie, premier producteur mondial de joaillerie dans les années 1970, ont également

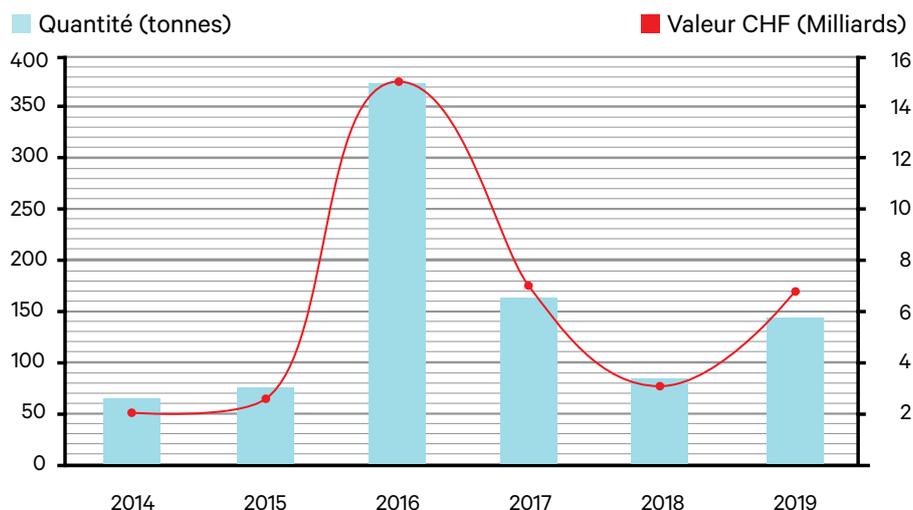
contribué à faire de la Suisse la plateforme mondiale de l'or. Entre 2013 et 2018, la Suisse a importé chaque année entre 2'236 et 3'080 tonnes d'or d'une valeur de 63 à 109 milliards de CHF en provenance de 92 pays.³⁹¹ En 2016, les EAU étaient le premier pays exportateur d'or vers la Suisse en termes de valeur et de quantité et le premier en 2019 en termes de valeur.³⁹²

Comme le montre le schéma en page suivante, les importations d'or en Suisse en provenance des EAU sont très importantes. En 2016, année où les quantités ont été les plus élevées, ce petit pays d'Europe a importé 373 tonnes d'une valeur de CHF 15 milliards.³⁹³ Mais qui se cache derrière ces transactions ?

Parmi les quatre grandes raffineries suisses, Metalor est la seule à ne pas importer d'or des EAU, et ce depuis plusieurs années. Membres du DMCC Dubaï

Importations d'or

(numéro tarifaire 7108.12000) en Suisse en provenance des EAU



Source: Swiss-Impex

Good Delivery depuis la création du standard en 2005, PAMP, Valcambi et Argor importent toutes de l'or de Dubaï.³⁹⁴ SWISSAID a envoyé un questionnaire à ces trois raffineries situées au Tessin avec pour objectif d'en savoir davantage sur leurs mesures de diligence concernant leur importation en provenance des EAU. Alors que toutes sont soumises au même standard de la LBMA, leurs pratiques et procédures de diligence raisonnable s'avèrent très différentes, ce qui soulève de nombreuses questions.

Metalor

Le raffineur neuchâtelois indique sur son site internet qu'il n'accepte aucun métal précieux de manière directe ou indirecte originaire ou raffiné aux EAU.³⁹⁵ Les raisons évoquées sont des préoccupations de conformité et de chaîne d'approvisionnement. Metalor ne figure plus sur la liste du DMCC DGD depuis 2012.³⁹⁶

Contacté par SWISSAID, le CEO de Metalor, Antoine de Montmollin, explique : « Metalor achète uniquement de l'or dont nous pouvons tracer l'origine. En l'espèce,

« Nous ne sommes pas en mesure de tracer l'origine de l'or transitant par Dubaï. »³⁹⁷

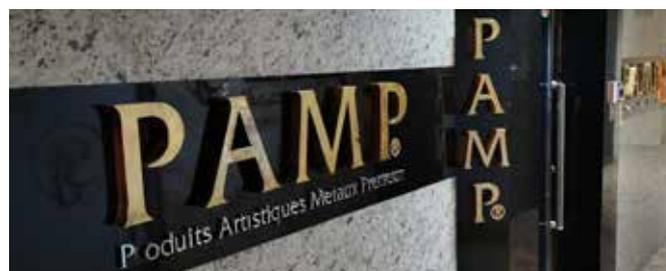
Antoine de Montmollin,
CEO de Metalor

Metalor ne s'approvisionne pas à Dubaï, car nous ne sommes pas en mesure de tracer l'origine de l'or transitant par Dubaï. Concrètement, nous craignons qu'une partie de cet or, qui vient via Dubaï soit d'origine douteuse, potentiellement illégale, et provenant en fait de régions à risques accrus. Pour Metalor, la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement constitue un élément-clé de notre système de com-

pliance. Par mesure de précaution, nous préférons donc renoncer à nous approvisionner à Dubaï, et cela depuis plus de 15 ans ».³⁹⁷

MKS PAMP

Dans sa lettre à SWISSAID, PAMP présente ses initiatives visant à améliorer les standards existants et indique que ses procédures de diligence vont au-delà des exigences de la LBMA et du guide de l'OCDE.³⁹⁸ Le groupe, dont le siège se trouve à Genève et la raffinerie à Castel San Pietro au Tessin, affirme partager les préoccupations de SWISSAID concernant l'or en provenance de Dubaï. Par conséquent, PAMP importe uniquement des « LBMA Good Delivery bars ». Le groupe précise que Dubaï est un centre financier où des barres LBMA sont négociées par des institutions financières. S'il refuse de donner le nom de ses fournisseurs et les quantités importées, il précise n'avoir aucune relation avec une raffinerie des EAU. De manière informelle, PAMP indique que les quantités importées sont très faibles et que la décision de s'approvisionner à Dubaï uniquement en barres date de quelques années.³⁹⁹ SWISSAID n'est pas en mesure de vérifier les engagements de PAMP, mais les personnes rencontrées aux EAU tendent à le confirmer. La présence de PAMP dans le souk de l'or de Dubaï résiderait donc exclusivement dans la vente de ses produits.



Argor-Heraeus

La raffinerie Argor-Heraeus, établie à Mendrisio, a répondu par courriel être « consciente du fait que Dubaï est un marché très sensible. Sur ce marché, il existe tout de même des partenaires qui travaillent en pleine conformité avec toutes les lois et législations, et non des moindres, avec beaucoup de responsabilité personnelle ; donc qui à leur tour prennent leurs obligations très sérieusement. Argor-Heraeus s'impose de travailler dans ce pays uniquement avec des partenaires sélectionnés avec un devoir de diligence accru ». ⁴⁰⁰ La raffinerie de Mendrisio a partagé de manière confidentielle avec SWISSAID les quantités d'or importées des EAU pour les années 2015 à 2019. ⁴⁰¹ Pour l'année où les quantités sont les plus élevées, cela représente moins de 20% des importations suisses en provenance de ce pays.

Argor-Heraeus a accepté d'évoquer le cas des EAU dans un échange téléphonique. ⁴⁰² Le CEO du groupe, Christoph Wild, a tout d'abord estimé que le risque de trouver de l'or douteux en provenance d'Afrique ou du Venezuela transitant par Dubaï a encore augmenté récemment. La raffinerie tessinoise a reçu une lettre

Suite à plusieurs mises en gardes, Argor-Heraeus va revoir certaines relations d'affaires à Dubaï.

du SECO en mars 2020 l'avertissant sur les risques liés à l'or du Venezuela transitant par les EAU et d'autres pays. Christoph Wild a indiqué que « les procédures de diligence en cours, le processus de révision de l'analyse des risques, la lettre du SECO, les échanges avec le Bureau central, les informations recueillies sur place et les discussions constructives avec SWISSAID et les autres ONGs, ont contribué à une nouvelle analyse plus restrictive du marché à Dubaï ». ⁴⁰³ Cette évaluation a débouché sur la décision d'Argor-Heraeus, il y a quelques mois, d'être « passif » selon les termes du CEO, et de se concentrer aux EAU sur la vente de ses propres lingots. ⁴⁰⁴ Sans rentrer dans les détails, Christoph Wild a indiqué que le groupe va revoir certaines relations d'affaires avec ses clients à Dubaï sans pour autant cesser toute importation d'or en provenance des Émirats.

La raffinerie de Mendrisio reconnaît « avoir importé des lingots DGD et de l'or recyclé (scrap) ». ⁴⁰⁵ Mais elle ajoute qu'« il était parfois difficile de connaître l'origine et qu'il y avait un risque d'avoir de l'or du souk ». ⁴⁰⁶

S'il faut souligner l'ouverture au dialogue et la volonté d'Argor-Heraeus d'être encore plus vigilant avec ses importations en provenance des EAU, on est en droit de se demander pourquoi ces mesures n'ont pas été prises plus tôt. Pourquoi avoir attendu plusieurs mises

Valcambi appartient à un groupe indien

Basée à Balerna au Tessin, Valcambi est la plus grande raffinerie de métaux précieux au monde. ⁴¹⁰ Elle a été créée en 1961 et possède une capacité de raffinage en métaux précieux de 2000 tonnes, ⁴¹¹ dont plus de 1200 tonnes pour l'or. ⁴¹² La raffinerie emploie 151 personnes ⁴¹³ et fut la propriété de différents groupes. Aux mains de Credit Suisse par le passé, elle a été acquise en 2003 par plusieurs investisseurs dont la compagnie minière américaine Newmont. ⁴¹⁴ En 2015, Valcambi a été entièrement rachetée par la société indienne Rajesh Export. ⁴¹⁵ Dans les détails, la raffinerie tessinoise est détenue par Global Gold Refineries SA, enregistrée à Lucerne, qui est elle-même détenue à 5% par Rajesh Export Limited et à 95% par la holding de Rajesh Export Limited, REL Singapore PTE. ⁴¹⁶

en garde pour suspendre certaines relations alors que les risques liés aux importations d'or des EAU étaient déjà très élevés et connus depuis de nombreuses années ? Comment Argor-Heraeus a-t-il pu importer des lingots sans s'assurer de l'origine réelle de cet or ?

Valcambi

Les représentants de Valcambi ont répondu au questionnaire lors d'un échange téléphonique et ont confirmé leurs réponses par mail. ⁴⁰⁷ Reconnaisant que Dubaï est considérée comme une zone à haut risque où il faut appliquer un devoir de diligence renforcé, Valcambi assure que ses procédures vont au-delà des standards de la branche. La raffinerie de Balerna explique qu'elle importe notamment de Dubaï des lingots LBMA et des lingots DGD. Michael Mesaric, CEO, et Simone Knobloch, directeur des opérations, précisent qu'ils ne travaillent pas directement avec des raffineries à Dubaï. ⁴⁰⁸ Ils indiquent qu'ils n'importent pas d'or minier des EAU, uniquement de l'or recyclé. ⁴⁰⁹ Questionnés sur les approvisionnements auprès de raffineries non certifiées DGD, ils ont répondu devoir vérifier à l'interne. Relancés, ils n'ont pas répondu à cette question. Le raffineur tessinois a également refusé de divulguer les quantités d'or importées et de parler de ses fournisseurs aux EAU.

Valcambi est le principal importateur suisse d'or en provenance des EAU

Les noms des fournisseurs, que les importateurs mentionnent dans les déclarations douanières, ne sont pour l'heure pas rendus publics par l'Administration fédérale des douanes (AFD). Face à l'impossibilité d'accéder à ces informations, SWISSAID a contacté un nombre important de personnes actives dans le secteur de l'or pour identifier qui se trouve derrière les échanges d'or entre la Suisse et les EAU. Après avoir sollicité plusieurs employés et anciens employés des raffineries, des sociétés de trading, des auditeurs, des essayeurs, des entreprises en fin de la chaîne d'approvisionnement, des sociétés de transport et avoir eu accès à des documents confidentiels à Dubaï, SWISSAID est parvenu à identifier une grande partie des sociétés actives dans ce commerce lors des deux dernières années. Les informations récoltées ont été soumises aux importateurs suisses pour commentaire.

Transactions d'or entre les EAU et la Suisse (les quantités se rapportent aux années 2018 et 2019)

Exportateurs UAE	Importateurs CH	Quantités (en tonnes)*
Ashoka	Argor-Heraeus	0.5
Vintage Bullion DMCC	Argor-Heraeus	2
International Commodities DMCC	Argor-Heraeus	> 0.5
Ashoka	Valcambi	7.5
Vintage Bullion DMCC	Valcambi	5.5
International Commodities DMCC	Valcambi	10
Intl FC Stone	Valcambi	3
Kaloti Jewellery International Group	Valcambi	16 (2018) ; 4 (2019)
Dijllah jewellery FZCO	Valcambi	1
Trust One Financial Service	Valcambi	19 (2018) ; 44** (2019)
Axiom Limited	Valcambi	2.5
Emperesse Bullion	Valcambi	> 0.5
Vintage Bullion DMCC	Credit Suisse	5

* Les quantités mentionnées dans ce tableau ont été arrondies au 0.5 inférieur en l'absence de nombre entier.

** Selon les informations de SWISSAID, la transaction de 44 tonnes en 2019 proviendrait directement des EAU ou du Royaume-Uni.

Ce tableau démontre que Valcambi est le plus grand importateur suisse d'or en provenance des EAU. Kaloti et Trust One Financial Service, représentant plus de 35 tonnes d'or à eux deux en 2018, sont les plus grands fournisseurs de la raffinerie de Balerna. Au vu des approvisionnements douteux de Kaloti, ces relations d'affaires sont troublantes et soulèvent de nombreuses questions. D'autres fournisseurs ont également des pratiques questionnables et plusieurs transactions sont liées à de l'or certifié DGD, un standard sur lequel plusieurs raffineries LBMA expriment des doutes.⁴¹⁷ Les banques semblent jouer un rôle mineur, comme en témoignent les faibles importations de Credit Suisse. Le commerce de lingots certifiés LBMA semble également représenter une faible part des transactions. Une brève analyse de quelques-uns de ces fournisseurs atteste de la probabilité très importante que de l'or minier africain et du souk de Dubaï se trouve dans l'or importé par les raffineries suisses en provenance des EAU.

S'approvisionner en or artisanal est une pratique positive soutenue par SWISSAID, mais cela doit se faire à travers des relations d'affaires directes. En important de l'or auprès de pays intermédiaires, certaines raffineries ne se soucient pas suffisamment de l'origine réelle du métal précieux et prennent le risque d'alimenter les pires violations liées au commerce de l'or.

Vintage Bullion DMCC (Valcambi, Argor, Credit Suisse)

Enregistrée à Dubaï depuis 2003, cette société de trading est « associate member » de la LBMA depuis 2015.⁴¹⁸ Sur son site internet, Vintage Bullion DMCC indique faire du commerce de barres d'or LBMA et non LBMA.⁴¹⁹ Elle a refusé de répondre formellement aux questions de SWISSAID malgré plusieurs sollicitations.

Questionné sur sa relation avec Vintage Bullion, Credit Suisse n'a pas souhaité faire de commentaire pour des raisons juridiques.⁴²⁰ La banque a précisé que d'une manière générale, si une contrepartie passe la procédure « Know your client » et que le

lingot d'or est issu d'une raffinerie certifiée LBMA, cet or peut être accepté, y compris si la contrepartie est basée à Dubaï.⁴²¹

Ashoka (Valcambi, Argor)

Plusieurs sources affirment que la société Ashoka travaille uniquement avec les raffineries certifiées DGD à Dubaï.⁴²² Certaines de ces raffineries ont expliqué à SWISSAID qu'elles n'ont pas de relations directes avec Argor et Valcambi, mais reconnaissent que leur or est envoyé aux raffineries tessinoises à travers la société de trading Ashoka.⁴²³ L'explication est simple. L'or appartient à Ashoka et les raffineries à Dubaï fournissent uniquement un service de raffinage ou de transformation de l'or. Une fois raffinées, les barres sont stockées dans un entrepôt à Dubaï avant d'être envoyées en Suisse.

Ashoka a expliqué à SWISSAID qu'elle envoie des lingots d'or certifié DGD en Suisse.⁴²⁴ Une autre source a indiqué que la société de trading envoie également de l'or recyclé qui a été fondu dans les raffineries DGD de Dubaï à une pureté comprise entre 92% et 98%.⁴²⁵ Alors que les deux raffineries suisses ont toujours déclaré à SWISSAID importer uniquement de l'or recyclé de Dubaï, une partie de l'or envoyé par la société

Une partie de l'or contenu dans les lingots DGD provient directement de la mine.⁴²⁶

de trading serait d'origine minière. Dans un échange informel, Ashoka a expliqué qu'une partie de l'or contenu dans les lingots DGD provient

directement de la mine.⁴²⁶ Une raffinerie DGD, travaillant avec Ashoka a reconnu que cette société de trading s'approvisionne en or minier et a laissé entendre que le métal précieux viendrait notamment de mines artisanales au Ghana.⁴²⁷ De plus, cette même raffinerie a expliqué que les exigences en termes de diligence envers la société de trading étaient plus élevées de la part des raffineries de Dubaï que des raffineries suisses.

Questionné sur la logique de raffiner cet or à Dubaï et de le transformer une nouvelle fois en Suisse, Valcambi a répondu que chaque contrepartie est libre de faire ce qu'elle veut.⁴²⁸

Dijllah Jewellery (Valcambi)

La société Dijllah Jewellery a exporté plus d'une tonne d'or à Valcambi en 2018. Comme mentionné dans la première partie de ce rapport, le groupe Dijllah a des pratiques douteuses. Un rapport d'audit de 2017 mentionnait plusieurs problèmes de conformité, d'identification des risques et de gestion de la chaîne d'approvisionnement.⁴²⁹ Il citait également

des transactions en cash de plusieurs dizaines de millions USD et l'approvisionnement en or minier de manière indirecte auprès de fournisseurs à Dubaï. Un représentant de Dijllah a confirmé à SWISSAID que la société s'approvisionne en or artisanal.⁴³⁰ Malgré les problèmes mentionnés dans ce rapport d'audit, Valcambi a importé de l'or de cette raffinerie en 2018. Sachant que le groupe Dijllah a perdu la certification DGD en 2018, soit une année seulement après l'avoir obtenu, on peut s'interroger sur les raisons de cette perte, et par conséquent sur la poursuite éventuelle de ces pratiques douteuses.

Intl FC Stone (Valcambi) et International Commodities DMCC (Valcambi, Argor)

Intl FC Stone est une société de négoce importante dans le secteur de l'or. Elle dispose d'une filiale à Dubaï au nom de INTL FC Stone Commodities DMCC.⁴³¹ La compagnie International Commodities DMCC, créée par Jeffrey Rhodes,⁴³² appartient au même groupe et son nom a été modifié en 2014 pour devenir Intl FC Stone Commodities.⁴³³ Cependant, le nom de International Commodities semble être toujours utilisé par cette société de négoce.

Au cours d'un échange téléphonique avec SWISSAID, la société est restée vague sur ses pratiques aux EAU.⁴³⁴ Questionnée sur l'origine de son or transitant par Dubaï, elle n'a pas pu répondre et a demandé à consulter le responsable de sa filiale à Dubaï. Dans une réponse par mail, Intl FC Stone a refusé de faire des commentaires sur ses transactions et a simplement confirmé les informations transmises par téléphone.

Intl FC Stone affirme travailler avec les raffineries Emirats Gold et Al Etihad à Dubaï.⁴³⁵ Elle s'approvisionne notamment en Afrique de l'Ouest en petites quantités d'or auprès de mines artisanales qui sont ensuite raffinées par Emirats Gold à Dubaï. Elle affirme également avoir des discussions avec plusieurs gouvernements africains pour les aider dans le processus de formalisation des mines artisanales, en particulier en Éthiopie et au Soudan. La société de trading a précisé que sa filiale à Dubaï gère ses approvisionnements en Afrique. Il s'agit notamment d'or de mines industrielles en Côte d'Ivoire, Mali et Burkina Faso qui est toujours envoyé en Suisse.

Une source impliquée dans ce commerce a indiqué à SWISSAID que la filiale de Intl FC Stone à Dubaï envoie des lingots d'or certifié DGD aux raffineries suisses.⁴³⁶ A l'image de la relation avec Ashoka, il est troublant de constater qu'Argor-Heraeus et Valcambi ont importé cet or sans avoir de relations directes, et par conséquent sans avoir de contrôle sur les raffineries Emirates Gold et Al Etihad qui ont raffiné cet or.

Emperesse (Valcambi)

La société de trading Emperesse affirme sur son site internet qu'elle travaille avec Valcambi.⁴³⁷ Selon les informations recueillies, la collaboration consisterait majoritairement à distribuer les produits de Valcambi à Dubaï mais Emperesse exporte également de l'or destiné à la raffinerie suisse.⁴³⁸ La société de trading s'approvisionne sur le marché local mais également auprès de mines d'or en Afrique où elle affirme mener plusieurs visites de terrain.⁴³⁹ Anto Joseph, CEO d'Emperesse, a expliqué à SWISSAID que l'or envoyé à Valcambi vient principalement du marché local aux EAU.⁴⁴⁰

Axiom Limited (Valcambi)

Enregistré à Dubaï depuis 2010,⁴⁴¹ Axiom Limited indique sur son site internet qu'elle a plusieurs relations d'affaires avec des banques et raffineries, dont Valcambi.⁴⁴² La société indique également faire du commerce de barres d'or LBMA et non LBMA.⁴⁴³

Trust One Financial Service (Valcambi)

Il s'agit de la compagnie qui a envoyé la plus grande quantité d'or des EAU vers la Suisse en 2018. Enregistrée au Royaume-Uni depuis 2015, la société indique sur son site internet être active dans la gestion et le conseil en investissements, le soutien logistique, le « hedging » et le « commodity execution ».⁴⁴⁴

Kaloti a des liens personnels très étroits avec une société londonienne aux activités discrètes : Trust One Financial Service.

Un autre site internet affirme que Trust One Financial Services est spécialisée dans le commerce de l'or pour des clients institutionnels et des « family offices ».⁴⁴⁵ SWISSAID a découvert que Kaloti a des liens personnels très étroits avec cette société londonienne aux activités discrètes. En effet, Osama Munir Raghieb Al-Kaloti, directeur général de Kaloti Jewellery LLC,⁴⁴⁶ est l'un des quatre directeurs de la société depuis 2015.⁴⁴⁷ Tarek Zouhair El-Mdaka, co-CEO de Kaloti Precious Metals,⁴⁴⁸ était également l'un des directeurs entre 2015 et 2016.⁴⁴⁹ Un ancien responsable d'une raffinerie LBMA a indiqué à SWISSAID que Kaloti a établi cette société à Londres pour gagner en crédibilité et se rapprocher du marché londonien.⁴⁵⁰ En 2019, Trust One Financial Service a envoyé 44 tonnes d'or à Valcambi.

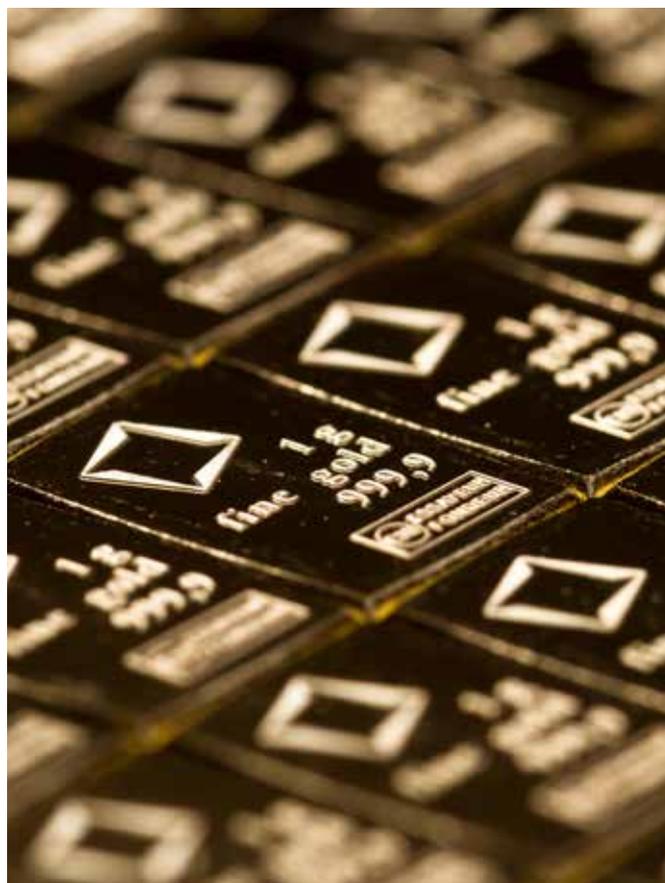
Kaloti Jewellery International Group (Valcambi)

A la lecture de la première partie de ce rapport, il est très surprenant que Valcambi, la plus grande raffinerie au monde et figure de la LBMA, continue de s'approvisionner en or auprès d'une société aux pratiques douteuses. Les transactions entre ces deux sociétés en 2018 et en 2019 ont été confirmées à SWISSAID par cinq sources indépendantes.⁴⁵¹

La relation entre Kaloti et Valcambi existe depuis de nombreuses années. La raffinerie émiratie indique sur son site internet qu'elle a commencé à produire des barres d'or d'un kilogramme en partenariat avec la raffinerie suisse en 2005.⁴⁵² Le site internet de la filiale à Hong Kong affirme également que Kaloti collabore avec Valcambi,⁴⁵³ en particulier pour la production des barres « Kaloti Dubaï 999.9 » bénéficiant de la certification LGD (London Good Delivery) de Valcambi.⁴⁵⁴ Cela laisse penser que la raffinerie de Balerna offre un accès au marché LBMA à l'or de Kaloti. Il est toutefois important de préciser que ces deux sites internet n'ont pas été actualisés depuis plusieurs années.

Dans une interview datant probablement de 2013, le CEO de Valcambi Michael Mesaric, félicitait publiquement Kaloti d'avoir pris des décisions audacieuses.⁴⁵⁵ Il déclarait notamment avoir une relation d'affaires avec Kaloti depuis 2002 et qu'il espérait avoir une relation mutuellement bénéfique à long terme.⁴⁵⁶

Un autre élément surprenant dans cette relation concerne les exportations d'or de Valcambi à Kaloti, notamment en 2018. Si ces transactions représentent moins d'une tonne,⁴⁵⁷ elles soulèvent toutefois de nombreuses questions. On peut se demander une nouvelle fois si cette opération n'avait pas pour effet d'offrir la certification LBMA de Valcambi à une partie de l'or de Kaloti.



Analyse : le devoir de diligence de Valcambi est défaillant

Quelle est la véritable origine de l'or importé par Valcambi en provenance de Kaloti et Trust One Financial Services (TIFS) ? Est-ce que l'or lié au conflit soudanais se trouve dans les lingots d'or de la raffinerie tessinoise ? Est-ce que l'or est issu du comptoir d'achat de Kaloti ? Interpellé à ce sujet, Valcambi a refusé de parler de ses clients pour des raisons de « confidentialité commerciale ». ⁴⁵⁸ Il a toutefois tenu à préciser qu'il « n'a jamais reçu et continue de ne pas recevoir de l'or en provenance de pays figurants sur des listes de sanctions internationales ». ⁴⁵⁹ Sans le nommer expressément, Valcambi semble indiquer que l'or importé des EAU ne vient pas du Soudan. Son CEO Michael Mesaric précise « je pense qu'on ne prend pas d'or minier de manière indirecte ». ⁴⁶⁰ Mais comment peut-il en avoir la certitude sachant qu'il importe de grandes quantités d'or de Kaloti et TIFS et qu'il reconnaît qu'une partie de son or pourrait provenir du souk de Dubaï ? ⁴⁶¹ Difficile de le savoir car le raffineur tessinois ne donne aucune information sur ses approvisionnements. Ses explications démontrent toutefois qu'il s'expose à des risques très importants et que son devoir de diligence est clairement insuffisant.

Contrôles insuffisants dans la chaîne d'approvisionnement

Valcambi a visiblement été interpellée à plusieurs reprises sur son devoir de diligence. Dans sa lettre adressée à SWISSAID, le raffineur tessinois reconnaît qu'il a adressé à la LBMA entre 2015 et 2029 des « correctives actions plans ». ⁴⁶² Ces rapports doivent être adressés à l'association londonienne quand des problèmes de conformité avec le « LBMA Responsible Sourcing Guidance » sont identifiés dans les pratiques de la raffinerie. ⁴⁶³

Valcambi applique systématiquement un devoir de diligence renforcé pour ses approvisionnements à haut risque. ⁴⁶⁴ Il inclut à juste titre dans cette catégorie l'or en provenance des EAU. ⁴⁶⁵ Selon ses procédures, une diligence renforcée comprend des vérifications spontanées du fournisseur et « une enquête supplémentaire, parmi d'autres contrôles, sur l'origine des métaux précieux ». ⁴⁶⁶

Lors de ses échanges avec SWISSAID, Valcambi a répété à plusieurs reprises qu'il ne travaille pas directement avec des raffineries à Dubaï. ⁴⁶⁷ Ces relations indirectes soulèvent la question du contrôle des raffineries présentes dans sa chaîne d'approvisionnement. Valcambi indique qu'il réalise des vérifications ponctuelles auprès de ses fournisseurs, ⁴⁶⁸ sans préciser s'il s'agit de ses fournisseurs directs, en l'occurrence des sociétés de trading, ou de ses fournisseurs indirects, à savoir des raf-

Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence

Le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque est le guide de référence pour des chaînes d'approvisionnement en minerais responsable. Développé en 2012 et mis à jour à deux reprises, ce guide a pour objectif de préciser la manière dont les entreprises doivent respecter les droits humains et éviter toute implication dans des conflits. Il définit un cadre en cinq étapes pour l'exercice du devoir de diligence :

- 1 Mettre en place de **solides systèmes de gestion**.
- 2 Identifier et évaluer **les risques** liés à la chaîne d'approvisionnement.
- 3 Concevoir et mettre en œuvre une **stratégie** pour répondre aux risques identifiés.
- 4 Faire réaliser par un tiers un **audit indépendant** de l'exercice du devoir de diligence concernant la chaîne d'approvisionnement.
- 5 Rendre compte de l'exercice du **devoir de diligence** concernant la chaîne d'approvisionnement.



fineries. Le raffineur tessinois dit encore réaliser « une enquête approfondie au-delà du premier fournisseur pour l'or recyclé et jusqu'à la mine pour les produits miniers. Ces informations sont réclamées, obtenues et vérifiées pour toute livraison ». ⁴⁶⁹ Toutefois, s'agissant de l'or recyclé, il ne précise pas si cette enquête s'arrête au niveau du raffineur, ou si les fournisseurs de cette raffinerie sont également contrôlés.

Dans le cas de ses approvisionnements auprès des sociétés de trading Ashoka et Intl FC Stone, Valcambi n'a pas effectué de contrôles auprès des raffineries émiraties ayant transformé et raffiné l'or de ces firmes. ⁴⁷⁰ Il s'agit là d'un non-respect très clair des directives du Guide de l'OCDE. ⁴⁷¹ En effet, Valcambi doit identifier les raffineries de ses chaînes d'approvisionnements et s'assurer de leurs bonnes pratiques de diligence. ⁴⁷² Dans le cas de ses approvisionnements auprès de Kaloti et de Trust One Financial Services, SWISSAID n'est pas en mesure de savoir si les raffineries transformant cet or ont été contrôlées par Valcambi. Au vu de la réputation et des pratiques très risquées du groupe émirati, on peut espérer que cela a été fait. La situation est identique concernant les approvisionnements auprès de Dijllah Jewellery, SWISSAID n'est pas en mesure de savoir si la raffinerie de Dijllah a été supervisée par Valcambi.

Des garanties peu fiables

Au-delà des contrôles insuffisants de sa chaîne d'approvisionnement, Valcambi applique des procédures limitées pour s'assurer de la conformité et de l'origine du métal précieux. De manière générale, le raffineur tessinois exige une « déclaration de conformité »⁴⁷³ de ses fournisseurs où ces derniers s'engagent à respecter les procédures de diligence de Valcambi et à assurer la réelle provenance du métal précieux.⁴⁷⁴ Le raffineur tessinois précise qu'il exige de son fournisseur qu'il raffine l'or de manière ségrégué, c'est-à-dire sans le mélanger avec d'autres sources d'or.⁴⁷⁵

Se reposer sur des déclarations de conformité pour s'assurer des pratiques responsables de ses fournisseurs est une mesure qui s'est révélée être largement

Se reposer sur des déclarations de conformité pour s'assurer des pratiques responsables de ses fournisseurs est une mesure largement insuffisante.

insuffisante par le passé. Dans un rapport publié en 2015, l'ONG « Public Eye » avait montré que Valcambi se fournissait au Togo en or exporté illégalement du Burkina Faso.⁴⁷⁶ Le métal précieux était produit en partie par des enfants. Valcambi s'était défendu en affirmant avoir signé un contrat avec le fournisseur stipulant que l'or était produit de manière responsable.⁴⁷⁷ Dans une étude parue en 2018, l'OCDE a également critiqué la tendance des raffineries à se reposer sur les déclarations des fournisseurs, au lieu d'enquêter sur leurs pratiques.⁴⁷⁸

Dans le cas des EAU, il paraît très risqué pour Valcambi de se fier aux déclarations de Kaloti et de penser que son or « traçable » n'a pas été mélangé avec d'autres sources. En effet, le groupe émirati n'est soumis à aucun audit obligatoire et plusieurs révélations ont jeté un doute important sur sa fiabilité en tant que partenaire commercial. Les documents de l'auditeur EY ont montré que Kaloti a acheté de l'or recouvert d'argent et a classé de l'or minier comme étant recyclé, un moyen classique de cacher l'or à risque.

Valcambi explique que ses fournisseurs doivent lui indiquer la provenance de l'or.⁴⁷⁹ La raffinerie s'autorise cependant à refuser des métaux précieux en provenance de certains pays ou certaines contreparties.⁴⁸⁰ Et d'ajouter qu'il doit connaître et croire au système de gestion de ses fournisseurs.⁴⁸¹ Son CEO poursuit : « nous devons faire confiance à la contrepartie dans la mesure où nous ne sommes pas présents chaque jour ». ⁴⁸² Au vu des pratiques douteuses de Kaloti, il apparaît pourtant compliqué de faire confiance à un tel partenaire.

Dubaï : les difficultés de tracer l'or

Les représentants de Valcambi semblent bien conscients des risques qu'ils prennent au niveau de leur approvisionnement à Dubaï et cela ne semble pas véritablement leur poser problème. Michael Mesaric et Simone Knobloch confirment et reconnaissent que l'or importé par Valcambi peut venir du souk.⁴⁸³ Ils estiment qu'« il peut y avoir un risque que de l'or des conflits entre dans la chaîne d'approvisionnement. Tout comme il y a un risque que cet or entre dans une chaîne d'approvisionnement d'une exploitation minière à grande échelle ». ⁴⁸⁴ Si ce dernier argument n'est évidemment pas à exclure, des relations directes avec des mines artisanales ou industrielles réduisent considérablement le risque de s'approvisionner en or des conflits.

Dans un entretien téléphonique, dont les propos ont été confirmés par mail, le CEO de Valcambi Michael Mesaric a déclaré : « Je suis sûr à 90% d'être 'clean' ». ⁴⁸⁵ Il a également indiqué que « dans 85 à 90% des cas, nous connaissons l'origine de l'or », ⁴⁸⁶ sans préciser

«Je suis sûr à 90% d'être 'clean' » ⁴⁸⁵

Michael Mesaric
CEO de Valcambi

s'il s'agit de ses approvisionnements globaux, aux EAU ou en Inde. Si SWISSAID salue l'honnêteté de Monsieur Mesaric, ces propos sont inquiétants. Sachant que la raffinerie de Valcambi possède les capacités de raffiner jusqu'à 1200 tonnes d'or par année, ⁴⁸⁷ des dizaines de tonnes d'or d'origine problématique et non traçable pourraient se retrouver dans sa chaîne d'approvisionnement.

Michael Mesaric reconnaît les risques de s'approvisionner à Dubaï : « je ne peux pas remonter toute la chaîne pour voir si la source originelle de l'or est claire. C'est la raison pour laquelle les personnes ne veulent pas toucher le marché ». ⁴⁸⁸ Et de compléter : « lorsque l'or est raffiné, on perd la traçabilité, c'est pourquoi nous voulons développer un nouveau logiciel ». ⁴⁸⁹ Annoncé en juin 2020, ⁴⁹⁰ le lancement de ce nouvel outil doit permettre, selon le CEO, d'enregistrer l'ensemble des documents relatifs aux procédures de diligence de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement. ⁴⁹¹ SWISSAID salue le développement de ce logiciel, utilisé en particulier pour l'or recyclé, mais il ne permettra pas à lui seul un approvisionnement



responsable. S'il peut permettre d'avoir une meilleure vue d'ensemble du devoir de diligence exercé par les fournisseurs de Valcambi, permettra-t-il également de s'assurer du raffinage ségrégué des fournisseurs et de retracer l'origine de chaque kilogramme d'or entrant dans la raffinerie de Kaloti ? A première vue, cela ne semble pas être le cas. Rien ne remplacera la fiabilité d'une relation directe avec des mines ou des fournisseurs de déchets d'or.

Les explications de Valcambi démontrent que ses approvisionnements en provenance de Dubaï ne sont pas sous contrôle. En effet, les propos des représentants de la raffinerie tessinoise semblent confirmer qu'ils ne parviennent pas à connaître l'origine réelle de l'intégralité de leur or. Face à la difficulté de retracer l'origine de l'or, Metalor refuse pour sa part de s'approvisionner aux EAU.⁴⁹² Valcambi prend ainsi des risques très importants que ses concurrents préfèrent éviter et s'expose à l'importation d'or illégal, produit en violation des droits humains ou participant au financement des conflits.

Valcambi doit s'assurer que son fournisseur ne s'approvisionne pas en or des conflits

Les approvisionnements de Valcambi auprès de Kaloti ne sont pas conformes au Guide de l'OCDE. Dans son annexe 2, celui-ci stipule que lorsqu'une entreprise identifie un risque raisonnable que des fournisseurs s'approvisionnent ou soient liés à des tiers soutenant directement ou indirectement des groupes armés⁴⁹³ ou commettant des atteintes graves,⁴⁹⁴ l'entreprise en aval doit suspendre immédiatement ou cesser toute relation avec ses fournisseurs.⁴⁹⁵ Valcambi ne peut pas uniquement s'assurer de la provenance de l'or importé de Kaloti, il doit également examiner minutieusement les pratiques de son fournisseur pour déceler un éventuel lien avec de l'or des conflits.

En s'approvisionnant auprès de la banque centrale du Soudan, Kaloti traite avec une entité qui achète de l'or des conflits et de l'or produit en violation des droits humains. Si Valcambi avait respecté le guide de l'OCDE, il aurait dû suspendre immédiatement ou mettre un terme à sa relation avec Kaloti.

Les mesures que Valcambi devrait prendre en se basant sur le guide de l'OCDE

Les conditions de l'étape 1 du Guide de l'OCDE⁴⁹⁶ sont remplies par Valcambi. Le raffineur tessinois a établi des systèmes de gestion d'entreprise et a également adopté une politique relative à la chaîne d'approvisionnement.⁴⁹⁷ Il respecte également l'étape 4⁴⁹⁸ en se soumettant à des audits, même si ces derniers sont la source de nombreuses critiques. A contrario, les étapes 2, 3 et 5 du guide n'ont pas été respectées.

Identifier les risques

Lors de l'étape 2,⁴⁹⁹ Valcambi doit identifier et évaluer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement. Selon l'OCDE, une raffinerie peut être considérée comme une entreprise en aval ou en amont de la chaîne d'approvisionnement en fonction du type d'or qu'elle importe.⁵⁰⁰ A titre d'exemple, si Valcambi importe une barre d'or raffiné il est considéré comme une entreprise en aval alors que si l'or est brut ou pré-raffiné, il est considéré comme étant en amont. Considérant que Valcambi n'a donné aucune information sur le type d'or importé de Kaloti, SWISSAID n'est pas en mesure de définir si le raffineur tessinois est un acteur en amont ou en aval, et par conséquent de juger quelles mesures il devrait appliquer. Dans les deux cas de figure, il devrait néanmoins :

- Réunir des informations relatives aux pratiques de devoir de diligence de Kaloti afin de déterminer si des signaux d'alerte ont été détectés ou devraient raisonnablement avoir été détectés dans la chaîne d'approvisionnement.⁵⁰¹
- Etablir si Kaloti a appliqué intégralement son devoir de diligence.⁵⁰²
- Se procurer les résultats des audits de Kaloti.⁵⁰³

Les signaux d'alerte concernant Kaloti pouvaient être facilement identifiables par Valcambi.

liés à son comptoir d'achat dans le souk ont été révélées.⁵⁰⁴ Concernant le Soudan, la forte implication des groupes armés dans les mines de Jebel Amir sont connus depuis 2013.⁵⁰⁵ Le rapport du groupe d'experts de l'ONU daté de 2016 mentionne en outre clairement que l'or de ces mines est lié au conflit et vendu à la Banque centrale.⁵⁰⁶

Les signaux d'alerte concernant Kaloti pouvaient être facilement identifiables par Valcambi. Les défaillances de la diligence raisonnable du groupe émirati et les pratiques potentiellement douteuses

Les procédures de diligence renforcée de Valcambi comprennent des vérifications ponctuelles auprès de ses fournisseurs.⁵⁰⁷ S'il avait respecté le procédé, le raffineur de Balerna aurait dû effectuer des supervisions auprès de Kaloti. Il est très surprenant que les approvisionnements problématiques du groupe émirati au Soudan n'aient pas été découverts lors de ces vérifications. Michael Mesaric a confié à SWISSAID à propos de ses fournisseurs aux EAU : « Je suis sûr que le devoir de diligence de ma contrepartie est bon ».⁵⁰⁸ Il serait intéressant de comprendre comment il est arrivé à une telle conclusion pour certains de ses fournisseurs à Dubaï.

Réagir aux risques et développer un plan de gestion des risques

L'étape 3 du guide de l'OCDE⁵⁰⁹ consiste à concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour réagir aux risques identifiés. Face à ces signaux d'alerte et conformément à l'annexe 2, Valcambi aurait dû cesser immédiatement ses approvisionnements auprès de Kaloti. Cesser ses approvisionnements ne signifie pas qu'il faut nécessairement stopper toute interaction. Le guide affirme que pour définir la stratégie d'atténuation des risques, les entreprises doivent prendre en compte leur capacité d'exercer leur influence sur les fournisseurs.⁵¹⁰ Valcambi est la plus grande raffinerie en métaux précieux du monde et sa relation commerciale avec Kaloti date de 2002.⁵¹¹ En se basant sur ces éléments, Valcambi peut exercer une réelle influence sur le groupe émirati. Il aurait dû développer un plan de gestion des risques demandant à Kaloti de suspendre ses approvisionnements auprès de fournisseurs liés à des minerais de conflits et renforcer ses mesures de diligence raisonnable.

Rapporter précisément sur le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement

Valcambi publie très peu d'informations sur son devoir de diligence alors que l'étape 5 du Guide de l'OCDE⁵¹² l'exige. A l'image des autres raffineries certifiées LBMA, la raffinerie tessinoise ne publie pas le nom des fournisseurs et des exportateurs locaux situés dans les zones à risques. Pourtant, le Guide de l'OCDE le demande.⁵¹³

LE STANDARD DE LA LBMA

et ses audits

Valcambi adhère au standard de bonnes pratiques de la LBMA, référence mondiale pour les raffineries d'or. Pour tenter de comprendre comment les approvisionnements douteux de la raffinerie tessinoise à Dubaï sont possibles, il convient de s'interroger sur l'efficacité de ce standard et la rigueur de ses audits.

LBMA Responsible Gold Guidance : un standard robuste ?

Lancé en 2012, le « Responsible Gold Guidance » (RGG) de la LBMA⁵¹⁴ est basé sur le Guide de l'OCDE. Malgré plusieurs adaptations, comme en témoignent les huit éditions du manuel, il fait encore l'objet de critiques. Dans une étude parue en 2018, l'OCDE estimait qu'en 2016 seuls 50% de ce standard et 47% de sa mise en œuvre respectaient les cinq étapes de diligence requises par l'OCDE.⁵¹⁵ Deux ans plus tard, la même étude

L'OCDE souligne plusieurs manquements dans le standard de la LBMA.⁵²¹

démontrait que 96% du standard étaient désormais respectés.⁵¹⁶ Mais un élément important a été omis lors de cette évaluation. Dans son guide, l'OCDE indique que « l'identité de l'affinerie et de l'exportateur local situés dans des lieux signalés comme sensibles devrait toujours être divulguée ».⁵¹⁷ Pourtant, cet élément important n'est pas inclus dans la 8e version du RGG et aucune des raffineries certifiées LBMA ne publie actuellement les noms de leurs fournisseurs situés dans les lieux sensibles. L'OCDE a confirmé à SWISSAID qu'il s'agit bien d'une divulgation publique.⁵¹⁸ L'organisation internationale rappelle cependant que « les modalités de divulgation de cette information peuvent prendre des formes diverses en fonction de la sensibilité de la chaîne d'approvisionnement considérée ».⁵¹⁹ Selon elle, « la publication pourrait par exemple se faire de manière agrégée (sans spécifier de lien explicite entre tel exportateur et tel affineur) à l'initiative des pays importateurs ou des programmes industriels de mise en œuvre du Guide de l'OCDE dans le secteur de l'or ».⁵²⁰

Dans son évaluation des standards de la branche, l'OCDE souligne plusieurs manquements dans le standard de la LBMA.⁵²¹ Le devoir de diligence des raffineries s'arrête souvent au premier fournisseur et n'est pas appliqué sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, notamment lorsque l'or est importé d'une autre raffinerie.⁵²² Elle constate un manque de transparence dans les décisions liées au retrait des raffineries du standard de la LBMA ainsi que sur les procédures de non-conformi-

té découvertes lors des audits.⁵²³ Le manque de compétences techniques des auditeurs est également pointé du doigt. L'OCDE indique que leur travail doit être amélioré afin de renforcer la cohérence et la rigueur des audits.⁵²⁴ Sur ce point, Valcambi reconnaît également que « la qualité des auditeurs doit être améliorée ».⁵²⁵ Interpellé à ce sujet, la LBMA semble consciente du problème et affirme s'engager activement avec les auditeurs pour qu'ils répondent aux exigences.⁵²⁶

Des procédures d'audits vagues

Si la qualité des auditeurs est remise en question, les procédures de contrôle qu'ils doivent suivre ne sont pas non plus clairement définies. Par exemple, dans le « third party audit guidance » de la LBMA, il est écrit qu'« en pratique, le niveau de travail associé à une assurance limitée peut varier ».⁵²⁷ Le même document présente des exemples d'activités d'assurance (appendix 3), c'est-à-dire des activités qui peuvent être menées par les auditeurs pour récolter des informations, comme l'obtention de la liste des fournisseurs de la raffinerie ou la liste des transactions.⁵²⁸ Mais ces procédures ne sont pas obligatoires et sont présentées comme de simples exemples de collecte de preuves.⁵²⁹ Par conséquent, l'auditeur peut choisir librement, parmi la liste des activités d'assurance, les procédures de contrôle qu'il souhaite appliquer. Il n'est donc pas possible de savoir ce qui a été vérifié. Il est évident que les auditeurs doivent adapter leurs contrôles en fonction des risques liés aux activités des raffineries, mais une telle liberté dans les procédures est problématique. La LBMA a répondu à SWISSAID que les procédures d'assurance sont élaborées par les auditeurs conformément à la norme d'audit internationale ISAE 3000.⁵³⁰

Manque de transparence des audits

Le manque de transparence des audits ne permet pas de s'assurer que les raffineries appliquent correctement les directives de la LBMA. Actuellement, les

Le manque de transparence des audits ne permet pas de s'assurer que les raffineries appliquent correctement les directives de la LBMA.

raffineries certifiées LBMA ne doivent publier qu'un rapport de conformité⁵³¹ qu'elles remplissent elles-mêmes et un rapport de contrôle indépendant⁵³² réalisé par des auditeurs.⁵³³ Les différents risques qu'ils identifient sont signalés dans le plan des mesures correctives⁵³⁴ et les principales conclusions et recommandations sont indiquées dans le rapport de ges-

tion.⁵³⁵ Ces deux derniers documents, contenant les informations les plus importantes, ne sont pas rendus publics.⁵³⁶ De manière assez étrange, SWISSAID a constaté que le contenu d'anciens « assurances report » de raffineries basées à Dubaï comme Al Etihad, Emirates Gold, Dijlah Gold ou Fujirah contiennent des informations plus détaillées que les rapports des raffineries suisses certifiées LBMA. Des informations telles que les quantités d'or minier ou recyclé qui ont été raffinées, l'origine d'une partie de l'or ou encore les mesures de désengagement apparaissent dans certains rapports des raffineries à Dubaï. Dans son évaluation du standard de la LBMA, l'OCDE avait déjà critiqué le manque d'informations fournies par les sociétés de raffinage. Elle les a qualifiées de très générales et manquant de détails et de précision.⁵³⁷

Si le manque de transparence des audits est évident, il existe également une faiblesse dans la structure interne de la LBMA. Dans une réponse à SWISSAID, l'association londonienne affirme qu'elle connaît tous les pays où les raffineries certifiées LBMA s'approvisionnent mais elle n'a pas connaissance de l'ensemble de leurs fournisseurs.⁵³⁸ Les auditeurs sont les seuls à avoir accès aux noms des fournisseurs dont ils n'examinent que des échantillons. Le fait que ces noms ne remontent pas auprès de la LBMA constitue un problème. Publié en juin dernier, le rapport du Contrôle fédéral des finances (CDF) abonde : « l'absence d'accès aux listes des clients de ses membres »⁵³⁹ est un problème important de la LBMA.

KPMG un auditeur réellement indépendant ?

Il convient de s'interroger sur l'indépendance de KPMG vis-à-vis de Valcambi. En effet, KPMG réalise les audits de la raffinerie tessinoise depuis plus de 40 ans.⁵⁴⁰ Selon les explications de son CEO Michael Mesaric, cette relation historique remonte à la période

KPMG réalise les audits de Valcambi depuis plus de 40 ans.⁵⁴⁰

où Credit Suisse possédait Valcambi et les deux firmes étaient auditées par KPMG.⁵⁴¹ Ceci ne constitue pas une infraction aux règles de la LBMA puisque les raffineries sont libres de choisir leur auditeur parmi une liste de sociétés accréditées par l'association londonienne.

Au-delà de cette problématique propre à l'ensemble des raffineries, on peut s'interroger sur le cas de Federico Domenghini, président du conseil d'administration de Valcambi depuis 2015.⁵⁴² Entre 2005 et 2010, il a été cadre supérieur chez KPMG SA où il travaillait notamment dans l'« Audit Committee ».⁵⁴³ Est-ce que Federico Domenghini a conservé des liens étroits avec KPMG qui pourraient conduire à un conflit d'intérêts ?

Difficile de le savoir. Interpellé à ce sujet, le raffineur tessinois a répondu que M. Domenghini n'a aucune fonction exécutive.⁵⁴⁴ Lors de sa période chez KPMG, « il n'était pas connu de Valcambi et n'a pas effectué de travaux en lien avec la raffinerie de Balerna ».⁵⁴⁵

Précisons que Monsieur Domenghini dirige également la société « Global Gold Refineries SA », dont il est le seul membre du conseil d'administration.⁵⁴⁶ Enregistrée à Lucerne à la même adresse que son propre cabinet d'avocats, cette société détient Valcambi.⁵⁴⁷ Sans surprise, Global Gold Refineries est également auditée par KPMG SA.⁵⁴⁸ Mais Valcambi n'est pas une exception. Trois personnes occupant des postes de responsables auprès de la raffinerie PAMP travaillaient auparavant pour la société d'audit EY.⁵⁴⁹ Ces dernières années, la raffinerie PAMP a été auditée par cette même société.⁵⁵⁰ Simple coïncidence ou risque de manque d'indépendance, SWISSAID n'est pas en mesure de trancher.

L'impuissance de la LBMA face aux pratiques de Valcambi

Interrogée sur les approvisionnements de Valcambi auprès de Kaloti, la LBMA a simplement répondu que « tous les cas de violation potentielle du 'Responsible Sourcing Programme' (programme d'achat responsable) qui sont portés à l'attention de la LBMA seront

La LBMA a confirmé qu'elle n'est pas en mesure de savoir si Valcambi travaille avec Kaloti.⁵⁵²

soumis au processus de gestion des incidents et à l'examen du panel de conformité de la LBMA ».⁵⁵¹

Lors d'un échange téléphonique, la

LBMA a confirmé qu'elle n'est pas en mesure de savoir si Valcambi travaille avec Kaloti.⁵⁵² Elle ajoute qu'elle « peut contacter les raffineurs concernant leurs fournisseurs, mais les raffineurs ne peuvent pas divulguer des informations relatives aux contreparties car cela pourrait constituer une violation des politiques internes ».⁵⁵³ Il est plutôt surprenant de constater que le partage d'informations à un régulateur censé contrôler vos activités peut constituer une violation.

L'association londonienne dit être informée que Valcambi s'approvisionne à Dubaï.⁵⁵⁴ Elle a ainsi demandé un second audit indépendant de Valcambi centré spécifiquement sur ses approvisionnements aux EAU. Selon elle, « cet audit spécial a permis de constater que la diligence raisonnable mise en place pour les contreparties (de Valcambi) à Dubaï était adaptée au niveau du risque ».⁵⁵⁵ La LBMA n'a pas fourni d'informations à SWISSAID sur les éléments vérifiés au cours de cet audit. L'origine réelle de chaque lot d'or importé par Valcambi en provenance de Kaloti a-t-elle été vé-

rifiée ? Comment les auditeurs ont-ils pu vérifier que Valcambi s'assure que l'or en provenance de Kaloti a été raffiné de manière ségréguée alors que le groupe émirati n'est soumis à aucun audit obligatoire ? Comment ont-ils pu être convaincus que Valcambi respecte l'annexe 2 du Guide de l'OCDE ?

Face à ces questions, la LBMA a semblé bien empruntée et incapable de répondre. Elle a déclaré être ouverte à des suggestions, comme par l'exemple la réalisation d'un nouvel audit, tout en précisant que son pouvoir d'action est limité.⁵⁵⁶ Elle a ajouté ne pas être en mesure de s'assurer des bonnes pratiques des fournisseurs de ses raffineries membres. Concernant Kaloti, elle a affirmé être impuissante et a recommandé aux ONGs de mettre directement la pression sur le groupe émirati si des pratiques problématiques ont été identifiées. Alors qu'elle règne sur le secteur international de l'or, la LBMA semble soudainement détenir un pouvoir limité quand il s'agit de s'assurer que ses raffineries membres ont des relations d'affaires respectables.

L'autorégulation du secteur est insuffisante

La LBMA reconnaît qu'il y a des risques avec l'or de Dubaï. Pour Neil Harby, directeur technique de l'association londonienne, « la LBMA n'est pas à l'aise avec cette région en raison de préoccupations concernant les faiblesses des douanes, les transactions en liquide et le transport d'or en bagage à main ».⁵⁵⁷ Questionnée sur les importations des raffineries suisses des EAU, la LBMA a indiqué à SWISSAID qu'elle « ne peut pas imposer les pays auprès desquels les raffineries peuvent ou ne peuvent pas s'approvisionner. Mais elle exigera toujours une diligence renforcée pour les contreparties à haut risques ».⁵⁵⁸

Si la majorité des raffineries affirme aller au-delà des exigences du standard de la LBMA, pourquoi ne pas l'améliorer ? Plusieurs raffineries jugent notamment que les obligations relatives à la traçabilité de l'or recyclé sont insuffisantes.⁵⁵⁹ De son côté, la LBMA reconnaît la nécessité d'améliorer de manière continue son standard.⁵⁶⁰ Mais au-delà de ces progrès nécessaires, le problème réside davantage dans la mise en œuvre et le respect de ce standard que dans ce qu'il exige. Valcambi semble bien conscient que les pratiques diffèrent au sein du secteur en affirmant que « le standard est clair sur le papier, mais il n'est pas appliqué de la même manière par les raffineurs ».⁵⁶¹

La LBMA semble progressivement reconnaître que l'opacité du secteur est un problème majeur. Elle précise que plusieurs réflexions sont en cours : mieux communiquer sur la gestion des incidents, publier des informations plus détaillées dans son rapport annuel, améliorer le travail des auditeurs et augmenter

la divulgation d'informations par les raffineries.⁵⁶² L'association londonienne commence également à faire des efforts pour sensibiliser ses membres sur l'approvisionnement responsable, notamment auprès des mines artisanales. Même s'il manque encore des mesures concrètes, ces efforts sont à saluer.

Dans le cadre de la législation européenne sur les minerais de conflits, la LBMA a soumis une demande pour que son standard soit officiellement reconnu par la Commission européenne. Pour les représentants de Valcambi, « ce qui se passe actuellement est le contraire de ce qui devrait se produire. Nous avons des régulateurs, comme l'Union européenne ou la Suisse qui utilisent des standards privés comme modèles.

« Il manque un standard international neutre, à l'image d'un standard ISO. »⁵⁶⁵

Michael Mesaric
CEO de Valcambi

Mais ces standards ont été développés pour l'industrie ».⁵⁶³ Plusieurs représentants de raffineries d'or et d'acteurs du secteur ont expliqué à SWISSAID que l'association londonienne manque de neutralité.⁵⁶⁴

Si plusieurs de ces personnes ont souhaité rester anonymes, Simone Knobloch et Michael Mesaric de Valcambi ont accepté que leurs propos soient relayés. Ils estiment que la LBMA est une association guidée par le secteur de l'investissement et les banques centrales. Pour eux, « il manque un standard international neutre, à l'image d'un standard ISO ».⁵⁶⁵

De son côté, le Contrôle fédéral des finances a constaté « les limites du système d'autorégulation des acteurs de la chaîne de l'or en termes d'indépendance et d'accès à l'information ».⁵⁶⁶ Il souligne également la problématique de l'indépendance de la LBMA liée à son double rôle dans le commerce de l'or et le manque de moyens à sa disposition.⁵⁶⁷

La LBMA est un acteur important du secteur pour promouvoir et exiger des pratiques responsables. Elle doit toutefois être beaucoup plus rigoureuse vis-à-vis des approvisionnements problématiques de ses raffineries membres. L'association londonienne doit également s'engager davantage pour augmenter la transparence du secteur. Enfin, elle ne peut en aucun cas se substituer à des régulations nationales contraignantes, selon SWISSAID.

LES ACHETEURS en fin de chaîne d'approvisionnement

Il convient à présent de s'interroger sur la destination de cet or après avoir été raffiné par Valcambi et avoir obtenu la certification LBMA. Une fois raffiné, l'or est utilisé par les banques, l'industrie de la technologie, les joailliers et les groupes horlogers. Les auteurs de l'étude ont envoyé un questionnaire aux deux grandes banques suisses (Credit Suisse et UBS), à sept grands groupes de l'industrie technologique (Apple, Samsung, HP, Asus, Nokia, Philips, Panasonic) et à six entreprises suisses (Cartier, Chopard, Tag Heuer, Swatch Group, IWC, Rolex) pour en savoir plus sur leur devoir de diligence s'agissant de leur approvisionnement en or.

Apple⁵⁶⁸, Samsung⁵⁶⁹, HP⁵⁷⁰, Asus⁵⁷¹, Nokia⁵⁷², Philips⁵⁷³ et Panasonic⁵⁷⁴ affirment publiquement s'approvisionner en or auprès de Valcambi. Les lingots de Credit Suisse

Aucune de ces entreprises ne peut garantir que de l'or problématique des EAU ne finisse pas dans sa chaîne d'approvisionnement.

sont également fabriqués par la raffinerie tessinoise.⁵⁷⁵ Alors que HP s'approvisionne auprès de Kaloti,⁵⁷⁶ d'autres font tout pour éviter que l'or problématique de cette raffinerie émiratie ne se retrouve dans leur chaîne d'approvisionnement. Malgré l'instauration de plusieurs mesures, aucune de ces entreprises ne peut garantir que de l'or problématique des EAU ne finisse pas dans sa chaîne d'approvisionnement après être passé chez Valcambi. Comment cela est-il possible ?

L'analyse montre que les procédures de diligence sont très variables. Avant de s'y pencher plus en détails, il est important de préciser qu'il faut différencier les banques, les joailliers et les groupes horlogers suisses qui ont généralement une relation directe avec les raffineries, des grands groupes technologiques où interviennent plusieurs intermédiaires.

Les banques UBS et Credit Suisse

En tant que membre de la LBMA (« market making member »⁵⁷⁷), UBS affirme être soumise aux lignes directrices de l'association londonienne.⁵⁷⁸ La banque estime qu'il est de « la responsabilité des raffineries certifiées LBMA de mettre en œuvre les mesures d'approvisionnement responsable requises afin de protéger l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement mondial de l'or ».⁵⁷⁹ La banque explique s'approvisionner uniquement en or physique en provenance des raffineries accréditées LBMA et refuse de travailler avec des raffineries au Moyen-Orient. L'or de ces dernières peut toutefois se retrouver dans les lingots UBS. En effet, ses lingots sont fabriqués par Argor⁵⁸⁰ qui importe de l'or en provenance d'Ashoka, qui elle-même travaille avec des raffineries à Dubaï (voir page 41).

Credit Suisse applique une procédure de diligence à deux échelons lorsqu'elle accepte de l'or : au niveau du fournisseur et au niveau de la matière.⁵⁸¹ La banque soumet le fournisseur à une démarche KYC (Know Your Customer) et évalue ses procédures de devoir de diligence et de traçage de l'origine de la matière. Sur ce dernier point, Credit Suisse accepte unique-

ment des lingots certifiés LBMA. Questionnée sur les EAU, la banque helvétique indique qu'elle n'« accepte pas de barres en or portant le poinçon d'une raffinerie de Dubaï, ni directement (de la raffinerie) ni indirectement (d'une contrepartie qui a l'intention de lui vendre une barre en or d'un raffineur de Dubaï) ». ⁵⁸²

Credit Suisse indique qu'elle « n'accepte pas de barres en or portant le poinçon d'une raffinerie de Dubaï, ni directement, ni indirectement ». ⁵⁸²

Malgré ces garde-fous, il subsiste des risques importants que de l'or qui a transité par des raffineries à Dubaï termine chez Credit Suisse sous la forme d'un joli lin-

got d'or fabriqué par Valcambi. Questionnée à ce sujet, la banque affirme être à l'aise avec les vérifications solides du standard de la LBMA et les audits réalisés. ⁵⁸³

Les grands groupes technologiques

Nokia, Philips et Panasonic ont refusé de répondre au questionnaire. L'analyse des réponses fournies par Asus, HP, Samsung et Apple montre que ces groupes appliquent un devoir de diligence différent, même si tous affirment se baser sur le guide de l'OCDE. Asus semble s'arrêter au niveau de son fournisseur direct, HP et Samsung recueillent des informations sur les raffineries et leur pays d'origine, et Apple s'engage directement auprès des raffineries. La marque à la pomme précise même réaliser des enquêtes spécifiques sur certaines sociétés. ⁵⁸⁴

Asus

Asus indique avoir développé une politique relative aux minerais de conflit, mais celle-ci n'est pas disponible sur son site internet. ⁵⁸⁵ La firme taiwanaise affirme qu'en 2019, l'ensemble de l'or de sa chaîne d'approvisionnement a été acheté auprès de raffineries « qualifiées », sans expliquer à quoi ce terme fait référence. ⁵⁸⁶ Asus assure réaliser des enquêtes annuelles pour évaluer les progrès de ses fournisseurs directs (les raffineries ne font pas partie de ses fournisseurs directs). ⁵⁸⁷

La liste des raffineries partenaires publiée sur le site internet d'Asus en 2019 ne correspond étrangement pas à la liste que l'entreprise a envoyé à SWISSAID. La première mentionne des raffineries problématiques comme Kaloti, Sudan Gold Refinery ou encore la raffinerie belge de Tony Goetz. ⁵⁸⁸ Cependant, ces raffineries n'apparaissent plus dans la liste publiée en 2020. ⁵⁸⁹

Dans les réponses au questionnaire de SWISSAID, Asus explique ne pas utiliser d'or recyclé, mais uniquement de l'or minier. Parmi les pays d'extraction de

cet or minier, Asus cite notamment la Suisse, la Corée du Sud ou l'Espagne. Asus n'a semble-t-il pas bien compris la question et on peut émettre des doutes importants sur ses procédures de diligence raisonnable et les risques encourus, même si elle semble avoir fait des progrès en 2020.

HP

Membre fondateur du Responsible Minerals Initiative (RMI), ⁵⁹⁰ HP a développé une politique relative aux minerais de conflits. La firme est également active au sein de l'EPRM (European Partnership for Responsible Minerals).

HP indique ne pas avoir accès aux audits des raffineries révisés par le personnel du RMI. HP a une politique de « Reasonable country of origin inquiry » (RCOI), c'est-à-dire qu'elle demande à ses fournisseurs directs de lui transmettre des informations sur les raffineries où ils s'approvisionnent. ⁵⁹¹ Une fois les raffineries identifiées, HP peut voir quels sont les pays d'origine de l'or des raffineries certifiées RMI ⁵⁹² à l'aide de la base de données RCOI. La société analyse ensuite toutes ces informations et prend des mesures en cas de doute ou de problème identifié.

En 2019, 40 raffineries recensées dans sa chaîne d'approvisionnement n'ont pas participé à des audits indépendants, y compris du RMAP (Responsible Minerals Assurance Process). ⁵⁹³ HP indique ne pas pouvoir déterminer si ces raffineries utilisent de l'or des conflits. Parmi ces raffineries figuraient notamment Kaloti et AGR ⁵⁹⁴.

Samsung

Membre du comité directeur du RMI, Samsung collabore également avec le EPRM. En 2018, des inspections ont été menées auprès de 244 fournisseurs directs (hors raffineries) pour vérifier notamment leur politique en matière de minerais de conflits. ⁵⁹⁵ Le groupe coréen affirme que 100% des raffineries avec lesquelles il travaille sont conformes au RMAP. ⁵⁹⁶

Sur la liste de fournisseurs, Emirates Gold est la seule située aux EAU. ⁵⁹⁷ A l'image de HP, Samsung affirme vérifier l'origine des minerais à travers les informations du RCOI. ⁵⁹⁸ Si cet outil est intéressant, il est loin d'être suffisant car il ne permet pas à Samsung de détecter les fournisseurs de Valcambi. Il indiquera simplement que Valcambi s'approvisionne aux EAU, ce qui constitue déjà un signal d'alerte.

Apple

Apple a développé le « Risk Readiness Assessment » et un « Responsible sourcing standard », deux outils qui vont au-delà des risques liés aux minerais de conflits et intègrent les questions des droits humains et d'en-

vironnement.⁵⁹⁹ La marque soutient plusieurs initiatives dans le domaine des mines artisanales, dont le CRAFT code, un instrument en faveur des mines artisanales.⁶⁰⁰ Apple affirme que l'ensemble des 267 raffineries et fonderies de sa chaîne d'approvisionnement ont participé à un contrôle indépendant par des tiers.⁶⁰¹ Ces audits ne restent pas sans conséquences car 60 raffineries d'or ont déjà été retirées de sa liste des fournisseurs depuis 2009.⁶⁰²

Concernant les EAU, la raffinerie Emirates Gold est la seule à apparaître dans sa liste de fournisseurs datée du 31 décembre 2019. Les raffineries Al Etihad Gold Refinery, Dijjlah Gold Refinery, Fujairah Gold et IPMR figuraient sur la liste 2019 mais ont depuis été retirées⁶⁰³. Apple ne fournit pas d'explications, mais ajoute simplement que parmi les 54 raffineries et fonderies retirées de la liste en 2019, 18 n'ont pas voulu se soumettre à un audit ou n'ont pas rempli les critères et 36 ont été rapportées par erreur.⁶⁰⁴ Des mesures ont toutefois été prises pour que celles-ci n'y figurent pas à l'avenir.

Sur la base de ces explications, il semble qu'Apple ne souhaite pas travailler avec les quatre raffineries de Dubaï. Considère-t-elle que ces raffineries ne respectent pas ses propres standards ?

« Afin d'éviter que l'or de Kaloti ne se retrouve directement ou indirectement dans sa chaîne d'approvisionnement, la marque à la pomme avait mandaté une enquête externe. »⁶⁰⁵

Afin d'éviter que l'or de Kaloti ne se retrouve directement ou indirectement dans sa chaîne d'approvisionnement, la marque à la pomme avait mandaté une enquête externe en 2015 pour évaluer les liens de Kaloti avec les raffineries de sa liste de fournisseurs.

Sachant que Valcambi importe toujours de l'or de Kaloti, il est difficile de comprendre pourquoi Apple n'a pas mis un terme à sa relation avec la raffinerie suisse. Contactée, la firme américaine a refusé de répondre sur ce point.

Malgré les mesures intéressantes prises par Apple pour éviter d'avoir de l'or de Kaloti ou Dijjlah dans sa chaîne d'approvisionnement, il existe une probabilité importante que l'or de ces raffineries parvienne toujours dans ses fabriques via Valcambi. L'erreur d'Apple consiste à penser qu'une fois que l'audit de Valcambi

est validé, l'ensemble de l'or passant par cette raffinerie est acceptable, peu importe son origine. Michael Mesaric, CEO de Valcambi, a expliqué à SWISSAID qu'« Apple ne demande pas spécifiquement d'où vient l'or ». ⁶⁰⁶ En se reposant sur les procédures de diligence de Valcambi et en ne s'assurant pas de l'origine du métal jaune, Apple s'expose à des risques importants.

Entreprises suisses

Les informations partagées par les entreprises suisses contactées permettent difficilement de savoir si elles travaillent avec Valcambi. Tag Heuer, Cartier et Rolex ont refusé de répondre au questionnaire de SWISSAID. Swatch Group affirme s'approvisionner en or traçable en provenance des États-Unis, du Canada ou d'Australie et contrôler l'ensemble de la chaîne du traitement de l'or avec sa fonderie Nivarox.⁶⁰⁷ Le groupe biennois a récemment quitté la Swiss Better Gold Association (SBGA), preuve de son manque d'engagement envers les mineurs artisanaux, un élément confirmé par plusieurs interlocuteurs.⁶⁰⁸ IWC travaille pour sa part avec une raffinerie suisse certifiée RJC et affirme connaître les pays d'origine de l'or recyclé utilisé.⁶⁰⁹ Le groupe schaffhousois indique ne pas utiliser d'or minier.⁶¹⁰

Chopard n'a pas fourni de réponse au questionnaire mais a accepté d'avoir un échange téléphonique informel. Une partie de son approvisionnement en or provient de mines artisanales en Amérique du Sud qui participent au programme de la « Better Gold Initiative »,⁶¹¹ une collaboration publique privée entre le SECO et la Swiss Better Gold Association, ainsi qu'auprès d'une mine certifiée Fairmined.⁶¹² Cet or transite vraisemblablement par les raffineries d'Argor et Valcambi. Chopard connaît les mines d'origine de son or et indique se rendre auprès des raffineurs pour vérifier leur procédure de diligence et s'assurer que l'or est bien raffiné de manière ségrégée, c'est-à-dire sans être mélangé à d'autres sources.⁶¹³

LA LÉGISLATION SUISSE

sur le commerce de l'or



De l'avis de plusieurs raffineurs, la législation suisse sur le commerce de l'or est l'une des plus sévères au monde. Ils estiment que les différents contrôles et audits relatifs à la loi sur le blanchiment d'argent et celle sur le contrôle des métaux précieux sont très exigeants. En analysant en détails ces législations, on constate pourtant des failles et des manquements importants. En effet, les contrôles douaniers effectués par l'administration fédérale et les exigences auxquelles les raffineries suisses sont soumises n'empêchent pas l'importation d'or produit en violation des droits humains. Le récent rapport du Contrôle fédéral des finances confirme d'ailleurs les « lacunes du dispositif actuel de surveillance » des métaux précieux en Suisse.⁶¹⁴

A la suite de plusieurs affaires impliquant des raffineries suisses dans le traitement de l'or sale, l'ancien parlementaire Luc Recordon a déposé un postulat demandant de faire le point sur la problématique du commerce de l'or en Suisse. En réponse, le Conseil fédéral a publié un rapport muni de plusieurs recommandations en 2018. Il y indique « qu'il existe un risque que de l'or extrait de manière illégale soit importé en Suisse, avec les possibles violations aux droits de l'homme que cela représente ».⁶¹⁵ Il décrit les risques dans le secteur de l'or et souligne que ni la législation en vigueur, ni les normes volontaires du secteur privé n'empêchent l'importation en Suisse d'or extrait en violation des droits de l'homme. Ce rapport illustre la position contradictoire du Conseil fédéral. D'une part, il identifie les risques et recon-

naît que la position influente des raffineries dans la chaîne de production « leur confère un rôle dans la résolution de problèmes de non-respect des droits de l'homme »,⁶¹⁶ mais de l'autre, il refuse de prendre les mesures nécessaires pour contrôler le secteur et les pratiques des raffineries.

Une année et demie après la publication des huit recommandations relativement floues du rapport, aucune mesure concrète n'a été mise en place.

Une année et demie après la publication des huit recommandations du rapport du Conseil fédéral, aucune mesure concrète n'a été mise en place.

Une conférence a été organisée par l'administration suisse avec l'ensemble des acteurs du secteur en décembre 2019 à Berne. Malgré l'urgence de la situation et les demandes de la société civile, aucune feuille de route n'a toutefois été proposée et aucun suivi n'a pour l'heure été effectué. Relancée à plusieurs reprises, l'administration répond qu'elle « travaille avec les parties prenantes et les institutions pour élaborer des propositions concrètes et obtenir des résultats ».⁶¹⁷

Un cadre insuffisant

Le rapport du Conseil fédéral souligne les limites de la Loi sur le contrôle des métaux précieux (LCMP) et son ordonnance (OCMP). Aux yeux du gouvernement, la

LCMP a pour objectif de s'assurer de la qualité et la pureté de l'or mais « ne règle pas expressément le devoir de diligence raisonnable relatif à la provenance de l'or ». ⁶¹⁸ Concernant l'OCMP, le rapport explique que le devoir de diligence des raffineries se limite à s'assurer que l'or traité ne soit pas volé ou de provenance illicite. Il ne s'applique pas « aux conditions dans lesquelles l'or a été produit » ⁶¹⁹, comme le travail des enfants ou la pollution de l'environnement par exemple. Le rapport conclut même qu'à l'heure actuelle, « il peut en principe être légal, même si pas opportun, pour une raffinerie suisse de s'approvisionner en or issu de production ne respectant pas les minima sociaux et environnementaux, pour autant que cette production soit considérée comme légale dans le pays de production ». ⁶²⁰ Dans une présentation, l'AFD résumait bien les buts de la LCMP : protection du fabricant contre la concurrence déloyale, protection du consommateur et maintien du bon renom de la qualité suisse dans le secteur des métaux précieux. ⁶²¹ La LCMP semble ainsi bien éloignée des préoccupations de violation des droits humains et de financement de conflits liés au commerce de l'or.

La loi sur le blanchiment d'argent (LBA) présente également des failles importantes. Elle ne s'applique pas à l'exploitation minière ou à l'or brut, mais uniquement

Le rapport du Conseil fédéral reconnaît que la base légale suisse « ne comporte pas de dispositions explicites relatives au respect des droits de l'homme. » ⁶²⁷

à l'or à des fins monétaires, c'est-à-dire dans les opérations bancaires et d'investissement. Le rapport du Conseil fédéral, en citant l'ordonnance sur le blanchiment d'argent, indique que la LBA s'applique uniquement aux métaux précieux bancaires. ⁶²² La circulaire 2011/1 de la FINMA amène de la confusion car elle indique d'une part que l'acquisition d'or minier serait soumise à la LBA, avant de mentionner que le négoce de métaux à fondre (y compris l'or minier) n'y est pas soumis. ⁶²³ Dans son livre, Mark Pieth résume parfaitement le problème général en indiquant que seule la chaîne d'approvisionnement en aval (de la raffinerie au consommateur) est soumise à la LBA alors que la chaîne d'approvisionnement en amont (de la mine à la raffinerie) n'y est pas soumise. ⁶²⁴ Pourtant le blanchiment d'argent et de l'or des conflits se produit généralement en amont de la chaîne d'approvisionnement. Dans un rapport datant de 2015, le Contrôle fédéral des finances affirmait que « la décision de classement du Ministère public de la Confédération (MPC) dans une affaire d'or pillé extrait dans des mines congolaises et mettant en cause un raffineur tessinois jette à nouveau le doute sur l'effica-

cité du dispositif actuel de contrôle et de lutte contre le blanchiment de métaux précieux ». ⁶²⁵ De son côté, le GAFI a également exprimé des doutes vis-à-vis de la LBA en Suisse. Il estime « qu'il ne semble pas y avoir de mesures contraignantes garantissant que la menace de produits raffinés utilisés comme blanchiment d'argent sont contrôlés ». ⁶²⁶

Le rapport du Conseil fédéral reconnaît que la base légale suisse « ne comporte pas de dispositions explicites relatives au respect des droits de l'homme » concernant l'or traité par les raffineurs. ⁶²⁷ La Suisse accuse donc un retard sur les États-Unis qui ont adopté une législation sur les minerais de conflits en 2010 et sur l'Union européenne dont la législation entrera en vigueur en 2021. Le Conseil fédéral n'a pourtant pas voulu comparer la législation suisse avec ces entités. Il a préféré se pencher sur des pays dont les lois sont faibles dans ce domaine, tels que les EAU, l'Inde et l'Afrique du Sud. ⁶²⁸ Alors que les deux premiers sont connus pour être des plateformes d'or à risque avec très peu de surveillance, le contexte sud-africain est différent puisqu'une grande quantité d'or extrait dans le pays y est raffiné. L'analyse comparée a pourtant mis en lumière que des exigences des EAU, pourtant faibles comme le montre cette étude, sont plus étendues que celles de la Suisse en ce qui concerne le devoir de diligence en matière de droits humains. ⁶²⁹ Malgré les manquements identifiés dans la législation suisse et son retard sur les régulations américaine et européenne, le Conseil fédéral, dans un déni de la réalité, rejoint la position des raffineurs en affirmant qu'en Suisse « le commerce de l'or est encadré par une des législations les plus sévères au monde ». ⁶³⁰

Un Bureau central en manque de moyens

Dans le cadre de l'octroi des patentes de fondeur, le Bureau central du contrôle des métaux précieux (BCMP) effectue un audit des raffineries tous les quatre ans pour vérifier certaines pratiques. Une raffinerie, conformément à l'article 168a de l'Ordonnance sur le contrôle des métaux précieux doit notamment, « clarifier minutieusement la provenance » de la marchandise, n'accepter des matières « que de personnes en mesure d'établir leur qualité de propriétaire légitime » et doit aviser les autorités de polices compétentes « s'il y a lieu de soupçonner que les marchandises offertes ont été acquises illicitement ». ⁶³¹ Elle doit également prendre toutes les mesures organisationnelles pour empêcher la fonte de matières de provenance illicite. ⁶³² En cas de violation, les sanctions maximales s'élèvent à 2000 CHF, ce qui est loin d'être dissuasif. ⁶³³

Ces exigences pourraient être une porte d'entrée à la mise en œuvre d'un devoir de diligence obligatoire. Cependant, le BCMP a uniquement vérifié jusqu'ici si les raffineries documentent la première origine de la

matière, c'est-à-dire le fournisseur direct. Il ne contrôle pas que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement soit documenté, au-delà de ce fournisseur.⁶³⁴ De plus, la marchandise serait considérée comme légale si le fournisseur détient un simple permis d'exportation.⁶³⁵ Thomas Brodmann, chef du BCMP, a expliqué à SWISSAID que ses collaborateurs « ne disposent actuellement pas de l'ensemble des outils et ressources nécessaires et que les bases légales existantes ne définissent en outre pas clairement les mesures de diligence que les essayeurs du commerce doivent mettre en œuvre pour s'assurer de la légalité de la marchandise ni comment le Bureau central doit contrôler que ceux-ci appliquent ces mesures ». ⁶³⁶ Le Bureau affirme être bien conscient de la situation et des limites de la législation actuelle.⁶³⁷

Le représentant du BCMP explique qu'ils ont commencé à faire des audits plus orientés sur les risques en 2019. Les experts vérifient notamment que des mesures de type KYC (Know your customer) et KYP (Know your product) sont mises en place et utilisent les informations douanières avec l'identité des fournisseurs des raffineries.⁶³⁸ Sans mentionner de noms, Thomas Brodmann reconnaît qu'il existe des relations problématiques. S'il faut saluer ce changement dans la manière d'effectuer des audits, il convient de se demander pourquoi cela n'a pas été fait auparavant. Afin de pouvoir réaliser ce travail d'audit correctement, le chef du BCMP explique toutefois que des modifications importantes devraient avoir lieu au niveau de la loi et des instructions qui en découlent.⁶³⁹

L'importance de l'Initiative pour des multinationales responsables

La loi sur le contrôle des métaux précieux et la LBA ne traitent pas de l'importation d'or produit en violation des droits humains. Ces manquements majeurs dans le cadre légal suisse démontrent l'importance de l'Initiative pour des multinationales responsables. Lancée en 2015 par plusieurs organisations de la société civile, dont SWISSAID, cette initiative exige que les multinationales basées en Suisse doivent répondre des violations des droits humains et des dommages environnementaux dans lesquels elles sont impliquées à l'étranger. En cas d'acceptation de l'initiative, les raffineries suisses seraient directement concernées. Elles seraient contraintes de faire preuve d'une diligence raisonnable, ce qu'elles doivent déjà faire pour le compte de la LBMA, et se-

raient soumises à une responsabilité civile si elles exercent un contrôle économique sur leur fournisseur. En cas d'importation d'or produit en violation des droits humains, et pour autant que la raffinerie exerce un contrôle économique sur son fournisseur et qu'il y a eu des manquements importants dans l'exercice de sa diligence raisonnable, la raffinerie devra répondre de ses actes devant la justice suisse si une victime porte plainte à son égard.

La proposition de la branche : une mesure de survie

Alors que les manquements dans la base légale suisse semblent clairement identifiés, l'industrie de l'or est intervenue au niveau politique pour proposer sa solution et faire part de ses inquiétudes. Cette intervention a été reprise dans la recommandation n. 4 du rapport sur l'or du Conseil fédéral : « Examiner la proposition de la branche d'élargir les compétences du Bureau central en lui attribuant d'autres tâches, notamment en matière de transparence relative à la provenance de l'or ». ⁶⁴⁰ Si l'ASFCMP (représentant des fabricants de métaux précieux) et les autorités fédérales ont tendance à présenter cet élargissement des compétences du bureau comme une « solution » aux risques du secteur et aux différentes critiques, il est important de comprendre pourquoi.

Pour exercer leur activité en Suisse, les raffineurs sont subordonnés à des autorisations du Bureau central et de la FINMA. Ils ont besoin d'une patente de fondeur pour fabriquer les produits de la fonte (lingot d'or) et une patente d'essayeur du commerce pour pouvoir titrer et commercialiser des produits de la fonte. Ces deux patentes sont octroyées par le BCMP, une institution rattachée à l'administration des douanes. Les raffineurs qui effectuent le commerce des métaux précieux bancaires sont considérés comme des intermédiaires financiers au sens de la loi sur le blanchiment d'argent.⁶⁴¹ Ils doivent par conséquent également obtenir une autorisation d'exercer de la FINMA ou s'affilier à un organisme d'autorégulation (OAR). Avec l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les établissements financiers, le statut d'intermédiaire financier directement soumis⁶⁴² à la loi sur le blanchiment d'argent a été supprimé depuis le 1er janvier 2020. Les raffineurs devraient donc s'affilier à un organisme d'autorégulation, ce qu'ils refusent car ils ont besoin d'une surveillance étatique reconnue pour être admis sur les marchés internationaux des métaux précieux. L'association des fabricants de métaux précieux est donc intervenue au niveau politique pour demander un renforcement des compétences du BCMP, en lui attribuant la surveillance de la loi sur le blanchiment d'argent. Cela signifie que le Bureau central deviendrait l'autorité unique en charge de la surveillance du commerce des métaux précieux aussi bien sous l'angle de la LBA que de la LCMP.



Présentée comme une « solution », cette proposition est en réalité un simple transfert de compétences de la FINMA vers le Bureau central. Il n'augmente en rien la surveillance et n'étend pas les compétences du BCMP en ce qui concerne le contrôle de l'origine de l'or et des droits humains. Dans son message concernant la modification de la LBA, le Conseil fédéral indique que ce changement pourrait permettre « à plus long terme, d'étendre progressivement les tâches de ce dernier (Bureau central), par exemple en lien avec des questions de respect des droits de l'homme, si telle est la volonté politique ». ⁶⁴³ Cette mesure viserait aussi à « anticiper de potentielles réformes futures en lien avec la transparence du commerce de l'or ». ⁶⁴⁴

Il faut être prudent à l'idée d'avoir une surveillance unique entre les mains du Bureau central. En effet, il ne dispose actuellement ni des ressources, ni des compétences pour faire ce travail. Il y a un risque non négligeable que le monde politique accepte de lui transférer la surveillance de la LBA sans lui donner les moyens d'exercer ce mandat correctement. De plus, il existe un potentiel conflit d'intérêts car le Bureau central a été créé pour servir et protéger l'industrie, notamment de la concurrence déloyale et des contrefaçons. Le rapport du Contrôle fédéral des finances a par ailleurs mentionné l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel du Bureau de Chiasso qui analysait de l'or pour le compte de sociétés minières étrangères. ⁶⁴⁵ C'est pour cette raison qu'un retour à une surveillance de la FINMA doit être évalué.

Aux douanes : un contrôle inexistant

Les importations de métaux précieux sont régulées par l'article 20 de la LCMP. Celui-ci indique que « lors de l'importation, les ouvrages soumis à la présente loi peuvent faire l'objet d'un contrôle intégral ou par

sondage ». ⁶⁴⁶ Cependant, sont uniquement soumis à cet article : les ouvrages en métaux précieux, ⁶⁴⁷ les ouvrages multimétaux ⁶⁴⁸ et les ouvrages plaqués similaires. ⁶⁴⁹ Les importations de « produits de la fonte », comme les lingots et les barres ⁶⁵⁰ et les « matières pour la fonte », comme les métaux précieux provenant de l'extraction des matières premières ou les déchets, ⁶⁵¹ n'y sont pas soumis. ⁶⁵² Thomas Brodmann a confirmé à SWISSAID que le numéro tarifaire 7108.12 (or minier, or recyclé et or bancaire) est exempté du contrôle de la LCMP. ⁶⁵³

L'AFD a la responsabilité de contrôler la circulation transfrontalière des marchandises. Elle a indiqué à SWISSAID qu'« actuellement, aucune base légale ne lui confère la tâche de contrôler si l'extraction de l'or viole les droits humains ou non. Par conséquent, les contrôles menés portent principalement sur le domaine des finances (perception correcte des redevances d'importation). ⁶⁵⁴ Dans un échange informel, des collaborateurs de l'AFD ont indiqué que les barres et lingots d'or ne les intéressent pas car ils sont exemptés des taxes. Officiellement, l'AFD a toutefois indiqué que les marchandises en or sont contrôlées de manière ponctuelle en fonction de l'analyse des risques. Contactée à ce sujet, la division « analyse des risques » ne fournit aucune information sur ses activités de contrôle pour des raisons « tactiques » (« einsatztaktische Gründe »). ⁶⁵⁵ Les échanges informels confirment qu'à moins d'une fausse déclaration douanière ou d'une alerte d'une contrepartie, aucun contrôle n'est réalisé sur les importations d'or destiné au raffinage. Le rapport du CDF confirme que « les métaux précieux ne sont pas une priorité pour les bureaux de douane ». ⁶⁵⁶



Le problème des déclarations douanières

Conformément à l'article 10 al.2 de l'ordonnance sur la statistique du commerce extérieur, un importateur suisse doit indiquer dans la déclaration douanière le pays d'origine et celui d'expédition de l'or. Le pays d'expédition est « le pays d'où la marchandise a été expédiée vers le territoire douanier suisse ». ⁶⁵⁷ Le pays d'origine est celui « où la marchandise a été entièrement obtenue

Les raffineries suisses peuvent déclarer les EAU comme pays d'origine de l'or, alors que ce pays ne possède pas de mine d'or.

ou celui où la dernière transformation substantielle a été effectuée ». ⁶⁵⁸ Dans le cadre du commerce de l'or, cela signifie que le pays où a eu lieu l'extraction ou celui où l'or a été raffiné (transformation substantielle) peuvent être déclarés comme pays d'origine. Cette définition permet donc aux raffineries suisses de déclarer les EAU comme pays d'origine de l'or, alors que ce pays ne possède pas de mine d'or mais uniquement des raffineries.

Selon le rapport sur l'or du Conseil fédéral, « les raffineurs disposent des indications exactes relatives à l'origine de l'or ». Et « dans la mesure où la raffinerie connaît l'origine de l'or importé, elle est tenue de déclarer l'origine réelle et non le pays d'expédition ». L'AFD a confirmé à SWISSAID qu'« origine réelle » signifie bien le pays d'extraction pour l'or minier. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et l'AFD ont dans un premier temps confirmé à SWISSAID que certaines déclarations douanières des raffineries suisses pouvaient être fausses. ⁶⁵⁹ Peu de temps après, le Conseil fédéral répondait à une interpellation de Lisa Mazzone (18.4329) estimant que « la pratique en matière de déclaration du pays d'origine respecte l'art.10 de l'ordonnance ». Contactée, l'AFD a reconnu que sa première appréciation était erronée et que les vérifications effectuées dans le cadre du traitement de l'interpellation de Lisa Mazzone ont montré que les déclarations douanières étaient correctes. De son côté, le CDF affirme dans son rapport avoir « constaté des erreurs dans les positions tarifaires douanières ». ⁶⁶⁰

Lorsque les raffineries suisses importent de l'or déjà raffiné, elles ne doivent pas déclarer l'origine réelle de l'or contenu dans une barre ou un lingot, c'est-à-dire le pays d'extraction (pour l'or minier) ou le pays où cet or est entré dans le marché (pour l'or recyclé). Pour l'or bancaire, certifié LBMA et dont on a parfois perdu la trace depuis des années, il est compliqué de retrouver l'origine réelle. Pour une barre d'or importé par exemple des EAU par une raffinerie suisse, il est par contre problématique que le réel pays d'origine de l'or

recyclé ou minier contenu dans cette barre ne soit pas déclaré. Etant donné que les raffineries sont censées connaître l'origine réelle de leur or, il est problématique que cette information ne soit pas communiquée dans les déclarations douanières.

Comment changer cette situation ? Comment procéder pour qu'une raffinerie suisse déclare que l'or contenu dans le lingot raffiné aux EAU a par exemple été extrait au Ghana ou est issu de vieux bijoux en provenance d'Inde et de Thaïlande ? Lisa Mazzone a déposé une motion (19.3523) pour demander une modification de l'art.10 al.2 afin que les importateurs déclarent comme pays d'origine uniquement le pays où la marchandise a été entièrement obtenue, c'est-à-dire le pays d'extraction pour l'or minier. Dans son avis, le Conseil fédéral a renvoyé le problème au niveau des standards méthodologiques établis par l'ONU. Dans la recommandation n.1 du rapport sur l'or, le gouvernement recommande pourtant d'« améliorer la récolte et la publication d'informations relatives à l'origine de l'or importé en Suisse » ⁶⁶¹ et indique que « la LBMA et des représentants de l'industrie sont prêts à améliorer la qualité des informations fournies sur la déclaration en douane ». ⁶⁶² Cependant, dans ses réponses à l'interpellation Lisa Mazzone (18.4329) ; aux questions de Lisa Mazzone (19.5201) et Fabian Molina (19.5203; 19.5168) ; et à la motion de Lisa Mazzone (19.3523), le Conseil fédéral rejette les propositions formulées et ne propose pas de solution pour améliorer la transparence de l'origine de l'or. De son côté, la LBMA a indiqué à SWISSAID qu'elle souhaiterait que la définition de « pays d'origine » de l'Organisation mondiale des douanes soit modifiée pour refléter la définition de l'OCDE, à savoir le pays où l'or a été extrait. ⁶⁶³

Cette proposition doit être accompagnée par une modification du numéro tarifaire 7108.12. En effet, l'or bancaire, l'or recyclé et l'or minier sont tous regroupés dans ce même code tarifaire. Il n'est donc pas possible actuellement de différencier dans les statistiques si des sociétés suisses importent de l'or minier à travers des routes commerciales empruntées généralement par l'or bancaire. Le rapport du Contrôle fédéral des finances explique que la qualité insuffisante des données tarifaires complique la tâche des Bureaux de douane pour déceler les cas à contrôler. ⁶⁶⁴ Alors que les États-Unis ont créé un numéro tarifaire spécial pour l'or minier (doré), la Suisse est une fois de plus en retard sur ses voisins en refusant de faire de même. Elle en aurait pourtant parfaitement le droit, car seuls les six premiers chiffres d'un numéro tarifaire doivent être harmonisés au niveau international.

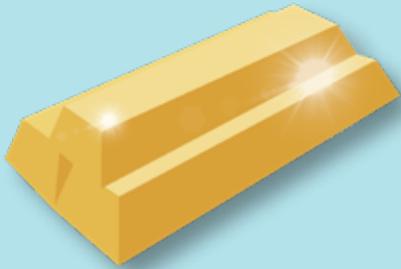
Recommandations

Émirats Arabes Unis

- Les EAU doivent renforcer les contrôles lors des importations d'or. Les autorités douanières doivent s'assurer que l'or minier importé à Dubaï a été déclaré correctement dans le pays d'extraction. Elles doivent notamment vérifier l'identité de l'exportateur, le permis d'exportation, le certificat du pays d'origine, les documents de dédouanement dont les reçus fiscaux et le destinataire de la marchandise aux EAU. Les autorités douanières doivent également être intransigeantes face aux documents falsifiés.
- Les importations d'or en bagages à main doivent être strictement régulées. Les douanes doivent collaborer avec les compagnies aériennes et les pays d'exportation pour déceler les transactions illégales. Les EAU doivent mettre rapidement en œuvre l'ensemble des procédures proposées par le Groupe d'experts de l'ONU pour contrôler l'or transporté dans les bagages à mains.
- Toutes les raffineries de métaux précieux aux EAU doivent être contraintes de respecter et mettre en œuvre les règles du DMCC sur le devoir de diligence raisonnable pour les chaînes d'approvisionnement de l'or (« DMCC Rules »). Les autorités des EAU doivent s'assurer de la mise en œuvre de ces dispositions.
- Les EAU doivent s'engager formellement pour la mise en œuvre du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence. Ils doivent intégrer ces directives dans leur législation nationale afin de les appliquer de manière contraignante aux acteurs du secteur de l'or.
- Le DMCC doit être divisé en deux entités séparées pour éviter un conflit d'intérêts entre la promotion du commerce de l'or et sa régulation.
- Les autorités des EAU doivent contraindre les commerçants du souk de l'or à exercer un devoir de diligence obligatoire et à s'assurer de la provenance des métaux précieux.
- Les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) doivent être mises en œuvre par les EAU pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités criminelles.

Kaloti Precious Metals

- Le groupe émirati doit appliquer un devoir de diligence renforcé pour ses approvisionnements auprès de fournisseurs à risque et de régions situées dans des zones de conflits. Ces mesures doivent notamment être appliquées pour ses importations en provenance du Soudan.
- Kaloti doit éviter de travailler avec des intermédiaires et s'engager dans des relations d'affaires directes avec les mineurs artisanaux. Des visites fréquentes auprès de ses fournisseurs doivent être effectuées.
- Le groupe émirati doit respecter l'annexe 2 du Guide de l'OCDE et suspendre immédiatement toute relation avec des fournisseurs liés à des tiers soutenant directement ou indirectement des groupes armés ou commettant des atteintes graves.
- Kaloti doit stopper ses approvisionnements dans son comptoir d'achat situé dans le souk de Dubaï. Il doit cesser les importations d'or en bagage à main et doit se rendre sur les sites miniers pour s'assurer des bonnes conditions d'extraction de l'or.
- Les procédures d'approvisionnement du groupe doivent être appliquées et connues par l'ensemble des employés du groupe.
- Les raffineries de Kaloti à Dubaï doivent adhérer au standard du DMCC DGD.
- Kaloti doit respecter les cinq étapes du guide de l'OCDE. Les pratiques d'approvisionnement et les mesures de diligence raisonnable doivent être auditées par une tierce partie. Kaloti doit publier les rapports d'audit sur son site internet. Conformément au Guide de l'OCDE, le groupe doit divulguer l'identité de ses fournisseurs situés dans les zones sensibles.
- Kaloti doit clarifier publiquement les pratiques et les mandats de sa raffinerie au Suriname. Il doit publier les mesures de diligence qu'il applique à l'or transitant par la Kaloti Suriname Mint house. Cette raffinerie doit faire l'objet d'un audit indépendant et Kaloti doit en publier le rapport.



Valcambi

- Valcambi doit respecter l'annexe 2 du Guide de l'OCDE et suspendre immédiatement ses approvisionnements auprès de Kaloti. Il doit établir un plan de gestion des risques demandant au groupe émirati de renforcer ses mesures de diligence raisonnable et suspendre ses approvisionnements auprès des fournisseurs liés à des minerais de conflits.
- Valcambi ne peut pas se reposer sur des déclarations de conformité. Il doit effectuer des visites ponctuelles auprès de ses fournisseurs et examiner leur travail de diligence avec la plus grande attention.
- Le raffineur de Balerna ne peut pas s'assurer uniquement de la provenance de l'or importé. Il doit examiner minutieusement les pratiques de ses fournisseurs pour déceler un éventuel lien avec de l'or des conflits.
- Valcambi doit s'assurer que l'or importé n'a pas transité par le souk de l'or de Dubaï. Il doit suspendre ses approvisionnements en provenance de fournisseurs disposant d'offices dans le souk.
- Le raffineur de Balerna doit exiger de ses fournisseurs qu'ils se soumettent à des audits et en publient les rapports.
- Il doit contrôler l'ensemble des acteurs de sa chaîne d'approvisionnement, en particulier les raffineries. Il ne peut pas importer de l'or certifié DGD sans s'assurer de l'origine de l'or contenu dans cette barre.
- Valcambi doit publier des informations précises par rapport à son devoir de diligence et ses approvisionnements dans les zones à risques, en particulier aux EAU.
- Il doit publier le nom des fournisseurs et des exportateurs locaux situés dans les zones sensibles, comme l'exige l'étape 5 du Guide de l'OCDE.
- Le raffineur de Balerna doit s'approvisionner directement auprès des mines artisanales, comme le recommandent notamment la LBMA et l'OCDE.
- Audité depuis plus de 40 ans par KPMG, Valcambi doit sélectionner une société d'audit différente.

LBMA (vis-à-vis de Valcambi)

- Vis-à-vis de Valcambi, la LBMA doit ouvrir un processus de gestion des incidents, réaliser un nouvel audit spécial, évaluer la gravité des manquements et prendre des décisions en conséquence.
- L'audit doit contrôler l'efficacité de la diligence raisonnable de Valcambi dans le cadre de ses approvisionnements aux EAU.
- L'audit doit contrôler l'origine réelle de l'or importé de Trust One Financial Services (19 tonnes en 2018 et 44 tonnes en 2019) et l'identité de la raffinerie qui a transformé cet or. De même pour les approvisionnements auprès de Kaloti (16 tonnes en 2018 et 4 tonnes en 2019) et des autres fournisseurs aux EAU tel que Dijllah.
- Les auditeurs doivent exiger de Valcambi qu'il démontre comment il peut être convaincu que Kaloti n'importe pas d'or illégal ou produit en violation des droits humains. Ils doivent examiner la façon dont Valcambi s'est assuré des bonnes pratiques de Kaloti et la manière dont il a analysé son devoir de diligence. Les auditeurs doivent également analyser si Valcambi a visité les raffineries du groupe émirati et quelles ont été les observations réalisées.
- Les auditeurs doivent évaluer les accusations de non-respect de l'annexe 2 du Guide de l'OCDE. Ils doivent analyser les raisons pour lesquelles Valcambi n'a pas suspendu ses relations avec Kaloti, alors que ce dernier importait de l'or en provenance de la Banque centrale du Soudan, une institution liée à de l'or des conflits.
- Les auditeurs doivent évaluer dans quelle proportion Valcambi a importé de l'or en provenance du souk de Dubaï, et quelle en était l'origine.

LBMA (structure générale)

- La LBMA doit avoir accès à l'identité des fournisseurs de ses raffineries membres pour déceler les relations d'affaires problématiques.
- Les procédures de contrôle doivent être clairement définies dans le « third party audit guidance ». Les vérifications effectuées par l'auditeur doivent être expliquées dans le rapport d'audit.
- Les rapports de gestion et le plan des mesures correctives doivent être rendus publics.
- Pour respecter les directives du guide de l'OCDE, le Responsible Gold Guidance de la LBMA doit exiger que les raffineries publient l'identité de leurs fournisseurs dans les lieux signalés comme sensibles.
- Dans son rapport annuel, la LBMA devrait publier les noms de l'ensemble des fournisseurs de ses raffineries membres. L'OCDE lui recommande de les publier de manière agrégée.
- La mise en œuvre et le respect du Responsible Gold Guidance doivent être améliorés. Les audits jouent un rôle déterminant à cet égard.
- La LBMA doit s'assurer de la qualité et de l'indépendance des auditeurs de ses raffineries membres. Elle devrait interdire à une raffinerie de choisir trois années de suite le même auditeur. La LBMA devrait sélectionner elle-même les auditeurs qui contrôlent les activités des raffineries.
- La LBMA doit publier des informations sur la gestion des incidents et les mesures prises.
- L'association londonienne doit exiger de ses raffineries membres de travailler uniquement avec des sociétés auditées respectant le Guide de l'OCDE et dont les rapports d'audits sont publics.
- Elle doit continuer d'encourager ses raffineries membres à s'approvisionner directement auprès des mines artisanales.

Les banques, les industries technologiques, les joailliers et les groupes horlogers

- Alors que la majorité des entreprises analysées souhaitent éviter l'or de Kaloti, ce métal précieux peut se retrouver dans leur chaîne d'approvisionnement via Valcambi. Ils ne peuvent ainsi pas se reposer sur les procédures de diligence raisonnable et les certifications des raffineries. Les entreprises doivent s'assurer elles-mêmes de la provenance de leur or.
- Elles doivent exiger que les raffineries de leur chaîne d'approvisionnement leur communiquent l'origine de l'or (pays et identité du fournisseur).
- Elles ne peuvent pas simplement attendre de recevoir de l'or « éthique ». Elles doivent s'engager financièrement dans la formalisation des mines artisanales.

La Suisse

- Les raffineries doivent s'assurer que l'or importé n'a pas été produit en violation des droits humains. Elles doivent être contraintes d'exercer une diligence raisonnable en matière de droits humains, comme le demande l'Initiative pour des multinationales responsables.
- La Loi sur le blanchiment d'argent doit être modifiée pour intégrer les transactions en amont de la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire entre les mines et les raffineries.
- La Loi sur le contrôle des métaux précieux doit être adaptée afin d'intégrer les directives du Guide de l'OCDE. Lors de ses audits, le BCMP doit contrôler la mise en œuvre par les raffineries des cinq étapes requises par l'OCDE pour l'exercice du devoir de diligence. La fréquence des audits du BCMP doit être intensifiée, passant d'un contrôle tous les quatre ans à un contrôle par année.
- Les vérifications du BCMP doivent aller au-delà du premier fournisseur pour s'assurer que les raffineries documentent l'origine de l'or sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.
- Les recommandations du rapport sur l'or du Conseil fédéral, publié en 2018, doivent être mises en œuvre rapidement. En particulier la première recommandation sur la transparence de l'origine de l'or.
- Les bureaux de douane de l'AFD doivent contrôler l'or destiné au raffinage et doivent vérifier que les déclarations de douane ont été correctement remplies.
- A l'image des États-Unis, la Suisse doit créer des sous-codes tarifaires pour le numéro tarifaire 7108.12 afin de différencier les importations d'or minier, recyclé et bancaire.
- Pour les importations de barres d'or contenant de l'or minier, les raffineries doivent déclarer le pays d'extraction, le pays de transformation et le pays d'expédition. Actuellement, les raffineries déclarent uniquement le pays d'origine, qui peut être le pays d'extraction ou de transformation, et le pays d'expédition.
- Le montant des sanctions doit être largement augmenté. Des sanctions de 2000 CHF ne sont pas dissuasives.
- Pour respecter les directives du guide de l'OCDE, la Suisse doit exiger que les raffineries publient l'identité de leurs fournisseurs dans les lieux signalés comme sensibles.
- La Direction du développement et de la coopération et le Secrétariat d'Etat à l'économie doivent augmenter leurs engagements dans la formalisation des mines artisanales. La Better Gold Initiative doit être étendue à des pays africains. Pour l'heure, elle n'est appliquée que dans des pays d'Amérique latine.

Notes

- 1 DMCC, « Annual Report 2018 », 2018, www.dmcc.ae/application/files/6715/6094/4516/DMCC_Annual_Report_2018.pdf p.20.
- 2 Luke Ellyard, « Dubai, United Arab Emirates: A trading legacy », dans Clarity on Commodities Trading, KPMG, juin 2016, <https://assets.kpmg/content/dam/kpmg/pdf/2016/06/KPMG-clarity-on-commodities-trading-en.pdf> p.23.
- 3 UN Comtrade International Statistics Database, accédé le 15 février 2020 : <https://comtrade.un.org/>.
- 4 Recherche de SWISSAID basée sur les statistiques de Comtrade pour l'année 2018. UN Comtrade International Statistics Database, accédé le 15 février 2020 : <https://comtrade.un.org/>.
- 5 Enger, Wolters & Wong, « The Nuclei of the Global IFF Network: The role of global commodity trading hubs in defining the global patterns of Illicit Financial Flows », février 2020, https://curbingiffsdotorg.files.wordpress.com/2020/02/nuclei-of-the-global-iff-network_final-1.pdf p.19.
- 6 Gulf News, « Over 4'000 companies operate in Dubai's gold sector », 26 mai 2019, <https://gulfnews.com/business/retail/over-4000-companies-operate-in-dubais-gold-sector-1.64199626>.
- 7 Ibid.
- 8 United States Department of State, Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs, « International Narcotics Control Strategy Report, Volume II, Money Laundering », mars 2020, <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2020/03/Tab-2-INCSR-Vol-2-508.pdf> p.196.
- 9 DMCC, « Our gold services », accédé le 24 mars 2020 : www.dmcc.ae/gateway-to-trade/commodities/gold.
- 10 DMCC, « Shaping the Future of Global Trade », janvier 2020, www.dmcc.ae/application/files/5915/7951/5345/DMCC_Fact_Sheet_A4_EN_Jan_2020.pdf.
- 11 Inspiré de la publication de Marcena Hunter, « Pulling at golden webs », ENACT, avril 2019, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2019/04/ENACT-Research-Paper-008-Gold-Mining-24Apr1130-WEB.pdf>.
- 12 Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan en application du paragraphe 2 de la résolution 2200 (2015) du Conseil de sécurité », S/2016/805, 22 septembre 2016, <https://www.undocs.org/s/2016/805>;
 Marcena Hunter, « Curbing Illicit Mercury and Gold Flows in West Africa: Options for a Regional Approach », UNIDO, Confédération suisse, The Global Initiative Against Transnational Organized Crime, novembre 2018, <https://www.unido.org/sites/default/files/files/2018-11/UNIDO%20ECOWAS.pdf>;
 Marcena Hunter, « Pulling at golden webs », ENACT, avril 2019, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2019/04/ENACT-Research-Paper-008-Gold-Mining-24Apr1130-WEB.pdf>;
 The Sentry, « The Golden Laundromat, The Conflict Gold Trade from Eastern Congo to the United States and Europe », octobre 2018, https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2018/10/GoldenLaundromat_Sentry_Oct2018-final.pdf;
 International Crisis Group, « Getting a Grip on Central Sahel's Gold Rush », novembre 2019, <https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso/282-reprendre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central>;
 Oscar Castilla Contreras, « Switzerland – a Hub for Risky Gold », Society for Threatened Peoples, mars 2018, https://www.gfbv.ch/wp-content/uploads/bericht_gold_englisch_maerz_18.pdf;
 Alan Martin, « A Golden Web » IMPACT, novembre 2019, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2019/11/IMPACT_A-Golden-Web_EN-Nov-2019_web.pdf.
- 13 Lewis, McNeill, Shabalala, « Gold worth billions smuggled out of Africa », Reuters, avril 2019 www.reuters.com/investigates/special-report/gold-africa-smuggling/.
- 14 OCDE, « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque », 2016. <https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-Devoir-Diligence-Minerais-%20Edition3.pdf>.
- 15 OCDE, « S'approvisionner en or auprès de mineurs artisanaux et à petite-échelle », 2016 : http://mneguidelines.oecd.org/FAQ_Sourcing-Gold-from-ASM-Miners-FR.pdf.
- 16 Entretien de SWISSAID avec Valcambi, 10 mars 2020. Entretien de SWISSAID avec Argor, 12 mai 2020.
- 17 Entretien de SWISSAID avec Valcambi, 10 mars 2020, contenu confirmé par mail, 9 avril 2020. Traduit de l'anglais: «To engage in ASM, we need to have the commitment of the buyer. The LBMA does not understand this. If I would be paid 60 mio dollars to legitimate and formalized ASM miners, in 5 years' time 40 to 50 % of all ASM miners could have access to the international market and would be formalized».
- 18 Dubaï Customs, « Inspection Procedures Gold », accédé le 12 février 2020 : <https://www.dubaicustoms.gov.ae/en/Procedures/CustomsDeclaration/Pages/InspectionProceduresGold.aspx>; Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan en application du paragraphe 2 de la résolution 2200 (2015) du Conseil de sécurité », S/2016/805, 22 septembre 2016, <https://www.undocs.org/s/2016/805> p.171.
- 19 Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan en application du paragraphe 2 de la résolution 2200 (2015) du Conseil de sécurité », S/2016/805, 22 septembre 2016, <https://www.undocs.org/s/2016/805> p.171.

- 20 Ibid.
- 21 Ibid.
- 22 Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts conformément au paragraphe 5 de la résolution 2360 », S/2017/672/Rev.1, Annexe 47, 16 août 2017, https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2017-672_rev_1.pdf. p.100-101.
- 23 Entretiens de SWISSAID avec plusieurs acteurs du secteur de l'or, Dubaï, février 2020.
- 24 Ibid.
- 25 Ibid.
- 26 Ibid.
- 27 Enger, Wolters & Wong, « The Nuclei of the Global IFF Network: The role of global commodity trading hubs in defining the global patterns of Illicit Financial Flows », février 2020, https://curbingiffsdotorg.files.wordpress.com/2020/02/nuclei-of-the-global-iff-network_final-1.pdf p.33.
- 28 Ibid.
- 29 Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts conformément au paragraphe 5 de la résolution 2360 », S/2017/672/Rev.1, 16 août 2017, <https://undocs.org/fr/S/2017/672/Rev.1> p.29.
- 30 Ibid. p.30.
- 31 Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts conformément au paragraphe 4 de la résolution 2424 », S/2019/469, 7 juin 2019, <https://undocs.org/fr/S/2019/469>, p.41.
- 32 GAFI, « Anti-money laundering and counter-terrorist financing measures, United Arab Emirates, Mutual Evaluation Report », avril 2020, <https://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/mer4/Mutual-Evaluation-Report-United-Arab-Emirates-2020.pdf>, p.82. Traduit de l'anglais « The value of seizures is likely lower than would be expected in the UAE, which is one of the major transit points for gold internationally. While open sources report that gold is being smuggled from West Africa to the UAE, there were no seizures or confiscations in this regard ».
- 33 Sherouk Zakaria, « Dubaï Gold souq set to get a glittering makeover », Khaleej Times, 3 juillet 2018: <https://www.khaleejtimes.com/nation/dubai/dubai-gold-souq-set-to-get-a-glittering-makeover-->.
- 34 Entretiens de SWISSAID avec Arakkal Bullion, Burashed Jewellery LLC, Amaan Jewellery Trading LLC et Fast Bullion Jewellery Trading LLC, souk de l'or à Dubaï, février 2020.
- 35 Entretiens de SWISSAID avec plusieurs commerçants, souk de l'or à Dubaï, février 2020.
- 36 Entretien de SWISSAID avec Fast Bullion Jewellery Trading LLC, souk de l'or à Dubaï, février 2020.
- 37 Entretien de SWISSAID avec Burashed Jewellery, souk de l'or à Dubaï, février 2020.
- 38 Marcena Hunter, « Curbing Illicit Mercury and Gold Flows in West Africa: Options for a Regional Approach », UNIDO, Confédération suisse, The Global Initiative Against Transnational Organized Crime, novembre 2018, <https://www.unido.org/sites/default/files/files/2018-11/UNIDO%20ECOWAS.pdf> p.29; Martin & Taylor, « Tout ce qui brille n'est pas or : Dubaï, le Congo et le commerce illicite des minéraux de conflit », Partenariat Afrique Canada (PAC), mai 2014, <https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2017/09/2014-Mai-Tout-ce-qui-brille-nest-pas-or-Dubai-le-Congo-et-le-commerce-illicite-des-mineraux-de-conflit.pdf>.
- 39 Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts conformément au paragraphe 4 de la résolution 2424 », S/2019/469, 7 juin 2019, <https://undocs.org/fr/S/2019/469>, p.41.
- 40 Entretien de SWISSAID avec un trader d'or de Tanzanie, mars 2020 ; Entretiens avec plusieurs commerçants, souk de l'or à Dubaï, février 2020.
- 41 Entretien de SWISSAID avec un commerçant, souk de l'or à Dubaï, février 2020.
- 42 Entretiens de SWISSAID avec des raffineries certifiées DGD, Dubaï, février 2020. Entretien de SWISSAID avec PAMP, 18 février 2020.
- 43 Martin & Taylor, « Tout ce qui brille n'est pas or : Dubaï, le Congo et le commerce illicite des minéraux de conflit », Partenariat Afrique Canada (PAC), mai 2014, <https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2017/09/2014-Mai-Tout-ce-qui-brille-nest-pas-or-Dubai-le-Congo-et-le-commerce-illicite-des-mineraux-de-conflit.pdf>. p. 15.
- 44 Ibid. p. 15.
- 45 Entretiens de SWISSAID avec plusieurs acteurs du secteur de l'or, Dubaï, février 2020.
- 46 Ibid.
- 47 Ibid. et entretien de SWISSAID avec des raffineries certifiées DGD, Dubaï, février 2020.
- 48 Accessible à cette adresse : https://cbls.economy.gov.ae/Search_By_BN.aspx
- 49 LBMA, "Current Membership", accédé le 25 mars 2020 : <http://www.lbma.org.uk/current-membership>.
- 50 Gold Bars Worldwide, "Emirates Gold DMCC", 2014: https://goldbarsworldwide.com/PDF/RB_12_EmiratesGoldBars.pdf.
- 51 Emirates Gold, « Compliance Report », 24 February 2019 : <http://www.emiratesgold.ae/images/pdf/2018%20DMCC%20Emirates%20Gold%20Compliance%20and%20Assurance%20Reports%20EY%20final.pdf>. p.6.
- 52 Entretiens de SWISSAID avec plusieurs raffineries certifiées LBMA, février et avril 2020.

- 53 Apple, « Conflict Minerals Report », 6 février 2020, <https://www.apple.com/supplier-responsibility/pdf/Apple-Conflict-Minerals-Report.pdf>.
- 54 Entretiens de SWISSAID avec des raffineries certifiées DGD, Dubaï, février 2020.
- 55 Ibid.
- 56 Emirates Gold, « Company Profile », accédé le 4 avril 2020 : <http://www.emiratesgold.ae/company-profile.html>.
- 57 Entretiens de SWISSAID avec plusieurs acteurs du secteur de l'or, Dubaï, février 2020.
- 58 IPMR, « Independent Reasonable Assurance' Report to IPMR », 29 juin 2019 : http://www.ipmr.com/IPMR_Reviewers%20assurance%20report_for%20Reasonable%20assurance_%20DMCC29062019.pdf.
- 59 Ibid.
- 60 Entretiens de SWISSAID avec des raffineries certifiées DGD, Dubaï, février 2020.
- 61 Responsible Jewellery Council, « Member: Sam Precious Metals FZ LLC », accédé le 12 avril 2020: <https://www.responsiblejewellery.com/member/sam-precious-metals-fz-llc/>.
- 62 Affirmation basée sur les entretiens de SWISSAID avec plusieurs acteurs du secteur de l'or en 2019/2020 et le document : OCDE, « Alignment Assessment of Industry Programmes with the OECD Minerals Guidance », 2018, <https://mneguidelines.oecd.org/Alignment-assessment-of-industry-programmes-with-the-OECD-minerals-guidance.pdf>.
- 63 Entretiens de SWISSAID avec plusieurs acteurs du secteur de l'or, aux Emirats Arabes Unis et en Suisse, janvier-avril 2020.
- 64 DMCC, « DGD Gold Members », accessible sur la page « Accreditation initiatives », accédé le 29 avril 2020 : <https://www.dmcc.ae/gateway-to-trade/commodities/gold/accreditation-initiatives>.
- 65 DMCC, « MDB Gold Members », accessible sur la page « Accreditation initiatives », accédé le 29 avril 2020 : <https://www.dmcc.ae/gateway-to-trade/commodities/gold/accreditation-initiatives>.
- 66 Entretien de SWISSAID avec un acteur du secteur de l'or, Dubai, février 2020.
- 67 The Sentry, « The Golden Laundromat, The Conflict Gold Trade from Eastern Congo to the United States and Europe », octobre 2018, https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2018/10/GoldenLaundromat_Sentry_Oct2018-final.pdf; Données statistiques de certaines exportations d'or de l'Ouganda, consultées par SWISSAID le 5 mars 2020.
- 68 The Sentry, « The Golden Laundromat, The Conflict Gold Trade from Eastern Congo to the United States and Europe », octobre 2018, https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2018/10/GoldenLaundromat_Sentry_Oct2018-final.pdf.
- 69 Strauss, Hobson & Lewis, « Court convicts Belgian gold refinery Tony Goetz of money laundering », Reuters, 5 février 2020, <https://www.reuters.com/article/us-gold-refining-tony-goetz/court-convicts-belgian-gold-refinery-tony-goetz-of-money-laundering-idUSKBN1ZZ2JW>
- 70 The Sentry, « The Golden Laundromat, The Conflict Gold Trade from Eastern Congo to the United States and Europe », octobre 2018, https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2018/10/GoldenLaundromat_Sentry_Oct2018-final.pdf.
- 71 Agor, « About Us », accédé le 24 mars 2020 : <http://www.agor.com/about.html>.
- 72 The Sentry, « The Golden Laundromat, The Conflict Gold Trade from Eastern Congo to the United States and Europe », octobre 2018, https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2018/10/GoldenLaundromat_Sentry_Oct2018-final.pdf.
- 73 Ibid.
- 74 Premier Gold Refinery, « Compliance », accédé le 29 mars 2020 : <https://www.pgrdubai.com/compliance/>.
- 75 Ministry of Economy UAE, National Economic Register, accédé le 7 mai 2020 : https://cbls.economy.gov.ae/Search_By_BN.aspx.
- 76 Premier Gold Refinery, « Business with PGR », accédé le 30 mars 2020 : <https://www.pgrdubai.com/business-with-pgr/>.
- 77 Données statistiques sur certaines exportations d'or de l'Ouganda, consultées par SWISSAID le 5 mars 2020.
- 78 Entretiens de SWISSAID avec plusieurs acteurs du secteur de l'or, Dubaï, février 2020.
- 79 Ministry of Economy UAE, National Economic Register, accédé le 7 mai 2020 : https://cbls.economy.gov.ae/Search_By_BN.aspx
- 80 Profil LinkedIn de Muhammad Ayaz, accédé le 4 avril 2020 : <https://www.linkedin.com/in/muhammad-ayaz-843a3984/>.
- 81 The Sentry, « The Golden Laundromat, The Conflict Gold Trade from Eastern Congo to the United States and Europe », octobre 2018, https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2018/10/GoldenLaundromat_Sentry_Oct2018-final.pdf.
- 82 Oscar Castilla Contreras, « Switzerland – a Hub for Risky Gold », Society for Threatened Peoples, mars 2018, https://www.gfbv.ch/wp-content/uploads/bericht_gold_englisch_maerz_18.pdf.
- 83 Ibid.
- 84 Entretien de SWISSAID avec un ancien responsable d'une raffinerie LBMA, 30 avril 2020.
- 85 Kamana Gold Refinery, accédé le 4 mai 2020 : <https://kamanagoldrefinery.com/contact-us/>.
- 86 TG Gold Refinery, accédé le 5 mai 2020 : <http://d3.fajridemo.com/gold/#>
- 87 Communication écrite de William Mckeag, CEO Gulf Gold Refinery Services - T.L.I Global, « T.L.I Global Holding LTD, Rep of Mauritius », 6 février 2020.
- 88 Gulf Gold Refinery Services, « About Us », accédé le 28 avril 2020 : <https://gulfgoldrefinery.com/about-us/>.
- 89 Gulf Gold Refinery Services, « Refinery Services », accédé le 23 avril 2020 : <https://gulfgoldrefinery.com/refining-services/>.
- 90 Mail de William Mckeag, CEO Gulf Gold Refinery Services - T.L.I Global, 6 février 2020.
- 91 Gulf Gold Refinery Services, accédé le 25 avril 2020 : <https://gulfgoldrefinery.com/>.

- 92 Gulf Gold Refinery Services & TLI Global, « Hand Carry Procedures – DXB 2019 », 2019 : <https://gulfgoldrefinery.com/wp-content/uploads/2019/09/TLI-HAND-CARRY-ADVICE-2019.pdf>.
- 93 Echange téléphonique avec William Mckeag, CEO Gulf Gold Refinery Services - T.L.I Global, 17 février 2020.
- 94 Mail d'Al Etihad, 18 mars 2020.
- 95 Entretien de SWISSAID avec un ancien responsable d'une raffinerie LBMA, 30 avril 2020.
- 96 Dijllah Gold Group of Companies, « Company Profile », accédé le 15 mars 2020 : <https://dijllahgold.com/pdf/company-profile.pdf>.
- 97 Dijllah Gold, « Services », accédé le 23 mars 2020 : <https://dijllahgold.com/services1.php?id=7>.
- 98 DMCC, « DGD Gold Members », accessible sur la page « Accreditation initiatives », accédé le 29 avril 2020 : <https://www.dmcc.ae/gateway-to-trade/commodities/gold/accreditation-initiatives>.
- 99 Dijllah Gold Refinery, « Independent Reasonable Assurance Report », 18 avril 2017, https://dijllahgold.com/DGR_Reviewers_assurance_report_DMCC_%2007080417_R0.1.pdf.
- 100 Le rapport mentionne 62'851'717 AED. Selon le taux de change du 10.05.20, cela équivaut à 17'111'121 USD
- 101 Le rapport mentionne 224'806'844 AED. Selon le taux de change du 10.05.20, cela équivaut à 61'202'739 USD.
- 102 Dijllah Gold Refinery, « Independent Reasonable Assurance' Report », 18 avril 2017, https://dijllahgold.com/DGR_Reviewers_assurance_report_DMCC_%2007080417_R0.1.pdf.
- 103 Ibid.
- 104 Communication écrite avec un représentant de Dijllah, 17 février 2020.
- 105 Aptiv, « Conflict Minerals Reporting Template », 29 août 2019, https://www.tti.europa.com/content/dam/ttiinc/products/environmental-compliance/conflict-minerals/template/Aptiv_CMRT%20v5.12_29%20Aug%2019.pdf.
- 106 Apple, « Conflict Minerals Report », 6 février 2020, <https://www.apple.com/supplier-responsibility/pdf/Apple-Conflict-Minerals-Report.pdf>.
- 107 Lewis et al., 2019 ; Oliver Wyman, 2017 ; Rooijendijk, 2018 ; Tax Justice Network, 2018b ; cité dans : Enger, Wolters & Wong, « The Nuclei of the Global IFF Network: The role of global commodity trading hubs in defining the global patterns of Illicit Financial Flows », février 2020, https://curbingiffsdotorg.files.wordpress.com/2020/02/nuclei-of-the-global-iff-network_final-1.pdf.
- 108 OCDE, « Instruments juridiques de l'OCDE ; Adhérents », accédé le 26 mai 2020 : <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0386>
- 109 EBP, « Expert Study on the Swiss Gold Sector and related Risks of Human Rights Abuses », 12 décembre 2017, <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/54476.pdf>, p.128.
- 110 Ibid. p. 128.
- 111 UAE Federal Government, article 22, 2000.
- 112 Enger, Wolters & Wong, « The Nuclei of the Global IFF Network: The role of global commodity trading hubs in defining the global patterns of Illicit Financial Flows », février 2020, https://curbingiffsdotorg.files.wordpress.com/2020/02/nuclei-of-the-global-iff-network_final-1.pdf, p.25.
- 113 Emirates News Agency, « Approving policy to enhance the country's competitiveness in the gold markets », 13 octobre 2019, <https://wam.ae/en/details/1395302794314>; Fareed Rahman, « New gold policy adds lustre to sector in the UAE », The National, 14 octobre 2019, <https://www.thenational.ae/business/new-gold-policy-adds-lustre-to-sector-in-the-uae-1.923423>.
- 114 EBP, « Expert Study on the Swiss Gold Sector and related Risks of Human Rights Abuses », 12 décembre 2017, <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/54476.pdf>, p.129.
- 115 Enger, Wolters & Wong, « The Nuclei of the Global IFF Network: The role of global commodity trading hubs in defining the global patterns of Illicit Financial Flows », février 2020, https://curbingiffsdotorg.files.wordpress.com/2020/02/nuclei-of-the-global-iff-network_final-1.pdf, p.26.
- 116 « UAE federal company law » cité dans : EBP, « Expert Study on the Swiss Gold Sector and related Risks of Human Rights Abuses », 12 décembre 2017, <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/54476.pdf>, p.129.
- 117 United States Department of State, Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs, « International Narcotics Control Strategy Report, Volume II, Money Laundering », mars 2019, <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/03/INCSR-Vol-INCSR-Vol.-2-pdf>, p.188.
- 118 GAFI, « Anti-money laundering and counter-terrorist financing measures, United Arab Emirates, Mutual Evaluation Report », avril 2020, <https://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/mer4/Mutual-Evaluation-Report-United-Arab-Emirates-2020.pdf>, p.23. Traduit de l'anglais « The UAE is considered a cash-intensive economy, which exposes the country to certain inherent ML/TF risks. »
- 119 GAFI, « United Arab Emirates' measures to combat money laundering and terrorist financing », 30 avril 2020, <http://www.fatf-gafi.org/fr/publications/evaluationsmutuelles/documents/mer-uae-2020.html>
- 120 Ibid.
- 121 Entretien de SWISSAID avec un ancien responsable d'une raffinerie LBMA, 6 mai 2020.

- 122 London High Court of Justice, « Approved Judgement, Rihan v. Ernst & Young Global Ltd and others ». Paragraph 692. 17 avril 2020. <https://www.judiciary.uk/wp-content/uploads/2020/04/Rihan-v.-EY-Global-Ltd-and-others-Approved-Judgment-17-April-2020.pdf>. Traduit de l'anglais: « the DMCC, which was obviously not impartial and unbiased ».
- 123 London High Court of Justice, « Approved Judgement, Rihan v. Ernst & Young Global Ltd and others ». Paragraph 717. 17 avril 2020. <https://www.judiciary.uk/wp-content/uploads/2020/04/Rihan-v.-EY-Global-Ltd-and-others-Approved-Judgment-17-April-2020.pdf>. Traduit de l'anglais: « The DMCC was trying to manipulate the process and to manipulate EY Dubai for the purpose of promoting Dubai's gold refining industry and cloaking its darker side.»
- 124 DMCC rules for Risk Based Due Diligence in the Gold and Precious Metals Supply Chain («DMCC Rules»)
- 125 Practical Guidance for Market Participants in the Gold and Precious Metals Industry («DMCC Guidance»)
- 126 EBP, « Expert Study on the Swiss Gold Sector and related Risks of Human Rights Abuses », 12 December 2017, <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/54476.pdf>. p.135.
- 127 Ibid. p.135-136.
- 128 Ibid. p.135.
- 129 Ibid. p.137.
- 130 OCDE, « Alignment Assessment of Industry Programmes with the OECD Minerals Guidance », 2018, <https://mneguidelines.oecd.org/Alignment-assessment-of-industry-programmes-with-the-OECD-minerals-guidance.pdf> p.13.
- 131 Ibid. p.13.
- 132 Ibid. p.43.
- 133 Ibid. p.52.
- 134 Ibid. p.52.
- 135 Ibid. p.52.
- 136 Ibid. p.52.
- 137 Anthony McAuley, « DMCC removes Kaloti from Dubai Good Delivery list over gold sourcing », The National, 13 avril 2015, www.thenational.ae/business/dmcc-removes-kaloti-from-dubai-good-delivery-list-over-gold-sourcing-1.34979.
- 138 Site internet de Kaloti Precious Metals accessible à l'adresse : www.kalotipm.com
- 139 James Doran, « The UAE alchemist who turned fields of scrap into a factory of gold », The National, 7 avril 2013, www.thenational.ae/business/the-uae-alchemist-who-turned-fields-of-scrap-into-a-factory-of-gold-1.305887.
- 140 Ibid.
- 141 Diligencia Group, Al Kaloti Jewellers Factory LLC. Date d'enregistrement : 9 mars 1991.
- 142 Camilla Hall et Jack Farchy, « Kaloti drives Dubai's rising share of precious metals refining », Financial Times, 3 juin 2013, www.ft.com/content/8275ff16-cc2d-11e2-9cf7-00144feab7de.
- 143 James Doran, « The UAE alchemist who turned fields of scrap into a factory of gold », The National, 7 avril 2013, www.thenational.ae/business/the-uae-alchemist-who-turned-fields-of-scrap-into-a-factory-of-gold-1.305887.
- 144 Kaloti Precious Metals, « About Us – History », accédé le 24 mars 2020 : www.kalotipm.com/About-Us
- 145 Ibid.; Sananda Sahoo, « Kaloti opens gold refinery in Suriname », The National, 3 mars 2015, www.thenational.ae/business/kaloti-opens-gold-refinery-in-suriname-1.88806.
- 146 Joseph Mann, « Kaloti Metals & Logistics buys and sells gold », The Miami Herald, 4 janvier 2015, www.miamiherald.com/news/business/biz-monday/article5418954.html; Kaloti Precious Metals, brochure, accédé le 12 avril : <https://bullion.directory/wp-content/uploads/2017/03/Kaloti-Brochure.pdf>.
- 147 Kaloti Precious Metals, « About Us », accédé le 5 mai 2020 : www.kalotipm.com/About-Us
- 148 Kaloti Precious Metals, « Locate Our Offices », accédé le 6 mai 2020 : www.kalotipm.com/Contact-Us
- 149 Trade Arabia, « Kaloti appoints MD for financial institutions », 13 août 2013, www.tradearabia.com/news/BANK_240925.html.
- 150 Kaloti Precious Metals, « Locate Our Offices », accédé le 6 mai 2020 : www.kalotipm.com/Contact-Us
- 151 Ministry of Economy UAE, National Economic Register, accédé le 7 mai 2020 : https://cbls.economy.gov.ae/Search_By_BN.aspx. Kaloti Trans DMCC est enregistrée depuis 2014.
- 152 Kaloti Precious Metals, brochure, accédé le 12 avril : <https://bullion.directory/wp-content/uploads/2017/03/Kaloti-Brochure.pdf>.
- 153 Simon Bowers, « Billion dollar gold market in Dubai where not all was as it seemed », The Guardian, 25 février 2014, www.theguardian.com/business/2014/feb/25/billion-dollar-gold-market-dubai-kaloti.
- 154 Market Screener, accédé le 15 avril 2020 : www.marketscreener.com/business-leaders/Osama-AI-Kalouti-09HLFP-E/biography/.
- 155 James Doran, « The UAE alchemist who turned fields of scrap into a factory of gold », The National, 7 avril 2013, www.thenational.ae/business/the-uae-alchemist-who-turned-fields-of-scrap-into-a-factory-of-gold-1.305887.
- 156 Profil LinkedIn de Monzer Zouher Medakka, accédé le 15 avril 2020 : www.linkedin.com/in/monzer-medakka-370a45b7/?originalSubdomain=ae.
- 157 Profil LinkedIn de Dina Kaloti, accédé le 16 avril 2020 : www.linkedin.com/in/dina-kaloti-45912466/
- 158 London High Court of Justice, « Approved Judgement, Rihan v. Ernst & Young Global Ltd and others ». Paragraph 117. 17 avril 2020. www.judiciary.uk/wp-content/uploads/2020/04/Rihan-v.-EY-Global-Ltd-and-others-Approved-Judgment-17-April-2020.pdf.

- 159 Profil LinkedIn de Tarek El-Mdaka, accédé le 16 avril 2020 : www.linkedin.com/in/tarek-el-mdaka-27b41814/.
- 160 Joseph Mann, « Kaloti Metals & Logistics buys and sells gold », The Miami Herald, 4 janvier 2015, www.miamiherald.com/news/business/biz-monday/article5418954.html.
- 161 Kaloti Precious Metals, « About Us, Business Facts », accédé le 10 avril 2020 : www.kalotipm.com/About-Us
- 162 France 2, Cash Investigation, « Cannabis la multinationale du blanchiment », 29 octobre 2019, www.france.tv/france-2/cash-investigation/1088313-cannabis-la-multinationale-du-blanchiment.html.
- 163 Entretien de SWISSAID avec un spécialiste du secteur de l'or, février 2020, Dubaï.
- 164 James Doran, « The UAE alchemist who turned fields of scrap into a factory of gold », The National, 7 avril 2013, www.thenational.ae/business/the-uae-alchemist-who-turned-fields-of-scrap-into-a-factory-of-gold-1.305887.
- 165 Ibid.
- 166 DMCC, « Notice: Kaloti Gold Factory LLC placement on former list of DMCC's Dubaï Good Delivery refineries », septembre 2015.
- 167 DMCC, « DGD Gold Members ; Former list », accessible sur la page « Accreditation initiatives », accédé le 29 avril 2020 : www.dmcc.ae/gateway-to-trade/commodities/gold/accreditation-initiatives.
- 168 Kaloti Precious Metals, « New Refinery Update », accédé le 19 avril 2020 : www.kalotipm.com/Media-Center.
- 169 Kaloti Precious Metals, « Kaloti begins construction on one of the world's largest precious metals refineries », 9 décembre 2013, www.kalotipm.com/Media-Center-PressReleases-Details/2/KALOTI-BEGINS-CONSTRUCTION-ON-ONE-OF-THE-WORLDS-LARGEST-PRECIOUS-METALS-REFINERIES.
- 170 www.kalotipm.com/Media-Center
- 171 Ministry of Economy UAE, National Economic Register, accédé le 24 mai 2020 : https://cbls.economy.gov.ae/Search_By_BN.aspx.
- 172 Entretiens de SWISSAID avec plusieurs acteurs du secteur de l'or, Dubaï, février 2020. Entretien de SWISSAID avec un ancien responsable d'une raffinerie LBMA, 6 mai 2020.
- 173 Communication écrite de Shazib Majeed, 29 mars 2020.
- 174 Entretien de SWISSAID avec un ancien responsable d'une raffinerie LBMA, 30 avril 2020.
- 175 Entretien de SWISSAID avec un spécialiste du secteur de l'or, février 2020, Dubaï.
- 176 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020.
- 177 Gold Bars Worldwide, « Kaloti Jewellery Group », juillet 2010, https://goldbarsworldwide.com/PDF/NBA_39_KalotiGoldBars.pdf.
- 178 Global Witness, « City of Gold », février 2014, https://cdn.globalwitness.org/archive/files/library/dubai_gold_layout_lr.pdf.
- 179 Ibid. p.5.
- 180 Ibid. p.2, p.5, p.7.
- 181 Ibid. p.6.
- 182 Ibid. p.7
- 183 France 2, Cash Investigation, « Cannabis la multinationale du blanchiment », 29 octobre 2019, www.france.tv/france-2/cash-investigation/1088313-cannabis-la-multinationale-du-blanchiment.html.
- 184 London High Court of Justice, « Approved Judgement, Rihan v. Ernst & Young Global Ltd and others », paragraphe 3, 17 avril 2020. www.judiciary.uk/wp-content/uploads/2020/04/Rihan-v.-EY-Global-Ltd-and-others-Approved-Judgment-17-April-2020.pdf.
- 185 London High Court of Justice, « Approved Judgement, Rihan v. Ernst & Young Global Ltd and others », paragraphe 3, 17 avril 2020. www.judiciary.uk/wp-content/uploads/2020/04/Rihan-v.-EY-Global-Ltd-and-others-Approved-Judgment-17-April-2020.pdf.
- 186 BBC, « EY: Gold, drug money and a major auditor's 'cover-up' », 28 October 2019. www.bbc.co.uk/news/uk-50194681.
- 187 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020. Traduit de l'anglais « Kaloti have never bought, stored on their property or, indeed, ever seen gold bars coated with silver (from Morocco or anywhere else). »
- 188 London High Court of Justice, « Approved Judgement, Rihan v. Ernst & Young Global Ltd and others », paragraphe 749, 17 avril 2020. www.judiciary.uk/wp-content/uploads/2020/04/Rihan-v.-EY-Global-Ltd-and-others-Approved-Judgment-17-April-2020.pdf.
- 189 London High Court of Justice, « Approved Judgement, Rihan v. Ernst & Young Global Ltd and others », paragraphe 700, 17 avril 2020. www.judiciary.uk/wp-content/uploads/2020/04/Rihan-v.-EY-Global-Ltd-and-others-Approved-Judgment-17-April-2020.pdf; Global Witness, « City of Gold », février 2014, https://cdn.globalwitness.org/archive/files/library/dubai_gold_layout_lr.pdf, p.11.
- 190 London High Court of Justice, « Approved Judgement, Rihan v. Ernst & Young Global Ltd and others », paragraphe 298, 17 avril 2020. www.judiciary.uk/wp-content/uploads/2020/04/Rihan-v.-EY-Global-Ltd-and-others-Approved-Judgment-17-April-2020.pdf.
- 191 Global Witness, « City of Gold », février 2014, https://cdn.globalwitness.org/archive/files/library/dubai_gold_layout_lr.pdf, p.8-10.
- 192 London High Court of Justice, « Approved Judgement, Rihan v. Ernst & Young Global Ltd and others », paragraphe 694, 17 avril 2020. www.judiciary.uk/wp-content/uploads/2020/04/Rihan-v.-EY-Global-Ltd-and-others-Approved-Judgment-17-April-2020.pdf.

- 193 London High Court of Justice, « Approved Judgement, Rihan v. Ernst & Young Global Ltd and others », paragraphe 888, 17 avril 2020.
www.judiciary.uk/wp-content/uploads/2020/04/Rihan-v.-EY-Global-Ltd-and-others-Approved-Judgment-17-April-2020.pdf.
- 194 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020. Traduit de l'anglais : « Kaloti strongly disputes many of the matters of fact which were presented to the Court by the parties and which were demonstrably untrue. »
- 195 Grant Thornton, « Independent reasonable assurance report (ISAE 3000) to Kaloti Jewellery International DMCC », mars 2015.
- 196 Anthony McAuley, « DMCC removes Kaloti from Dubai Good Delivery list over gold sourcing », The National, 13 avril 2015, www.thenational.ae/business/dmcc-removes-kaloti-from-dubai-good-delivery-list-over-gold-sourcing-1.34979.
- 197 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020. Traduit de l'anglais : « There have never been any grounds to justify the removal or expulsion of Kaloti from the DMCC GDL. »
- 198 DMCC, « Notice: Kaloti Gold Factory LLC placement on former list of DMCC's Dubai Good Delivery refineries », septembre 2015.
- 199 Anthony McAuley, « DMCC removes Kaloti from Dubai Good Delivery list over gold sourcing », The National, 13 avril 2015, <https://www.thenational.ae/business/dmcc-removes-kaloti-from-dubai-good-delivery-list-over-gold-sourcing-1.34979>.
- 200 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020. Traduit de l'anglais : « The DMCC publically invited Kaloti Jewellery Factory (the Sharjah refinery) to apply to rejoin the GD list without restriction, but as this refinery was in the process of being shut (as indeed it now is) to be replaced by a new one, it made absolutely no commercial sense for Kaloti to reapply. »
- 201 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020. Traduit de l'anglais : « Any new refinery must have 3 years production and meet the relevant DMCC criteria before it can apply to be a DMCC GD refiner and the new refinery has not yet completed this period of operation. »
- 202 Ministry of Economy UAE, National Economic Register, accédé le 3 juin 2020 : https://cbls.economy.gov.ae/Search_By_BN.aspx.
- 203 Responsible Minerals Initiative, « Conformant Gold Refiners », accédé le 15 juin 2020 : www.responsiblemineralsinitiative.org/responsible-minerals-assurance-process/smelter-refiner-lists/gold-refiners-list/conformant-gold-refiners/.
- 204 Shanghai Gold Exchange, Membership, accédé le 14 juin 2020 : www.en.sge.com.cn/membership_ListofMembers_internationalboard.
- 205 Borsa Istanbul, Members, accédé le 14 juin 2020 : www.borsaistanbul.com/en/members/members-list?y=201.
- 206 Kaloti Precious Metals, Accreditations & Memberships, accédé le 28 mars 2020 : www.kalotipm.com/About-Us
- 207 Grant Thornton, « Independent reasonable assurance report to Kaloti Jewellery International DMCC », 18 août 2014, www.kalotipm.com/userfiles/file/GTASSURANCE-REPORT.pdf, p.5.
- 208 Grant Thornton, « Independent reasonable assurance report (ISAE 3000) to Kaloti Jewellery International DMCC », mars 2015. p.5.
- 209 Kaloti Precious Metals, « Compliance Report – DMCC Responsible Sourcing of Precious Metals Guidance », 10 juillet 2014, www.kalotipm.com/userfiles/file/KPMCOMPLIANCE-REPORT.pdf, p.7.
- 210 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020. Traduit de l'anglais « Kaloti engages with responsible ASM miners, employing all appropriate OECD due diligence protocols ».
- 211 Entretien de SWISSAID avec un ancien responsable d'une raffinerie LBMA, 30 avril 2020.
- 212 Communication écrite de Shazib Majeed, 29 mars 2020.
- 213 Oscar Castilla Contreras, « Switzerland – a Hub for Risky Gold », Society for Threatened Peoples, mars 2018, www.gfbv.ch/wp-content/uploads/bericht_gold_englisch_maerz_18.pdf.
- 214 Echange téléphonique avec William Mckeag, CEO Gulf Gold Refinery Services - T.L.I Global, 17 février 2020.
- 215 Février 2020, Dubaï.
- 216 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020.
- 217 Ibid.
- 218 Entretiens de SWISSAID avec plusieurs acteurs du secteur de l'or, février 2020, Dubaï.
- 219 Mail de Louis Maréchal, expert de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises, 12 mai 2020.
- 220 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020. Traduit de l'anglais : « it would not have been an accurate reflection of reality, Kaloti's policies or their attitude toward responsible sourcing ».
- 221 International Crisis Group, « Getting a Grip on Central Sahel's Gold Rush », novembre 2019, www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso/282-reprendre-en-main-la-ruee-vers-lor-au-sahel-central.
- 222 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020.
- 223 Ibid.
- 224 Ibid.
- 225 Ibid.
- 226 Ibid.
- 227 Profil LinkedIn de Shaukat Hussain, accédé le 15 mai 2020 : www.linkedin.com/in/shaukat-hussain-4369759/.
- 228 Entretien de SWISSAID avec un trader, souk de l'or à Dubaï, février 2020.

- 229 France 2, Cash Investigation, « Cannabis la multinationale du blanchiment », 29 octobre 2019, www.france.tv/france-2/cash-investigation/1088313-cannabis-la-multinationale-du-blanchiment.html.
- 230 Kaloti Precious Metals, « Compliance Report – DMCC Responsible Sourcing of Precious Metals Guidance », 10 juillet 2014, www.kalotipm.com/userfiles/file/KPMCOMPLIANCE-REPORT.pdf, p.7.
- 231 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020.
- 232 Ibid. Traduit de l'anglais : « At worst, the clerk misinformed the reporter or, more likely had misunderstood the reporter's question ».
- 233 Ibid. Traduit de l'anglais : « Kaloti's clerks have no authority to accept gold from anyone who had not previously passed relevant anti-money laundering checks and been formerly taken on as an account ».
- 234 Ibid.
- 235 Raphaëlle Chevrillon-Guibert, « Le Boom de l'or au Soudan », Revue internationale de politique de développement, 2016, <https://journals.openedition.org/poldev/2231#quotation>.
- 236 Selon les chiffres des Nations Unies.
- 237 RTS, « CPI : mandat d'arrêt contre le soudanais el-Béchir », 6 mars 2009, www.rts.ch/info/monde/924612-cpi-mandat-d-arret-contre-le-soudanais-el-bechir.html;
Cour Pénale Internationale, « Affaire Al Bashir », accédé le 21 mai 2020 : www.icc-cpi.int/darfur/albashir?ln=fr.
- 238 Oscar Castilla Contreras, « Switzerland – a Hub for Risky Gold », Society for Threatened Peoples, mars 2018, www.gfbv.ch/wp-content/uploads/bericht_gold_englisch_maerz_18.pdf, p.37;
Sudan Transparency Initiative, « The politics of mining and trading of gold in Sudan: Challenges of corruption and lack of transparency », 2017, www.democracyfirstgroup.org/wp-content/uploads/2017/11/Gold-report-English.pdf, p.59 ;
London High Court of Justice, « Approved Judgement, Rihan v. Ernst & Young Global Ltd and others ». Paragraphe 116. 17 avril 2020. www.judiciary.uk/wp-content/uploads/2020/04/Rihan-v.-EY-Global-Ltd-and-others-Approved-Judgment-17-April-2020.pdf.
- 239 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020.
- 240 Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan en application du paragraphe 2 de la résolution 2200 (2015) du Conseil de sécurité », S/2016/805, 22 septembre 2016, www.undocs.org/fr/s/2016/805, p.5.
- 241 BBC, « Sudan's al-Bashir opens large gold refinery in Khartoum », 20 septembre 2012, www.bbc.com/news/world-africa-19656106.
- 242 Ibid.
- 243 The Republic of Sudan, Ministry of Finance and National Economy, « A pilot study on role of mining sector to economic diversification », 9 mai 2015, www.gras.gov.sd/files/Mining%20Final.pdf, p.19.
- 244 Ibid. p.19.
- 245 Sudan Tribune, « Sudan's central bank places moratorium on gold ore exports », 12 décembre 2012, www.sudantribune.com/spip.php?article44842;
Ali Mirghani et Khalid Abdelaziz, « Sudan opens up gold market in bid to raise revenue », Reuters, 9 janvier 2020, www.reuters.com/article/us-sudan-gold-idUSKBN1Z81M2.
- 246 Ali Mirghani et Khalid Abdelaziz, « Sudan opens up gold market in bid to raise revenue », Reuters, 9 janvier 2020, www.reuters.com/article/us-sudan-gold-idUSKBN1Z81M2.
- 247 Radio Dabanga, « Bank of Sudan announces new gold policies », 26 mars 2017, www.dabangasudan.org/en/all-news/article/bank-of-sudan-announces-new-gold-policies.
- 248 Khalid Abdelaziz et Patrick Werr, « Sudan further opens gold trade to private sector », Reuters, 17 juin 2020, www.reuters.com/article/us-sudan-gold/sudan-further-opens-gold-trade-to-private-sector-idUSKBN23024R.
- 249 DMCC Independent Governance Committee, « DMCC's Responsible Sourcing Initiatives Members Reports for Review by DMCC's IGC », 10 mars 2015. Traduit de l'anglais : « Sudan Gold Refinery is one the major supplier of Kaloti ».
- 250 The Republic of Sudan, Ministry of Finance and National Economy, « A pilot study on role of mining sector to economic diversification », 9 mai 2015, www.gras.gov.sd/files/Mining%20Final.pdf, p.26.
Traduit de l'anglais : « Kaloti Precious Metals (...) is the major customer for the Central Bank of Sudan. »
- 251 Entretien de SWISSAID avec une source, février 2020 ;
entretiens de Global Witness avec plusieurs sources, avril 2018, mai 2020 et juin 2020.
- 252 Global Financial Integrity, « Sudan and Trade Integrity », mai 2020, https://secureservercdn.net/45.40.149.159/34n.8bd.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/05/Sudan-Report-2020_FINAL.pdf, p.64.
- 253 Ibid. p.77.
- 254 BBC, « Les impitoyables trafiquants d'or qui dirigent le Soudan », 6 avril 2020, www.bbc.com/afrique/region-49076496.
- 255 The Republic of Sudan, Ministry of Finance and National Economy, « A pilot study on role of mining sector to economic diversification », 9 mai 2015, www.gras.gov.sd/files/Mining%20Final.pdf, p.26.
- 256 Ibid. p.26.

- 257 Ibid. p.26. Traduit de l'anglais: « The risks associated with the sanctions and the monopolistic situation of Kaloti Metals explain the lower prices received by the CBoS. »
- 258 DMCC Independent Governance Committee, « DMCC's Responsible Sourcing Initiatives Members Reports for Review by DMCC's IGC », 10 mars 2015. Traduit de l'anglais: « Sudan Gold Refinery is one the major supplier of Kaloti. »
- 259 Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan en application du paragraphe 2 de la résolution 2200 (2015) du Conseil de sécurité », S/2016/805, 22 septembre 2016, www.undocs.org/fr/s/2016/805, p.5.
- 260 Reuters, « Special Report: The Darfur conflict's deadly gold rush », 8 octobre 2013, www.reuters.com/article/us-sudan-darfur-gold/special-report-the-darfur-conflicts-deadly-gold-rush-idUSBRE99707G20131008; BBC, « Les impitoyables trafiquants d'or qui dirigent le Soudan », 6 avril 2020, www.bbc.com/afrique/region-49076496.
- 261 Reuters, « Special Report: The Darfur conflict's deadly gold rush », 8 octobre 2013, www.reuters.com/article/us-sudan-darfur-gold/special-report-the-darfur-conflicts-deadly-gold-rush-idUSBRE99707G20131008
- 262 Omer Ismail et Akshaya Kumar, « Darfur's Gold Rush, State-Sponsored Atrocities 10 years After the Genocide », Enough Project, mai 2013, p.1.
- 263 Reuters, « Special Report: The Darfur conflict's deadly gold rush », 8 octobre 2013, www.reuters.com/article/us-sudan-darfur-gold/special-report-the-darfur-conflicts-deadly-gold-rush-idUSBRE99707G20131008
- 264 Omer Ismail et Akshaya Kumar, « Darfur's Gold Rush, State-Sponsored Atrocities 10 years After the Genocide », Enough Project, mai 2013, p.9
- 265 Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan en application du paragraphe 2 de la résolution 2200 (2015) du Conseil de sécurité », S/2016/805, 22 septembre 2016, www.undocs.org/fr/s/2016/805.
- 266 Ibid. p.5.
- 267 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020.
- 268 Ibid.
- 269 Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan en application du paragraphe 2 de la résolution 2200 (2015) du Conseil de sécurité », S/2016/805, 22 septembre 2016, www.undocs.org/fr/s/2016/805, p.43.
- 270 Ibid. p.5.
- 271 Ibid. p.42.
- 272 Ibid. p.41.
- 273 Human Rights Watch, « Soudan: Nouvelles attaques contre les civils au Darfour », 21 mars 2014, www.hrw.org/fr/news/2014/03/21/soudan-nouvelles-attaques-contre-les-civils-au-darfour; Conseil de sécurité des Nations Unies, « Musa Hilal Abdalla Alnsiem », accédé le 24 juin 2020 : www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1591/materials/summaries/individual/musa-hilal-abdalla-alsiem.
- 274 BBC, « Les impitoyables trafiquants d'or qui dirigent le Soudan », 6 avril 2020, www.bbc.com/afrique/region-49076496.
- 275 Le Point, « Soudan : arrestation du chef d'une milice du Darfour », 27 novembre 2017, www.lepoint.fr/monde/soudan-arrestation-du-chef-d-une-milice-du-darfour-27-11-2017-2175449_24.php.
- 276 BBC, « Les impitoyables trafiquants d'or qui dirigent le Soudan », 6 avril 2020, www.bbc.com/afrique/region-49076496.
- 277 Ibid.
- 278 Jean-Philippe Rémy, « Au Soudan, Hemetti, le général sanglant qui voulait être roi », Le Monde, 15 juin 2019, www.lemonde.fr/afrique/article/2019/06/15/au-soudan-hemetti-le-general-sanglant-qui-voulait-etre-roi_5476564_3212.html.
- 279 Amnesty International, « Sudan : Fresh evidence of government-sponsored crimes in Darfur shows drawdown of peacekeepers premature and reckless », 11 juin 2019, www.amnesty.org/en/latest/news/2019/06/sudan-fresh-evidence-of-government-sponsored-crimes-in-darfur-shows-drawdown-of-peacekeepers-premature-and-reckless/.
- 280 Sudan Transparency Initiative, « The politics of mining and trading of gold in Sudan: Challenges of corruption and lack of transparency », 2017, www.democracyfirstgroup.org/wp-content/uploads/2017/11/Gold-report-English.pdf, p.56.
- 281 Ibid. p.56.
- 282 Ruth Michaelson, « Militia strike gold to cast a shadow over Sudan's hopes of prosperity », The Guardian, 10 février 2020, www.theguardian.com/global-development/2020/feb/10/militia-strike-gold-to-cast-a-shadow-over-sudans-hopes-of-prosperity; Global Witness, « Exposing the RSF's secret financial network », 9 décembre 2019, www.globalwitness.org/en/campaigns/conflict-minerals/exposing-rsfs-secret-financial-network/
- 283 Global Witness, « Exposing the RSF's secret financial network », 9 décembre 2019, www.globalwitness.org/en/campaigns/conflict-minerals/exposing-rsfs-secret-financial-network/
- 284 Ibid.
- 285 Ibid.
- 286 Abdelaziz, Georgy, El Dahan, « Exclusive: Sudan militia leader grew rich by selling gold », Reuters, 26 novembre 2019, www.reuters.com/article/us-sudan-gold-exclusive/exclusive-sudan-militia-leader-grew-rich-by-selling-gold-idUSKBN1Y01DQ.
- 287 Ibid.
- 288 Ibid.

- 289 Entretiens de Global Witness avec une source, avril 2018.
- 290 Abdelaziz, Georgy, El Dahan, « Exclusive: Sudan militia leader grew rich by selling gold », Reuters, 26 novembre 2019, www.reuters.com/article/us-sudan-gold-exclusive/exclusive-sudan-militia-leader-grew-rich-by-selling-gold-idUSKBN1Y01DQ.
- 291 Jean-Baptiste Gallopin, « Bad company: how dark money threatens Sudan's transition », European Council on Foreign Relations, juin 2020, www.ecfr.eu/publications/summary/bad_company_how_dark_money_threatens_sudans_transition#_ftn45, p.5.
- 292 Global Witness, « Exposing the RSF's secret financial network », 9 décembre 2019, www.globalwitness.org/en/campaigns/conflict-minerals/exposing-rsfs-secret-financial-network/
- 293 Ibid.
- 294 Jean-Philippe Rémy, « Au Soudan, Hemetti, le général sanglant qui voulait être roi », Le Monde, 15 juin 2019, www.lemonde.fr/afrique/article/2019/06/15/au-soudan-hemetti-le-general-sanglant-qui-voulait-etre-roi_5476564_3212.html; Le Temps, « La répression a fait plus de 100 morts en trois jours au Soudan », 6 juin 2019, www.letemps.ch/monde/repression-plus-100-morts-trois-jours-soudan.
- 295 Jean-Philippe Rémy, « Au Soudan, Hemetti, le général sanglant qui voulait être roi », Le Monde, 15 juin 2019, www.lemonde.fr/afrique/article/2019/06/15/au-soudan-hemetti-le-general-sanglant-qui-voulait-etre-roi_5476564_3212.html
- 296 Market Screener, « Gold: Sudan's Aljunade passes Jabal Amer gold concession to government – ministry », 19 mars 2020, www.marketscreener.com/GOLD-4947/news/gold-Sudan-s-Aljunade-passes-Jabal-Amer-gold-concession-to-government-ministry-30187713/.
- 297 Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan en application du paragraphe 2 de la résolution 2455 (2019) du Conseil de sécurité », 14 janvier 2020, <https://undocs.org/fr/S/2020/36>, p.13.
- 298 « DMCC Independent Governance Committee, « DMCC's Responsible Sourcing Initiatives Members Reports for Review by DMCC's IGC », 10 mars 2015. Traduit de l'anglais: « Sudan Gold Refinery is one the major supplier of Kaloti ».
- 299 OCDE, « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque », 2016. www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-Devoir-Diligence-Minerais-%20Edition3.pdf, p.24.
- 300 Ibid. p.23.
- 301 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020. Traduit de l'anglais : « Kaloti verifiably conducts and has conducted all appropriate enhanced due diligence protocols, as described in Annex II of the Guidance, in respect of all relevant transactions when sourcing from any 'Conflict Affected or High Risk Area'. »
- 302 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020.
- 303 Ibid.
- 304 Ibid.
- 305 OCDE, « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque », 2016. www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-Devoir-Diligence-Minerais-%20Edition3.pdf, p.12.
- 306 Entretien de SWISSAID avec une source, février 2020.
- 307 La Mancha, « La Mancha forms a strategic alliance with Evolution in Australia and exists from Sudan to refocus its growth strategy in West Africa », 20 avril 2015, www.lamancha.ca/images/news/2015/150420-LMA-forms-strategic-alliance-with-EVN-VDEF.pdf
- 308 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020.
- 309 Kaloti Precious Metals, « Kaloti opens Suriname's first gold refinery », accédé le 27 mars 2020: www.kalotipm.com/Media-Center-PressReleases-Details/7/KALOTI-OPENS-SURINAMES-FIRST-GOLD-REFINERY.
- 310 Ibid.
- 311 Entretien de SWISSAID avec un ancien responsable d'une raffinerie LBMA, 6 mai 2020.
- 312 Simon Romero, « Returned to Power, a Leader Celebrates a Checkered Past », New York Times, 2 mai 2011, www.nytimes.com/2011/05/03/world/americas/03suriname.html
- 313 Hannah Stone, « The Comeback of Suriname's Narco-President », InSight Crime, 4 mai 2011, www.insightcrime.org/news/analysis/the-comeback-of-surinames-narco-president
- 314 Le Monde, « Suriname: la défaite du président sortant Dési Bouterse confirmée par le conseil électoral », 20 juin 2020, www.lemonde.fr/international/article/2020/06/20/suriname-la-defaite-du-president-sortant-desi-bouterse-confirmee-par-le-conseil-electoral_6043546_3210.html.
France 24, « Suriname president sentenced to 20 years for 1982 killings », 29 novembre 2019, www.france24.com/en/20191129-suriname-president-sentenced-to-20-years-for-1982-killings.
- 315 Ibid.
- 316 World Bank, « Suriname Competitiveness and Sector Diversification Project, Rapid Social Assessment », juin 2019, <http://documents.worldbank.org/curated/en/473361549897914424/pdf/Rapid-Social-Assessment.pdf>.
- 317 Ibid.

- 318 Douglas Farah & Kathryn Babineau, « Suriname: The New Paradigm of a Criminalized State », Center for a Secure Free Society, mars 2017, www.securefreesociety.org/wp-content/uploads/2017/03/Global-Dispatch-Issue-3-FINAL.pdf.
- 319 Ibid. p.10.
- 320 Entretien de SWISSAID avec une raffinerie suisse, novembre 2019.
- 321 Entretien de SWISSAID avec une société de transport, février 2020.
- 322 Douglas Farah & Kathryn Babineau, « Suriname: The New Paradigm of a Criminalized State », Center for a Secure Free Society, mars 2017, www.securefreesociety.org/wp-content/uploads/2017/03/Global-Dispatch-Issue-3-FINAL.pdf, p.7.
- 323 OCDE, « Due diligence in Colombia's gold supply chain, where does Colombian gold go? », 2018, <https://mneguidelines.oecd.org/Where-does-Colombian-Gold-Go-EN.pdf>, p.8.
- 324 Ibid. p.8.
- 325 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020
- 326 Kaloti Precious Metals, « Government of Suriname refutes SFS article », accédé le 12 juin 2020 : www.kalotipm.com/Media-Center-News-Details/7/PRESS-RELEASE-BY-SURINAME-GOVERNMENT.
Traduit de l'anglais : « Kaloti and its subsidiary KSMH have an outstanding global reputation »
- 327 EITI, « EITI Report of the Republic of Suriname », mai 2019, https://eitipuriname.org/wp-content/uploads/2019/04/Suriname_EITI_report_2016.pdf p.39.
- 328 Ministry of Economy UAE, National Economic Register, accédé le 3 juin 2020 : https://cbls.economy.gov.ae/Search_By_BN.aspx.
- 329 TradeArabia, « UAE group to set up mint house in Suriname », 22 décembre 2011, www.tradearabia.com/news/RET_209949.html. Traduit de l'anglais : « A significant part of the gold from the Surinamese small scale mining industry is already being exported to our refinery in Dubai for further processing ».
- 330 Kaloti Precious Metals, « Kaloti opens Suriname's first gold refinery », accédé le 27 mars 2020: www.kalotipm.com/Media-Center-PressReleases-Details/7/KALOTI-OPENS-SURINAMES-FIRST-GOLD-REFINERY.
Traduit de l'anglais: « It will also increase the supply of gold to Dubai, and specifically to Kaloti's new US\$ 60 million gold refinery, which is currently being built in the Emirate ».
- 331 Kaloti Precious Metals, « Interview of Tarek El Mdaka, Co-CEO, Kaloti Precious Metals », accédé le 17 avril 2020: www.kalotipm.com/Media-Center-PressReleases-Details/16/INTERVIEW-OF-TAREK-EL-MDAKA--Co-CEO-KALOTI-PRECIOUS-METALS.
- 332 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020. Traduit de l'anglais : « KSMH is mandated to perform gold inspections on behalf of the Suriname Government and provide assaying, vaulting and testing facilities »
- 333 BDO, « Confirmation Kaloti Suriname Mint House existence and operations », 25 avril 2017, www.kalotipm.com/userfiles/file/BDO-KSMH.PDF.
- 334 Douglas Farah & Kathryn Babineau, « Suriname: The New Paradigm of a Criminalized State », Center for a Secure Free Society, mars 2017, www.securefreesociety.org/wp-content/uploads/2017/03/Global-Dispatch-Issue-3-FINAL.pdf, p.6.
Traduit de l'anglais: « The government can certify the exports of any amount of gold, real and fictitious, from a refinery that exists only on paper ».
- 335 BDO, « Confirmation Kaloti Suriname Mint House existence and operations », 25 avril 2017, www.kalotipm.com/userfiles/file/BDO-KSMH.PDF. Traduit de l'anglais: « The company is designated as the institution for the handling of gold prior to the export thereof. Handling of gold is the minting, casting and melting into bars, the assaying to determine purity and the stamping of gold by the company ».
- 336 Douglas Farah & Kathryn Babineau, « Suriname: The New Paradigm of a Criminalized State », Center for a Secure Free Society, mars 2017, www.securefreesociety.org/wp-content/uploads/2017/03/Global-Dispatch-Issue-3-FINAL.pdf, p.6.
- 337 Kaloti Precious Metals, « Government of Suriname refutes SFS article », accédé le 12 juin 2020 : www.kalotipm.com/Media-Center-News-Details/7/PRESS-RELEASE-BY-SURINAME-GOVERNMENT.
Traduit de l'anglais: « KSMH does not sell gold, but rather processes locally produced gold belonging to its clients, allowing for high-quality, safe and transparent exports from Suriname ».
- 338 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020. Traduit de l'anglais : « KSMH neither buys nor sells, imports or exports gold and it, therefore, does not source any gold from Paramaribo, Suriname or any other place whatsoever ».
- 339 Kaloti Precious Metals, « Kaloti opens Suriname's first gold refinery », accédé le 27 mars 2020: www.kalotipm.com/Media-Center-PressReleases-Details/7/KALOTI-OPENS-SURINAMES-FIRST-GOLD-REFINERY.
- 340 UN Comtrade International Statistics Database, accédé le 17 mars 2020 : www.comtrade.un.org
- 341 Kaloti Precious Metals, « Kaloti opens Suriname's first gold refinery », accédé le 27 mars 2020: www.kalotipm.com/Media-Center-PressReleases-Details/7/KALOTI-OPENS-SURINAMES-FIRST-GOLD-REFINERY.
Traduit de l'anglais: « It is expected to eventually produce as much as 60 tons of refined gold when it is running at full operational capacity ».
- 342 Government of the Republic of Suriname, « 2017-2021 Policy Development Plan », Janvier 2017, www.planningofficesuriname.com/wp-content/uploads/2018/02/2017-2021-DEVELOPMENT-PLAN.pdf

- 343 Ibid. Traduit de l'anglais: « The gold refinery means an increase of the state revenues. »
- 344 TradeArabia, Dubai's Kaloti to set up gold refinery in Surinam, 16 mars 2013, www.tradearabia.com/news/IND_232354.html.
- 345 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020. Traduit de l'anglais: « Whilst it is envisaged that the KSMH will, at some time in the future, begin operating as a refinery, it has not yet commenced refining and it is not currently known if and when this will occur ».
- 346 Joshi Apoorva, « Gold mining explodes in Suriname, puts forests and people at risk », Mongabay, 30 octobre 2015; <https://news.mongabay.com/2015/10/gold-mining-explodes-in-suriname-puts-forests-and-people-at-risk/>.
- 347 United States Department of State, « 2018 Trafficking in Persons Report – Suriname », 28 juin 2018, www.refworld.org/docid/5b3e0a6f3.html.
- 348 United States Department of State, Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs, « International Narcotics Control Strategy Report, Volume II, Money Laundering », mars 2020, www.state.gov/wp-content/uploads/2020/03/Tab-2-INCSR-Vol-2-508.pdf, p.180
- 349 Entretien de SWISSAID avec Bram Ebus, journaliste d'investigation et criminologue, 8 mai 2020.
- 350 Ibid.
- 351 Ibid.
- 352 IISD, « IGF Mining Policy Framework Assessment, Suriname », mai 2017, www.iisd.org/sites/default/files/publications/suriname-mining-policy-framework-assessment-en.pdf. p.16.
- 353 Ibid. p.16.
- 354 Kaieteur News, « Majority of smuggled gold taken to Suriname via planes », 28 août 2015, www.kaieteurnews.com/2015/08/28/majority-of-smuggled-gold-taken-to-suriname-via-planes/.
- 355 Inews Guyana, « Close to 60% of Guyana's gold smuggled overseas », 7 janvier 2016, www.inewsguyana.com/close-to-60-of-guyanas-gold-smuggled-overseas-trotman/.
- 356 Nehamas, Weaver & Wyss, « As feds target blood gold and dirty money, this Miami refinery has bigger problems », The Miami Herald, 21 décembre 2018, www.miamiherald.com/news/business/article223213905.html.
- 357 Ibid.
- 358 Joseph Mann, « Kaloti Metals & Logistics buys and sells gold », The Miami Herald, 4 janvier 2015, www.miamiherald.com/news/business/biz-monday/article5418954.html
- 359 Ibid.
- 360 Ibid.
- 361 Ibid.
- 362 Ibid.
- 363 Kaloti Precious Metals, « About Us – History », accédé le 24 mars 2020: www.kalotipm.com/About-Us.
- 364 Joseph Mann, « Kaloti Metals & Logistics buys and sells gold », The Miami Herald, 4 janvier 2015, www.miamiherald.com/news/business/biz-monday/article5418954.html
- 365 Oscar Castilla, « Los vuelos secretos del oro ilegal », Ojo Publico, 5 décembre 2014, <https://ojo-publico.com/12/los-vuelos-secretos-del-oro-ilegal/>;
Miguel Ampudia, « Mitad de exportadoras de oro en la mira por minería ilegal », ProActivo, 12 février 2014, <https://proactivo.com.pe/mitad-de-exportadoras-de-oro-en-la-mira-por-mineria-ilegal/>;
James Bargent, « Ecuador Emerges as Trafficking Hub for Peru's Illegal Gold », Insight Crime, 8 juillet 2016, www.insightcrime.org/news/brief/ecuador-emerges-as-trafficking-hub-for-peru-s-illegal-gold/.
- 366 Oscar Castilla, « Los vuelos secretos del oro ilegal », Ojo Publico, 5 décembre 2014, <https://ojo-publico.com/12/los-vuelos-secretos-del-oro-ilegal/>
- 367 Ibid.
- 368 James Bargent, « Ecuador Emerges as Trafficking Hub for Peru's Illegal Gold », Insight Crime, 8 juillet 2016, www.insightcrime.org/news/brief/ecuador-emerges-as-trafficking-hub-for-peru-s-illegal-gold/;
Ortega & Torres, « Emisarios de dos firmas obtenían el oro de contrabandistas peruanos », El Comercio, 8 juillet 2016, www.elcomercio.com/actualidad/investigacion-oro-contrabando-peru.html.
- 369 James Bargent, « Ecuador Emerges as Trafficking Hub for Peru's Illegal Gold », Insight Crime, 8 juillet 2016, www.insightcrime.org/news/brief/ecuador-emerges-as-trafficking-hub-for-peru-s-illegal-gold/
- 370 « Awni Kaloti on Blogger », accédé le 24 juin 2020 : <https://awnikaloti.blogspot.com/>;
Open Corporates, accédé le 26 juin 2020 : https://opencorporates.com/companies/us_fl/L18000229990.
- 371 Awni Kaloti on Blogger », accédé le 24 juin 2020 : <https://awnikaloti.blogspot.com/>.
- 372 Kaloti Precious Metals, Mission & Vision, accédé le 26 juin 2020: www.kalotipm.com/About-Us.
- 373 Kaloti Precious Metals, Sustainability, accédé le 26 juin 2020: www.kalotipm.com/Sustainability.
- 374 Kaloti Precious Metals, About us, accédé le 29 juin 2020: www.kalotipm.com/About-Us.
Traduit de l'anglais: « At Kaloti we uphold the highest standards of integrity, excellence and compliance »

- 375 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020. Traduit de l'anglais : « Kaloti complies fully with its obligations in relation to due-diligence and anti-money laundering and is independently audited annually ».
- 376 Kaloti Precious Metals, « Stakeholder statement in response to false media allegations », 28 janvier 2018, www.kalotipm.com/userfiles/file/KALOTI-STATE.pdf.
- 377 Kaloti Precious Metals, « Kaloti Precious Metals confirmed as fully compliant », accédé le 23 mai 2020: www.kalotipm.com/Media-Center-PressReleases-Details/5/KALOTI-PRECIOUS-METALS-CONFIRMED-AS-FULLY-COMPLIANT.
- 378 Kaloti Precious Metals, « Audit Reports », accédé le 23 juin 2020: www.kalotipm.com/Sustainability.
- 379 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020. Traduit de l'anglais : « Kaloti is audited each year, by an independent auditor for its conformity with OECD Responsible Guidance Protocols as well as against all other applicable AML and CFT legal and regulatory obligations ».
- 380 Lettre de Kaloti à SWISSAID, 8 juin 2020. Traduit de l'anglais : « The resulting findings are made available to any of its stakeholders or as required, from time to time, by its regulators and other competent authorities ».
- 381 OCDE, « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque », 2016, www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-Devoir-Diligence-Minerais-%20Edition3.pdf, p.130.
- 382 Entretiens de SWISSAID avec plusieurs acteurs du secteur de l'or, 2020.
- 383 Entretien de SWISSAID avec société active dans le secteur de l'or, février 2020, Dubaï.
- 384 Entretien de SWISSAID avec une société active dans le trading de l'or, mars 2020.
- 385 Entretien de SWISSAID une société active dans le secteur de l'or, février 2020, Dubaï.
- 386 Entretien de SWISSAID avec un ancien responsable d'une raffinerie LBMA, avril 2020.
- 387 Apple, « Conflict Minerals Report 2016 », 30 mars 2016, <https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/320193/000119312516523320/d168894dex101.htm>.
- 388 EBP, « Expert Study on the Swiss Gold Sector and related Risks of Human Rights Abuses », 12 décembre 2017, <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/54476.pdf>, p.17.
- 389 Ibid. p.17
- 390 LBMA, « Good Delivery List », accédé le 3 juin 2020: <http://www.lbma.org.uk/good-delivery-list>.
- 391 Conseil fédéral, « Commerce de l'or produit en violation des droits humains », 14 novembre 2018, <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/54475.pdf>. Les données entre 2013 et 2017 viennent du rapport du Conseil fédéral (p.3). Les données de 2018 (2248 tonnes d'or d'une valeur de 63 milliards USD) viennent de Swiss-Impex : Confédération suisse, Swiss-Impex, accédé le 15 avril 2020 : <https://www.gate.ezv.admin.ch/swissimpex/>.
- 392 Confédération suisse, Swiss-Impex, accédé le 15 avril 2020 : <https://www.gate.ezv.admin.ch/swissimpex/>.
- 393 Ibid.
- 394 DMCC, « DGD Gold Members », accessible sur la page « Accreditation initiatives », accédé le 29 avril 2020 : <https://www.dmcc.ae/gateway-to-trade/commodities/gold/accreditation-initiatives>.
- 395 Metalor, « Metalor reconfirms its policy on Precious Metals from Dubai », accédé le 23 juin 2020: www.metalor.com/fr/node_59/News/Metalor-reconfirms-its-policy-on-Precious-Metals-from-Dubai.
- 396 DMCC, « DGD Gold Members », accessible sur la page « Accreditation initiatives », accédé le 29 avril 2020 : <https://www.dmcc.ae/gateway-to-trade/commodities/gold/accreditation-initiatives>.
- 397 Mail d'Antoine de Montmollin à Global Witness, CEO de Metalor, 8 mai 2020.
- 398 Lettre de PAMP à SWISSAID, 25 février 2020.
- 399 Entretien de SWISSAID avec des représentants de PAMP, 18 février 2020.
- 400 Mail d'Argor-Heraeus à SWISSAID, 23 mars 2020.
- 401 Mail d'Argor-Heraeus à SWISSAID, 4 mars 2020.
- 402 Entretien de SWISSAID avec Argor-Heraeus, 12 mai 2020, contenu confirmé par mail, 22 mai 2020.
- 403 Ibid.
- 404 Ibid
- 405 Ibid.
- 406 Ibid.
- 407 Entretien de SWISSAID avec Valcambi, 10 mars 2020, contenu confirmé par mail, 9 avril 2020.
- 408 Ibid. Traduit de l'anglais: « In Dubai we do not work with refineries directly »
- 409 Ibid. Traduit de l'anglais : « Valcambi don't import doré from Dubai. Only recycled gold. »
- 410 BullionStar, « Valcambi Refinery », accédé e 20 juin 2020: <https://www.bullionstar.com/gold-university/valcambi-refinery>.
- 411 Valcambi, « Sustainability Report 2018 », 2018, https://www.valcambi.com/fileadmin/media/valcambi/PDF_files/2018_Sustainability_Report.pdf, p.2.
- 412 Valcambi, Refining, accédé le 14 mai 2020 : <https://www.valcambi.com/services/refining/>.
- 413 Valcambi, At a glance, accédé le 14 mai 2020 : <https://www.valcambi.com/about-us/at-a-glance/>.
- 414 BullionStar, « Valcambi Refinery », accédé e 20 juin 2020: <https://www.bullionstar.com/gold-university/valcambi-refinery>.

- 415 Valcambi, History, accédé le 14 juin 2020 : <https://www.valcambi.com/about-us/history/>.
- 416 Valcambi, Corporate structure, 12 juin 2020: <https://www.valcambi.com/about-us/corporate-structure/>.
- 417 Entretiens de SWISSAID avec plusieurs raffineries certifiées LBMA, février et avril 2020.
- 418 LBMA, « Current Membership », accédé le 14 mai 2020 : <http://www.lbma.org.uk/current-membership>.
- 419 Vintage Bullion DMCC, accédé le 15 mai 2020 : <http://www.vintagebullion.com/business.php>.
- 420 Mail de Credit Suisse à SWISSAID, 06 mai 2020.
- 421 Ibid. Tiré du texte suivant « In general, if a counterparty has passed the « Know your client » procedure, and as part of a business relationship delivers gold bars from refiners on the LBMA Good Delivery list, such gold bars could be accepted by Credit Suisse, also if the counterparty is domiciled in Dubai ».
- 422 Entretiens de SWISSAID avec plusieurs acteurs du secteur de l'or, Dubaï, février 2020.
- 423 Entretiens de SWISSAID avec des raffineries certifiées DGD, Dubaï, février 2020.
- 424 Communication écrite avec le directeur d'Asokha, avril 2020.
- 425 Entretien de SWISSAID avec un acteur du secteur de l'or, mars 2020.
- 426 Entretien de SWISSAID avec Ashoka, février 2020, Dubaï.
- 427 Entretien de SWISSAID avec une raffinerie certifiée DGD, Dubaï, février 2020.
- 428 Entretien de SWISSAID avec Valcambi, 10 mars 2020, contenu confirmé par mail, 9 avril 2020. Tiré de: « Every counterparty can do whatever they want. We have no influence on any of those moves and it will be always the counterparties own choice »
- 429 Dijllah Gold Refinery, « Independent Reasonable Assurance » Report”, 18 avril 2017, https://dijllahgold.com/DGR_Reviewers_assurance_report_DMCC_%2007080417_R01.pdf.
- 430 Communication écrite avec un représentant de Dijllah, 17 février 2020.
- 431 Entretien de SWISSAID avec Intl FC Stone, 11 mai 2020, contenu confirmé par mail, 13 mai 2020.
- 432 Medium, « Meet the USAVE Team Q&A – Jeffrey Rhodes », 13 novembre 2018: https://medium.com/@USAVE_network/meet-the-usave-team-q-a-jeffrey-rhodes-1d0ab6ac6d83.
- 433 Entretien de SWISSAID avec Intl FC Stone, 11 mai 2020, contenu confirmé par mail, 13 mai 2020.
- 434 Entretien de SWISSAID avec Intl FC Stone, 11 mai 2020.
- 435 Entretien de SWISSAID avec Intl FC Stone, 11 mai 2020, contenu confirmé par mail, 13 mai 2020.
- 436 Entretien de SWISSAID avec un acteur du secteur de l'or, mars 2020.
- 437 Emperesse Bullion LLC, accédé le 19 juin 2020 : <https://www.emperessebullion.com/about-us/>.
- 438 Entretien de SWISSAID avec Anto Joseph, CEO Emperesse, 26 février 2020.
- 439 Ibid.
- 440 Ibid.
- 441 Dubai International Financial Centre, Axiom Limited, accédé le 12 mai 2020 : <https://www.difc.ae/public-register/axiom-limited/>.
- 442 Axiom Limited, About us, accédé le 13 mai 2020: <http://axiomhk.com/>.
- 443 Axiom Limited, Commodities, accédé le 13 mai 2020 : <http://axiomhk.com/commodities.html>.
- 444 Trust One Financial Services, accédé le 12 mai 2020 : <http://t1fs.com/>.
Traduit de l'anglais « investment advice/management, commodity execution, logistics support and hedging.
- 445 The Technical analyst, « Rex Johnson, Trust One Financial », accédé le 13 mai 2020: <https://www.technicalanalyst.co.uk/speaker/rex-johnson-trust-one-financial-services/>.
- 446 Market Screener, accédé le 15 avril 2020 : <https://www.marketscreener.com/business-leaders/Osama-Al-Kalouti-09HLFP-E/biography/>.
- 447 Companies House, UK government, « Trust One Financial Services Limited », accédé le 15 mai 2020: <https://beta.companieshouse.gov.uk/company/09845097/officers>.
- 448 Profil linkedin de Tarek El-Mdaka, accédé le 16 avril 2020 : <https://www.linkedin.com/in/tarek-el-mdaka-27b41814/>.
- 449 Companies House, UK government, « Trust One Financial Services Limited », accédé le 15 mai 2020: <https://beta.companieshouse.gov.uk/company/09845097/officers>.
- 450 Entretien de SWISSAID avec un ancien responsable d'une raffinerie LBMA, 30 avril 2020.
- 451 Entretiens de SWISSAID avec cinq sources, décembre 2019, février-mars 2020.
- 452 Kaloti Precious Metals, History, accédé le 15 mai 2020: <http://www.kalotipm.com/About-Us>.
Tiré de : « In 2005 started production of customized kilo bar in partnership with Valcambi SA (Switzerland). They record the official Kaloti stamp together with the certification mark of Valcambi ».
- 453 Kaloti Precious Metals HK, accédé le 16 mai 2020 : <http://www.kalotico.com.hk/>.
- 454 Ibid. Tiré de : « In association with Valcambi sa, which is a renowned and accredited Swiss Refinery, Produce our Kilo Bar, Kaloti Dubai 999.9 and all is up to the « London Good Delivery » qualification ».
- 455 UAE Today, « Kaloti Jewellery International DMCC Obtains Dubai Good Delivery Status And Centralises Its Global Bullion Operations From Almas Tower », accédé le 20 mai 2020, https://www.uaetoday.com/news_details.asp?newsid=29411.

- 456 Ibid. Tiré de : « We have a business relationship with Kaloti since 2002; we started with 30 kg scrap deliveries a week from them which gradually increased beyond expectation. Today, it is fair to say that Kaloti is one of the key players in the scrap market. They were bold enough to identify and pursue market opportunities and made a strong effort to understand their competitors and clients. I would like to congratulate the Kaloti Jewellery Group on their achievements and look forward to a long term mutually beneficial relationship. »
- 457 Entretien de SWISSAID avec plusieurs acteurs du secteur de l'or, février-avril 2020.
- 458 Lettre de Valcambi à SWISSAID, 18 mai 2020.
- 459 Ibid. Traduit de l'anglais: « Valcambi has never received, and continues not to receive, gold from countries included on international sanctions lists ».
- 460 Entretien de SWISSAID avec Valcambi, 10 mars 2020, contenu confirmé par mail, 9 avril 2020.
Traduit de l'anglais: « I think that we take no gold from the mine indirectly ».
- 461 Ibid. Tiré de: « Valcambi don't import doré from Dubaï. Only recycled gold. Yes it can come from the souk ».
- 462 Lettre de Valcambi à SWISSAID, 18 mai 2020.
Tiré de « Valcambi did submit any Corrective Action Plan to the LBMA within the years of 2015-2019 ».
Mail de Michael Mesaric, CEO de Valcambi, 3 juin 2020. Tiré de « Valcambi did submit corrective action plans to the LBMA ».
- 463 LBMA, « Third party audit guidance », version du 11 décembre 2018, <http://www.lbma.org.uk/assets/downloads/responsible%20sourcing/LBMA%20Third%20Party%20Audit%20Guidance%20Master%2020181211.pdf>, p.19.
- 464 Lettre de Valcambi à SWISSAID, 18 mai 2020.
Tiré de « For high-risk sources and high-risk provenance, we systematically conduct enhanced due diligence ».
- 465 Entretien de SWISSAID avec Valcambi, 10 mars 2020, contenu confirmé par mail, 9 avril 2020.
Tiré de: « Dubai is a market place where you have to do EDD (Enhanced Due Diligence) because it is classified as high risk ».
- 466 Lettre de Valcambi à SWISSAID, 18 mai 2020.
Tiré de « This includes a further investigation, among other checks, to the origin of the precious metals delivered to Valcambi beyond the first intermediary for recycled materials and up to the mine for mined products ».
- 467 Mail de Michael Mesaric, CEO de Valcambi, 3 juin 2020.
Tiré de « Valcambi does not work with any Dubai refineries directly ».
Entretien de SWISSAID avec Valcambi, 10 mars 2020, contenu confirmé par mail, 9 avril 2020.
Tiré de: « In Dubaï we do not work with refineries directly ».
- 468 Lettre de Valcambi à SWISSAID, 18 mai 2020. Tiré de: « We also conduct spot-checks on all our counterparties ».
- 469 Lettre de Valcambi à SWISSAID, 18 mai 2020. Tiré de: « This includes a further investigation, among other checks, to the origin of the precious metals delivered to Valcambi beyond the first intermediary for recycled materials and up to the mine for mined products. This information is requested, obtained and checked for any delivery ».
- 470 Entretiens de SWISSAID avec plusieurs raffineries certifiées DGD, Dubaï, février 2020.
- 471 OCDE, « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque », 2016. <https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-Devoir-Diligence-Minerais-%20Edition3.pdf>, p.111. Etape 2, Section III, A et B.
- 472 Ibid.
- 473 Statement of conformance (SOC)
- 474 Entretien de SWISSAID avec Valcambi, 10 mars 2020, contenu confirmé par mail, 9 avril 2020.
Tiré de: « We get the SOC from the refiners or the counterparties we buy gold from. They not only list the countries where the material has been sourced from, we have also the right to look at their due diligence ».
- 475 Ibid. Tiré de « They have to refine the material they deliver to us in a segregated manner ».
- 476 Marc Guéniat et Natasha White, « A Golden Racket », Public Eye, 2015, https://www.publiceye.ch/fileadmin/doc/Rohstoffe/2015_PublicEye_A_golden_racket_Report.pdf.
- 477 Berne Declaration (Public Eye), « BD comments on Valcambi statement », 16 septembre 2015, https://www.valcambi.com/fileadmin/media/valcambi/News/Attachement_to_the_BHRRRC_request_-_BD_response_-_FINAL.pdf.
- 478 OCDE, « Alignment Assessment of Industry Programmes with the OECD Minerals Guidance », 2018, <https://mneguidelines.oecd.org/Alignment-assessment-of-industry-programmes-with-the-OECD-minerals-guidance.pdf>, p.69.
- 479 Entretien de SWISSAID avec Valcambi, 10 mars 2020, contenu confirmé par mail, 9 avril 2020.
Tiré de: « We work with counterpart that show where the gold comes from ».
- 480 Ibid. Tiré de : « We tell to our metal provider from which countries we don't want to source metals or which counterparties we do not want to receive metals from ».
- 481 Ibid. Tiré de: « One must know and trust their management system ».
- 482 Ibid. Traduit de l'anglais: « We must trust the counterparty since we are not every day present ».
- 483 Ibid. Tiré de: « Valcambi don't import doré from Dubaï. Only recycled gold. Yes it can come from the souk ».
- 484 Ibid. Traduit de l'anglais : « It can be a risk that conflict gold enters the supply chain.
Exactly the same risk that this gold also enter the LSM gold supply chain ».

- 485 Ibid. Traduit de l'anglais : « I'm sure of 90% to be clean »
- 486 Ibid. Traduit de l'anglais : « In 85 to 90% percent of the case, we know where the gold has being sourced »
- 487 Valcambi, Refining, accédé le 14 mai 2020 : <https://www.valcambi.com/services/refining/>.
- 488 Entretien de SWISSAID avec Valcambi, 10 mars 2020, contenu confirmé par mail, 9 avril 2020.
Traduit de l'anglais: « I can't go so many steps back to see if it is clear back to the original source of the gold. That's why people don't want to touch the market ».
- 489 Ibid. Traduit de l'anglais: « When the gold is refined, we lose the traceability, that's why we want to have our new model of software. »
- 490 Valcambi, « New technology enhances precious metals supply transparency and due diligence », 22 juin 2020, https://www.valcambi.com/fileadmin/media/valcambi/News/PressRelease_Valcambi_adopts_SDS_technology_22.06.2020.pdf.
- 491 Entretien de SWISSAID avec Valcambi, 10 mars 2020, contenu confirmé par mail, 9 avril 2020.
Tiré de « Our DD [due diligence] and EDD [enhanced due diligence] will be in future recorded and kept with a new software which we have initiated to develop. In future all our supplier will have to start using the same software as well. This means the KYC and KYP documents will be kept still with each counterparty separate but by being registered and having stored the data with block chain in the new software it will enable each counterparty 's auditor to look whether the DD or EDD has been done correctly for the goods he has received and our clients have received and more back so ».
https://www.valcambi.com/fileadmin/media/valcambi/News/PressRelease_Valcambi_adopts_SDS_technology_22.06.2020.pdf
- 492 Metalor, « Metalor reconfirms its policy on Precious Metals from Dubai », accédé le 23 juin 2020: www.metalor.com/fr/node_59/News/Metalor-reconfirms-its-policy-on-Precious-Metals-from-Dubai.
- 493 OCDE, « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque », 2016.
<https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-Devoir-Diligence-Minerais-%20Edition3.pdf>, p.24.
- 494 Ibid. p.23.
- 495 Ibid. p.23 et p.24.
- 496 Ibid. p.82.
- 497 Valcambi, « Precious Metals Supply Chain Policy », 20 mai 2020, https://www.valcambi.com/fileadmin/media/valcambi/PDF_files/Precious_Metals_Supply_Chain_Policy_v05.pdf.
- 498 OCDE, « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque », 2016.
<https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-Devoir-Diligence-Minerais-%20Edition3.pdf>, p.122
- 499 Ibid. p.89.
- 500 Entretien de SWISSAID avec le secrétariat de l'OCDE, 28 avril 2020.
- 501 OCDE, « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque », Etape 2, Section III, B, 2016.
<https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-Devoir-Diligence-Minerais-%20Edition3.pdf>, p.111.
- 502 Ibid. Etape 2, section III, C. p.112
- 503 Ibid. Etape 2, section III, C.4. p.113.
- 504 Global Witness, « City of Gold », février 2014, https://cdn.globalwitness.org/archive/files/library/dubai_gold_layout_lr.pdf;
France 2, Cash Investigation, « Cannabis la multinationale du blanchiment », 29 octobre 2019, <https://www.france.tv/france-2/cash-investigation/1088313-cannabis-la-multinationale-du-blanchiment.html>;
- 505 Reuters, « Special Report: The Darfur conflict's deadly gold rush », 8 octobre 2013, <https://www.reuters.com/article/us-sudan-darfur-gold/special-report-the-darfur-conflicts-deadly-gold-rush-idUSBRE99707G20131008>
- 506 Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan en application du paragraphe 2 de la résolution 2200 (2015) du Conseil de sécurité », S/2016/805, 22 septembre 2016, <https://www.undocs.org/fr/s/2016/805>, p.5.
- 507 Lettre de Valcambi à SWISSAID, 18 mai 2020. Tiré de: « We also conduct spot-checks on all our counterparties ».
- 508 Entretien de SWISSAID avec Valcambi, 10 mars 2020, contenu confirmé par mail, 9 avril 2020.
Traduit de l'anglais: « I'm sure that the due diligence of my counterparty is good ».
- 509 OCDE, « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque », 2016.
<https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-Devoir-Diligence-Minerais-%20Edition3.pdf>, p.114.
- 510 Ibid. Annexe 1, partie 3, B. p.20.
- 511 UAE Today, « Kaloti Jewellery International DMCC Obtains Dubai Good Delivery Status And Centralises Its Global Bullion Operations From Almas Tower », accédé le 20 mai 2020, https://www.uaetoday.com/news_details.asp?newsid=29411.

- 512 OCDE, « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d’approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque », 2016.
<https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-Devoir-Diligence-Minerais-%20Edition3.pdf>. p.128.
- 513 Ibid. Etape 5, note de bas de page numéro 59. p.128.
- 514 LBMA, « Responsible gold guidance », 11 décembre 2018,
<http://www.lbma.org.uk/assets/downloads/responsible%20sourcing/RGGV820181211.pdf>.
- 515 OCDE, « Alignment Assessment of Industry Programmes with the OECD Minerals Guidance », 2018,
<https://mneguidelines.oecd.org/Alignment-assessment-of-industry-programmes-with-the-OECD-minerals-guidance.pdf>, p.15.
- 516 Ibid. p.15.
- 517 OCDE, « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d’approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque », Etape 5, note de bas de page numéro 59, 2016.
<https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-Devoir-Diligence-Minerais-%20Edition3.pdf>, p.128.
- 518 Entretien de SWISSAID avec le secrétariat de l’OCDE, 4 novembre 2019.
- 519 Ibid.
- 520 Ibid.
- 521 OCDE, « Alignment Assessment of Industry Programmes with the OECD Minerals Guidance », 2018,
<https://mneguidelines.oecd.org/Alignment-assessment-of-industry-programmes-with-the-OECD-minerals-guidance.pdf>. p.65.
- 522 Ibid. p.69.
- 523 Ibid. p.65.
- 524 Ibid. p.71.
- 525 Entretien de SWISSAID avec Valcambi, 10 mars 2020, contenu confirmé par mail, 9 avril 2020. Traduit de l’anglais: « The quality of the auditor has to become better ».
- 526 Lettre de la LBMA à SWISSAID, 1 juin 2020.
 Tiré de :« We are working with auditors to ensure that they meet the stringent standards expected of them »
- 527 LBMA, « Third party audit guidance », version du 11 décembre 2018,
<http://www.lbma.org.uk/assets/downloads/responsible%20sourcing/LBMA%20Third%20Party%20Audit%20Guidance%20Master%2020181211.pdf>, p.14.
 Traduit de l’anglais : « In practice, the level of work associated with limited assurance engagements can vary ».
- 528 Ibid. Appendix 3, p.26-27.
- 529 Ibid. Appendix 3, p.26-27
- 530 Mail de la LBMA à SWISSAID, 15 novembre 2019.
- 531 « compliance report »
- 532 « independent assurance report »
- 533 LBMA, « Responsible gold guidance », 11 décembre 2018,
<http://www.lbma.org.uk/assets/downloads/responsible%20sourcing/RGGV820181211.pdf>.
- 534 « corrective action plan »
- 535 « management report »
- 536 Ibid
- 537 OCDE, « Alignment Assessment of Industry Programmes with the OECD Minerals Guidance », 2018,
<https://mneguidelines.oecd.org/Alignment-assessment-of-industry-programmes-with-the-OECD-minerals-guidance.pdf>. p.72
- 538 Mail de la LBMA à SWISSAID, 15 novembre 2019.
- 539 Contrôle fédéral des finances, « Audit de l’efficacité du contrôle des métaux précieux », 24 février 2020,
https://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/_wirtschaft_und_verwaltung/oeffentliche_finanzen_und_steuern/19476/19476BE_Version_definitive_VO4.pdf. p.40
- 540 NewsVair, « Rajesh Exports Acquires Valcambi – World’s Largest Gold Refinery », 27 juillet 2015,
<https://www.newsvoir.com/release/rajesh-exports-acquires-valcambi---world-s-largest-gold-refinery-4921.html>.
- 541 Mail Valcambi à SWISSAID, 5 juin 2020.
- 542 Profil LinkedIn de Federico Domenghini, accédé le 28 avril 2020 :
<https://www.linkedin.com/in/federico-domenghini-5201384a/?originalSubdomain=ch>.
- 543 Centre de compétence pour le droit de la révision, accédé le 3 mai 2020 :
<https://www.kompetenzzentrum-revisionsrecht.ch/fran%C3%A7ais/qui-sommes-nous/>.
- 544 Lettre de Valcambi à SWISSAID, 18 mai 2020. Tiré de : « he does not have any executive functions ».
- 545 Ibid. Traduit de l’anglais: « he was neither known to Valcambi nor had done any work related to Valcambi ».
- 546 Moneyhouse, Global Gold refineries AG, accédé le 2 mai 2020 :
<https://www.moneyhouse.ch/fr/company/global-gold-refineries-ag-3038712591>.
- 547 Valcambi, Profile, accédé le 3 mai 2020 : <https://www.valcambi.com/about-us/profile/>.

- 548 Confédération suisse, Index central des raisons de commerce, Global Gold Refineries AG, accédé le 3 mai 2020 : <https://www.zefix.ch/en/search/entity/list/firm/1223511?name=Global%20Gold%20Refineries%20ltd&searchType=undefined>.
- 549 MKS PAMP, Team, accédé le 4 mai 2020: <https://www.mkspamp.com/group/team>.
- 550 MKS PAMP, Responsible sourcing – LBMA Guidance, accédé le 28 avril 2020 : <https://www.mkspamp.com/sustainability/responsible-sourcing>.
- 551 Lettre de la LBMA à SWISSAID, 1 juin 2020. Traduit de l'anglais : « All cases of potential breaches of the RSP that are brought to the attention of LBMA would be subject the Incident Management Process and be subject to review by the LBMA Compliance Panel ».
- 552 Entretien de SWISSAID avec la LBMA, 11 juin 2020.
- 553 Lettre de la LBMA à SWISSAID, 1 juin 2020. « LBMA may contact refiners regarding their suppliers however the refiners cannot release counterparty-related information as this may breach of internal policies ».
- 554 Ibid.
- 555 Ibid. Traduit de l'anglais: « The special audit found that the due diligence in place for Dubai counterparties was appropriate to the level of risk ».
- 556 Entretien de SWISSAID avec la LBMA, 11 juin 2020.
- 557 Lewis, McNeill, Shabalala, « Gold worth billions smuggled out of Africa », Reuters, avril 2019 <https://www.reuters.com/investigates/special-report/gold-africa-smuggling/>. Traduit de l'anglais « The LBMA is “not comfortable dealing with the region » because of concerns about weaknesses in customs, cash transactions and hand-carried gold ».
- 558 Mail de la LBMA à SWISSAID, 15 novembre 2019. Traduit de l'anglais: « LBMA does not dictate which countries refiners can and cannot source from, however it would always require enhanced due diligence to be applied on high risk counterparties ».
- 559 Entretiens de SWISSAID avec plusieurs raffineries LBMA, février-mars 2020.
- 560 Lettre de la LBMA à SWISSAID, 1 juin 2020.
- 561 Entretien de SWISSAID avec Valcambi, 10 mars 2020, contenu confirmé par mail, 9 avril 2020. Traduit de l'anglais: « The standard is clear on the paper but effectively not applied in the same identical way among the refiners ».
- 562 Mail de la LBMA à SWISSAID, 15 novembre 2019 ; Entretien de SWISSAID avec la LBMA, 11 juin 2020.
- 563 Ibid. Traduit de l'anglais: « What happened now is the contrary of what should happened. We have regulators, EU or Switzerland, that are using private standard as a model. But this standard have been developed for the industry ».
- 564 Entretiens de SWISSAID avec plusieurs acteurs du secteur de l'or, février-avril 2020.
- 565 Entretien de SWISSAID avec Valcambi, 10 mars 2020, contenu confirmé par mail, 9 avril 2020. Traduit de l'anglais: « What we miss is an international and worldwide neutral standard, like an ISO standard ».
- 566 Contrôle fédéral des finances, « Audit de l'efficacité du contrôle des métaux précieux », 24 février 2020, https://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/_wirtschaft_und_verwaltung/oeffentliche_finanzen_und_steuern/19476/19476BE_Version_definitive_VO4.pdf, p.32.
- 567 Ibid.
- 568 Apple, « Smelter and Refiner list”, 2020, <https://www.apple.com/supplier-responsibility/pdf/Apple-Smelter-and-Refiner-List.pdf>. p.9.
- 569 Samsung, « Smelter and Refiner List in Samsung Electronics’ supply chain (as of 2019) », 2020: https://images.samsung.com/is/content/samsung/p5/levant/SmelterandRefinerList_2020.pdf
- 570 HP, « Conflict Minerals Disclosure and Report », 29 mai 2020, <https://www8.hp.com/us/en/pdf/sustainability/conflictminerals.pdf>.
- 571 Asus, « 2020 Asus Supply Chain Smelter/Refiner List”, 2020, https://csr.asus.com/english/file/ASUS_Supply_Chain_Smelter_Refiner_List.pdf, p.3.
- 572 Nokia, « Conflict Minerals Report for 2019 », 28 mai 2020, https://www.nokia.com/sites/default/files/2020-06/Nokia-Conflict_Minerals_Report_for%202019_fin1.pdf.
- 573 Philips, « Conflict Minerals Disclosure and Report”, 26 mai 2020, <https://www.philips.com/c-dam/corporate/about-philips/company/suppliers/supplier-sustainability/programs/conflict-minerals/royal-philips%20conflict-minerals%20report-2019.pdf>, p.17.
- 574 Panasonic, « List of Smelters for 3TG identified in Panasonic PC Conflict Minerals Survey for FY2018 (as of October 9, 2018) », 2018, https://panasonic.biz/cns/pc/recycle/green/pdf/Smelter_list_Panasonic_PC_2018.pdf.
- 575 Suisse Gold, accédé le 29 juin 2020 : <https://www.suissegold.ch/en/product/credit-suisse-1-kg-gold-bullion-bar-999-9-fine>.
- 576 HP, « Conflict Minerals Disclosure and Report », 29 mai 2020, <https://www8.hp.com/us/en/pdf/sustainability/conflictminerals.pdf>.
- 577 LBMA, Current Membership, accédé le 28 juin 2020 : <http://www.lbma.org.uk/current-membership>.
- 578 Mail de UBS à Global Witness, 12 mars 2020. Tiré de « As a longstanding member of the LBMA (London Bullion Market Association), UBS is subject to the Association’s conventions and guidelines ».
- 579 Ibid. Traduit de l'anglais « It is the responsibility of LBMA-certified refiners to implement the required responsible sourcing standards and measures in order to protect the integrity of the global gold supply chain. »
- 580 Suisse Gold, accédé le 25 juin 2020 : <https://www.suissegold.ch/en/category/buy-gold-bars/ubs-gold-bars>.

- 581 Mail de Credit Suisse à SWISSAID, 6 mai 2020.
- 582 Mail de Credit Suisse, 13 mars 2020, envoyé à Global Witness. Traduit de l'anglais « Credit Suisse does not accept gold bars carrying the stamp of any Dubai refiner, neither directly (from the respective refiner itself) nor indirectly (from another counterparty that intends to sell a gold bar from a Dubai refiner). »
- 583 Mail de Credit Suisse à SWISSAID, 6 mai 2020.
- 584 Apple, Conflicts mineral report, 2015,
<https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/320193/000119312516523320/d168894dex101.html>.
- 585 Asus, Responsible Minerals, accédé le 24 juin 2020 : <https://csr.asus.com/english/article.aspx?id=144>.
- 586 Mail de Asus à SWISSAID, 13 janvier 2020.
- 587 Ibid.
- 588 Asus, « 2018 Asus Supply Chain Smelter/Refiner List ». Le document n'est plus disponible en ligne, il a été remplacé par la liste de 2020.
- 589 Asus, « 2020 Asus Supply Chain Smelter/Refiner List ». , accédé le 10 juillet 2020 : https://csr.asus.com/english/file/ASUS_Supply_Chain_Smelter_Refiner_List.pdf.
- 590 Email de HP à SWISSAID, janvier 2020.
- 591 HP, « Conflict Minerals Disclosure and Report », 29 mai 2020,
<https://www8.hp.com/us/en/pdf/sustainability/conflictminerals.pdf>.
- 592 Responsible Minerals Initiative, accédé le 12 juin 2020 : <http://www.responsiblemineralsinitiative.org/rcoi-data/>.
- 593 HP, « Conflict Minerals Disclosure and Report », 29 mai 2020, <https://www8.hp.com/us/en/pdf/sustainability/conflictminerals.pdf>.
- 594 Ibid.
- 595 Email de Samsung à SWISSAID, 4 février 2020.
- 596 Ibid.
- 597 Samsung, « Smelter and Refiner List in Samsung Electronics' supply chain (as of 2019) », accédé le 2 juillet 2020:
https://images.samsung.com/is/content/samsung/p5/levant/SmelterandRefinerList_2020.pdf.
- 598 Mail de Samsung, 30.03.2020
- 599 Apple, « Conflict Minerals Disclosure and Report », 6 février 2020,
<https://www.apple.com/supplier-responsibility/pdf/Apple-Conflict-Minerals-Report.pdf>. p.3, p.4.
- 600 Ibid. p.4
- 601 Ibid. p.1
- 602 Ibid. p.7.
- 603 Ibid. P.21.
- 604 Ibid. p.11.
- 605 Apple, « Conflict Minerals Disclosure and Report », 30 mars 2016,
<https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/320193/000119312516523320/d168894dex101.htm>.
- 606 Entretien de SWISSAID avec Valcambi, 10 mars 2020, contenu confirmé par mail, 9 avril 2020. Traduit de l'anglais: « They [Apple] are not asking specifically where the gold is coming from. »
- 607 Mail de Swatch à SWISSAID, 12 décembre 2019.
- 608 Entretiens de SWISSAID avec plusieurs acteurs du secteur de l'or, novembre 2019 et février 2020.
- 609 Mail de IWC à SWISSAID, 19 mars 2020.
- 610 Ibid.
- 611 Chopard, Responsible sourcing, accédé le 15 juin 2020 : <https://www.chopard.com/intl/responsible-sourcing>.
- 612 Mail de Chopard à SWISSAID, 13 mai 2020.
- 613 Ibid.
- 614 Contrôle fédéral des finances, « Audit de l'efficacité du contrôle des métaux précieux », 24 février 2020,
https://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/_wirtschaft_und_verwaltung/oeffentliche_finanzen_und_steuern/19476/19476BE_Version_definitive_VO4.pdf, p.5.
- 615 Conseil fédéral, « Commerce de l'or produit en violation des droits humains », 14 novembre 2018,
<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/54475.pdf>, p.3.
- 616 Ibid. p.6.
- 617 Mail de l'administration fédérale à SWISSAID, 06 mai 2020.
- 618 Conseil fédéral, « Commerce de l'or produit en violation des droits humains », 14 novembre 2018,
<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/54475.pdf>, p.6.
- 619 Ibid. p.6.
- 620 Ibid. p.6.
- 621 AFD, « Les contrefaçons de montres et bijoux », 10 juin 2010,
<http://www.micronarc.ch/media/colloque-contrefacon/02-Monney.pdf>.

- 622 Conseil fédéral, « Commerce de l'or produit en violation des droits humains », 14 novembre 2018, <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/54475.pdf>, p.7.
- 623 Ibid. p.7.
- 624 Mark Pieth, « Gold Laundering », 2019. p.201.
- 625 Contrôle fédéral des finances, « La lutte contre la criminalité économique en Suisse », 30 septembre 2015, [http://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/andere_berichte/Andere%20Berichte%20\(105\)/14412BE.pdf](http://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/andere_berichte/Andere%20Berichte%20(105)/14412BE.pdf), p.20.
- 626 FATF, Mutual Evaluation Report Switzerland, décembre 2016: <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/content/images/mer-switzerland-2016.pdf>, p.40. Traduit de l'anglais : « there do not appear to be any binding measures to ensure that the threat of smelted products being used for ML is controlled ».
- 627 Conseil fédéral, « Commerce de l'or produit en violation des droits humains », 14 novembre 2018, <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/54475.pdf>, p.10.
- 628 EBP, « Expert Study on the Swiss Gold Sector and related Risks of Human Rights Abuses », 12 décembre 2017, <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/54476.pdf>.
- 629 Conseil fédéral, « Commerce de l'or produit en violation des droits humains », 14 novembre 2018, <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/54475.pdf>, p.7.
- 630 Ibid. p.6.
- 631 Ordonnance sur le contrôle du commerce des métaux précieux et des ouvrages en métaux précieux, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19340042/index.html>.
- 632 Ibid. art.168b.1.
- 633 Loi fédérale sur le contrôle du commerce des métaux précieux et des ouvrages en métaux précieux, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19330048/index.html>.
- 634 Entretien de SWISSAID avec le BCMP, 16 décembre 2019.
- 635 Entretien de SWISSAID avec l'AFD, septembre 2019.
- 636 Mail de Thomas Brodmann, 08 mai 2020.
- 637 Entretien de SWISSAID avec le BCMP, 16 décembre 2019.
- 638 Ibid.
- 639 Ibid.
- 640 Conseil fédéral, « Commerce de l'or produit en violation des droits humains », 14 novembre 2018, <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/54475.pdf>, p.12.
- 641 Art. 2, al. 3, let. c, Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19970427/index.html>
- 642 Art. 2, al. 3, ibid.
- 643 Message du Conseil fédéral concernant la modification de loi sur le blanchiment d'argent, <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/57540.pdf>.
- 644 Ibid.
- 645 Contrôle fédéral des finances, « Audit de l'efficacité du contrôle des métaux précieux », 24 février 2020, https://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/_wirtschaft_und_verwaltung/oeffentliche_finanzen_und_steuern/19476/19476BE_Version_definitive_VO4.pdf, p.4-5.
- 646 Article 20, paragraphe 3, LCMP
- 647 Article 1 paragraphe 4, LCMP
- 648 Article 1 paragraphe 4, LCMP
- 649 Article 2, LCMP
- 650 Article 1, paragraphe 2, LCMP
- 651 Article 3, paragraphe 2, LCMP
- 652 EBP, « Expert Study on the Swiss Gold Sector and related Risks of Human Rights Abuses », 12 décembre 2017, <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/54476.pdf>.
- 653 Entretien de SWISSAID avec le BCMP, 16 décembre 2019.
- 654 Mail de Thomas Brodmann à SWISSAID, 06.05.2020.
- 655 Mail de l'AFD à SWISSAID, 2 janvier 2020.
- 656 Contrôle fédéral des finances, « Audit de l'efficacité du contrôle des métaux précieux », 24 février 2020, https://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/_wirtschaft_und_verwaltung/oeffentliche_finanzen_und_steuern/19476/19476BE_Version_definitive_VO4.pdf, p.4.
- 657 10, al.3, Ordonnance sur la statistique du commerce extérieur, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20110702/index.html>.
- 658 10, al.2, ibid.
- 659 Entretien de SWISSAID avec l'AFD, octobre 2019.

- 660 Contrôle fédéral des finances, « Audit de l'efficacité du contrôle des métaux précieux », 24 février 2020, https://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/_wirtschaft_und_verwaltung/oeffentliche_finanzen_und_steuern/19476/19476BE_Version_definitive_VO4.pdf, p.4
- 661 Conseil fédéral, « Commerce de l'or produit en violation des droits humains », 14 novembre 2018, <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/54475.pdf>, p.11.
- 662 Ibid. p.12.
- 663 Mail de la LBMA à SWISSAID, 15 novembre 2019.
- 664 Contrôle fédéral des finances, « Audit de l'efficacité du contrôle des métaux précieux », 24 février 2020, https://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/_wirtschaft_und_verwaltung/oeffentliche_finanzen_und_steuern/19476/19476BE_Version_definitive_VO4.pdf, p.4

SWISSAID

SWISSAID est une fondation suisse libre de toute appartenance politique ou confessionnelle active dans neuf pays au Sud. Au travers de ses différents projets, elle soutient des populations défavorisées afin qu'elles puissent améliorer leurs conditions de vie et faire valoir leurs droits. En matière de politique de développement, SWISSAID s'engage en faveur de la transparence dans la gestion des matières premières, de la responsabilité des entreprises, pour le respect de la souveraineté alimentaire, l'égalité entre les genres et l'agroécologie.

SWISSAID Secrétariat romand | Rue de Genève 52 | 1004 Lausanne
Téléphone +41 21 620 69 70 | info@swissaid.ch | www.swissaid.ch | CP 30-303-5



